97 14

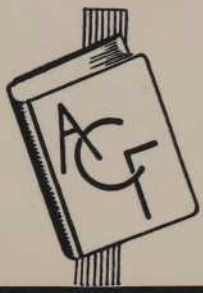
RELIURE D'ART FRANÇAISE



LÉON GÉRIN

LE TYPE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES CANADIENS

MILIEUX AGRICOLES DE TRADITION FRANÇAISE



SCIENCE SOCIALE

ÉDITIONS DE L'A. C.-F. — MONTRÉAL

SECRÉTARIAT DE LA PROVINCE
QUÉBEC.

25/.143
pd - .85

73530

LE TYPE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES CANADIENS

LÉON GÉRIN

Le Type Économique et Social des Canadiens

• . •

MILIEUX AGRICOLES DE TRADITION FRANCAISE



BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE

SCIENCE SOCIALE

ÉDITIONS DE L'A. C.-F.—MONTRÉAL

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE

HD
1790
Q8 G47
1938

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

B. Q. R.
NO. 884

A monsieur Édouard Montpetit,
à l'université de Montréal.

Mon cher ami,

Depuis assez longtemps, vous me suggérez de réunir en volumes les études qu'au cours d'une assez longue existence, j'ai hasardé de faire paraître ici et là : dans la Science Sociale, *de Paris ; dans les* Mémoires de la Société Royale du Canada ; *dans votre* Revue Trimestrielle, *de Montréal ; dans la* Revue de l'Amérique Latine, *etc.*

Aujourd'hui, délivré enfin de la servitude du fonctionnaire, je mets à profit mes années de retraite et de loisirs, qui ne sauraient se prolonger indéfiniment, pour me rendre à votre désir si aimablement exprimé. Mais je le fais avec l'espoir que vous me donnerez cette nouvelle preuve d'amitié : de remplacer en quelque sorte mes premiers maîtres de la Science Sociale, maintenant, hélas ! disparus, à peu près tous, et d'accepter la dédicace du premier volume d'une série dont votre chaude parole et vos encouragements généreux ont tant fait pour soutenir l'inspiration.

Léon Gérin.

AVANT-PROPOS

Les cinq études dont se compose le présent volume esquissent des exemplaires bien caractérisés de la famille et de la paroisse rurales en Canada français. Ces monographies ont toutes été élaborées avec des matériaux recueillis dans la vallée du Saint-Laurent, mais à des époques et en des situations séparées par de notables intervalles. Ainsi réunies et groupées, elles me paraissent donner une image fidèle, et parfois assez frappante, de l'habitant de la province de Québec, auquel, à un titre ou à un autre, s'intéressent la plupart des lecteurs éventuels de ce livre.

On ne jugera peut-être pas que c'est perdre son temps que de le passer en la compagnie des divers représentants de notre activité économique qui vont défiler devant nous, dans un ordre à peu près correspondant à l'étagement de leur situation géographique, aussi bien qu'à la marche de notre développement historique, comme il suit:

1) Le paysan du bas Saint-Laurent, colonisateur du Saguenay;

2) L'habitant casanier du cours mitoyen du fleuve;

3) Le cultivateur progressiste, au carrefour des routes de la vallée;

4) L'émigrant déraciné, en bordure à la zone vallonneuse du Sud;

5) L'exploitant émancipé du pays des hauts tributaires de la Saint-François.

MILIEUX AGRICOLES DE TRADITION FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

LE PAYSAN DU BAS SAINT-LAURENT, COLONISATEUR DU SAGUENAY

La contribution la plus ancienne à la connaissance de ce type est la monographie du *Paysan de Saint-Irénée*, qui se trouve reproduite dans le tome V des *Ouvriers des Deux Mondes*, sous les auspices de Frédéric Le Play et de la Société d'économie sociale, de Paris. Recueil d'observations méthodiques faites sur place par un haut fonctionnaire du troisième Empire, et apparemment avec la collaboration assidue du curé même de la paroisse, cet écrit ne manque certes pas de vues éclairantes.

D'autre part, couché dans les cadres étroits, rigides, de l'ancienne monographie de LePlay, et surtout après soixante ou soixante-quinze ans de fuite du temps et de progrès de la science, un tel tableau ne saurait se passer de retouches, voire même d'une générale mise au point. C'est ce que déjà j'ai voulu faire, au moyen de séjours répétés à Saint-Irénée, en 1920 et 1929. Cela

m'a permis d'enrichir l'apport ancien d'une ample moisson d'observations récentes.

Dans ce qui forme aujourd'hui le comté de Charlevoix, à 82 milles en bas de Québec, et dominant le fleuve, large ici comme un bras de mer, se campe au flanc du plateau laurentien, dans un horizon grandiose, la pittoresque campagne de Saint-Irénée. Par un beau jour de l'été de 1862, deux hommes grimpaient la pente raide et sablonneuse qui, du presbytère, sis à mi-côte, conduit au plateau.

L'un d'eux était prêtre, l'abbé Jules Mailley, fils d'un officier de garnison de Besançon, dans l'ancienne Franche-Comté, mais depuis deux ans exerçant les fonctions curiales dans cette paroisse canadienne du bas du fleuve. Son compagnon de route était un compatriote, M. Gauldrée-Boilleau, alors consul de France à Québec et qui, plus tard, transféré à New-York et devenu baron du second Empire, devait disparaître de manière tragique dans la tourmente qui précipita la chute de Napoléon III.

Ils allaient rendre visite à un brave paroissien du curé Mailley, Isidore Gauthier, cultivateur, dont la solide maison de bois, mise en peinture blanche, avec toit et contrevents colorés en rouge, couronnait la haute falaise caressée par le vent piquant du nord-est, et d'où le regard s'étend à perte de vue sur la nappe bleuâtre, tantôt immobile et tantôt moutonnante, de l'immense Saint-Laurent.

LE GROUPEMENT FAMILIAL QUASI-COMMUNAUTAIRE

La famille d'Isidore Gauthier comprenait à ce moment neuf personnes:

Le père, âgé de quarante ans;

Sa femme, Sarah Girard, trente-neuf ans; et sept enfants:

Marie-Rose, la fille aînée, âgée de dix-huit ans, et depuis un an mariée à un villageois;

Marie-Hortense, âgée de quinze ans, au foyer paternel;

Marie-Césarine, âgée de quatorze ans;

Marie-Démerise, âgée de douze ans;

Isidore Gauthier, premier fils, âgé de dix ans;

Sarah, âgée de six ans;

Joseph, âgé de quatre ans.

Gauldrée-Boilleau, qui a recueilli sur place les matériaux de cette monographie, avec la collaboration très active du curé, son ami, affirme que les familles de huit ou dix ou même de douze enfants sont nombreuses à Saint-Irénée. Elles n'égalent pourtant pas la fécondité des familles de pêcheurs de la péninsule de Gaspé, où les productions spontanées de la mer tiennent une place encore plus large dans les ressources de l'habitant. Là les familles de dix-huit ou vingt enfants, à ce qu'on lui a assuré, s'observent assez fréquemment.

La population de Saint-Irénée, en 1861, était de 1060 âmes et se répartissait entre 100 familles, soit une moyenne de 10 ou 11 personnes par famille. L'adoption d'orphelins se pratique couramment; et les parents

ou voisins qui ont recueilli ces enfants les traitent comme s'ils étaient de leur propre descendance. Beaucoup d'enfants d'émigrants irlandais, décimés par le typhus, ont été ainsi incorporés à des familles de la région.

Quant à Isidore Gauthier, il était l'aîné d'une famille de cinq enfants, tous du sexe masculin. La moitié du terrain appartenant à la fabrique et à l'église paroissiale de Saint-Irénée provient d'un don du père et de la mère d'Isidore. Celui-ci a hérité de la maison paternelle et des champs qui l'entouraient. Les deux frères d'Isidore, plus jeunes, ont reçu chacun une terre d'une valeur à peu près équivalente; mais à la condition de se joindre à lui pour établir les deux derniers dès qu'ils auraient atteint l'âge de vingt et un ans; chacun serait mis alors en possession d'une terre de 2,000 francs, d'un cheval, d'une vache, d'un bœuf et de quelques moutons.

Gauldrée-Boilleau constate encore que, « dans certaines paroisses, c'est presque toujours le plus jeune qui hérite de la propriété paternelle. On se marie jeune au Canada, et les mariages y sont féconds. Quand l'aîné des garçons arrive à l'âge de s'établir, ses père et mère sont encore en possession de toutes leurs forces et ne songent même pas à renoncer à travailler; ils se contentent donc de fournir à leur fils les moyens d'ouvrir une exploitation agricole dans une paroisse peu distante de celle où ils résident, mais moins anciennement habitée et dans laquelle, par conséquent, les terres sont à meilleur marché. Le même plan est adopté à l'égard du second garçon, du troisième et ainsi de suite; quand le dernier de tous est en état de diriger une propriété rurale, le père approche de la vieillesse

et sent le besoin de se reposer; si le plus jeune est intelligent, il devient maître du domaine, moyennant une pension viagère assurée à ses parents par contrat passé devant notaire. »

En disciple averti de Frédéric LePlay, Gauldrée-Boilleau insiste sur cette pratique de la transmission intégrale dans le pays de Québec: « Il n'est point d'usage de morceler la propriété foncière comme cela se pratique en France. Le chef de famille s'applique à réaliser des économies et acquiert une terre pour chacun de ses fils en âge de la cultiver. Si ses moyens ne lui permettent pas d'accomplir entièrement cette tâche, à laquelle il attache une importance extrême, il lègue le bien patrimonial au plus intelligent de ses garçons, en lui imposant la charge d'aider ses frères et sœurs et de les établir, petit à petit, d'une manière convenable ».

Puis, après avoir décrit sommairement le régime du travail, les procédés de culture et d'élevage, les industries domestiques exercées par les divers membres de la famille; après avoir indiqué en grand détail les biens mobiliers ou immobiliers dont elle est propriétaire, la composition du troupeau, du matériel agricole; fait l'inventaire de son mobilier meublant, de son linge de ménage; énuméré les divers produits qu'elle récolte et dont la presque totalité est utilisée ou consommée à la maison, Gauldrée-Boilleai conclut en ces termes significatifs et plutôt admiratifs:

« Le domaine patrimonial reste intact au milieu des vicissitudes que subit la famille, qui se divise sans que lui-même soit morcelé; c'est le foyer d'où rayonnent les émigrations successives qui vont peupler les pa-

roisses voisines, et le centre traditionnel où, à plusieurs générations de distance, les personnes qui descendent d'une souche commune sont heureuses de se rencontrer. »

Ainsi, dans ce coin perdu de notre Canada français, le fonctionnaire d'un gouvernement imbu de tendances conservatrices se persuadait volontiers qu'il avait bel et bien sous les yeux un exemplaire nettement caractérisé de cette fameuse Famille-souche que LePlay avait signalée à la France et à l'Europe comme le prototype de la bonne organisation de la vie domestique; bien supérieure à la famille patriarcale ou communautaire de l'Orient; bien supérieure surtout à la famille ébranlée ou instable de l'Europe occidentale.

Entre-temps, les adeptes les plus perspicaces et les plus consciencieux de LePlay se sont aperçus que, sous cette appellation de Famille-souche, le maître et ses premiers collaborateurs avaient confondu deux types divergents, opposés: la Famille particulariste, à fort développement de l'initiative personnelle, qui distingue au premier chef les peuples de l'Europe septentrionale; et la fausse Famille-souche, observable dans les pays de l'occident de l'Europe, et qui n'est en somme qu'une variété, ou atténuation du type ancien de la Famille patriarcale ou communautaire. Mais passons.

LA FAMILLE COMMUNAUTAIRE EN TRAIN DE S'ÉMANCIPER

En septembre 1920, presque soixante ans après cette mémorable visite du curé Mailley et de Gauldrée-Boileau chez Isidore Gauthier, votre humble serviteur, par-

ti de Québec quelques heures auparavant, arrivait par le bateau à Saint-Irénée; et, sur le quai, au clair d'une froide lune d'automne, la conversation suivante s'engageait:

Un Saint-Irénéen: « Vous cherchez un hôtel? *Moi* — Je cherche plutôt un certain M. Gauthier.

Lui: — Mon nom est Gauthier, Pitre Gauthier, hôtelier, pour vous servir. *Moi:* — C'est Isidore Gauthier que je cherche.

Lui: — Isidore? Il y a belle lurette qu'il n'est plus de ce monde.

Moi: — Isidore père, je vous crois volontiers; s'il vivait encore, il serait presque centenaire. Mais il avait un fils du même nom qui aurait à peine soixante-dix ans.

Lui: — Vous voulez dire Isidore fils, celui que tout le monde appelait « Gauthier », tout court? Eh bien, celui-là aussi est mort, tout comme son père. *Moi:* — Mais Isidore Gauthier fils a dû laisser des descendants, j'aimerais causer avec eux.

Lui: — Toute cette famille de Gauthier a quitté la paroisse il y a longtemps déjà. *Moi:* — J'en suis fâché; mais enfin, la terre, la maison, les dépendances sont encore là. Voudrez-vous m'y conduire?

Lui: — Vous ne savez donc pas? La terre a été vendue, la maison débâtie, les matériaux transportés au loin, utilisés pour d'autres constructions. Il ne reste que les fondations de ce qui était sa maison.

J'étais confondu. Ainsi s'écroulait piteusement la glorieuse vision un instant aperçue d'une Famille-souche canadienne sur le modèle classique de celle de LePlay.

« Mais quelle est donc la catastrophe, m'écriai-je, quel est le revers de fortune qui a terrassé ce fort d'entre les forts, qui l'a déraciné du sol natal, lui et les siens? » Mon interlocuteur me regardait d'un air surpris. « Oh! monsieur, finit-il par dire, il n'y a pas eu de revers de fortune. Isidore n'était pas en mauvaises affaires; son unique mobile en s'éloignant d'ici était l'espoir d'améliorer ses propres conditions d'existence, et d'assurer l'établissement futur de ses enfants. Il s'est fixé dans la vallée du Saguenay, et je vous assure que ses descendants y ont grandement prospéré ».

Dès le lendemain, mon hôtelier, guide précieux, parfaitement renseigné sur les gens et les choses du pays, me conduisait chez d'autres Gauthier, de la parenté d'Isidore, presque ses sosies. Tirés par un petit cheval canadien, nous grimpions la longue côte sablonneuse, nous jetions en passant un coup d'œil sur l'emplacement désert des bâtisses d'Isidore, nous roulions tranquillement sur la crête de cette « contrée extrêmement pittoresque », de ce « pays sillonné de torrents, encadré par la chaîne des Laurentides. Tableau imposant mais froid et sévère ».

Nous avions devant nous, remplissant l'horizon du nord, une mer de sommets ondulants et de vallons aux contours indécis. Soudain, le long boyau de la route de sable jaune s'infléchit vers l'ouest; nous franchissons une gorge étroite au fond de laquelle murmure le modeste affluent du ruisseau Jean-Noël, et nous voici arrivés devant la maison longue et basse de Méderile Gauthier. Celui-ci est un petit-neveu d'Isidore père; beau type d'homme, taille élevée, figure intelligente, démarche énergique, il habite ici avec sa mère, sa

femme et plusieurs enfants, dont un est marié au foyer et un autre est installé à proximité sur une terre qu'il met en valeur.

Or tout cela, dans sa simplicité, dans sa sobriété, ne manque pas d'une certaine poésie et comporte un enseignement. Poésie de la grande nature septentrionale du bas Saint-Laurent; froide, impassible, mais impressionnante aussi; berceau d'une race vigoureuse, inexpugnable. Poésie, et leçon aussi, de l'ancêtre paysan-fondateur délaissé d'une nationalité nouvelle, conservateur obstiné de ce qu'il y avait de bon et de fort dans la tradition médiévale française.

Quel bon accueil on nous fait sous ce toit hospitalier ! Quand le maître de céans apprend que je suis venu à Saint-Irénée pour me renseigner sur la manière de vivre des habitants, il m'ouvre la porte de sa maison; il m'invite à m'installer chez lui, ce qui me dispenserait du long trajet à faire soir et matin entre sa terre du plateau et l'hôtel du village bordant le fleuve. La mère de mon hôte, vénérable matrone, âgée de soixante-dix-neuf ans, se montre particulièrement accueillante.

C'est une Harvey, originaire de l'île aux Coudres, proche de Saint-Irénée. Anicet Gauthier, père de Médérile, l'avait épousée lorsqu'elle était encore jeune institutrice. Ce nom de Harvey atteste bien son ascendance écossaise. En effet les highlanders formaient un contingent important de l'armée d'invasion de Wolfe. Après la conquête, ils s'établirent en nombre dans les seigneuries concédées dans le bas du fleuve à leurs officiers, les Nairne, les Fraser, etc. Communautaires autant et plus que les Canadiens, ils sympathisèrent

avec eux, s'unirent à eux par des mariages et ne tardèrent pas à s'assimiler et se fondre dans le milieu rural québécois.

« Ah ! qu'on aime donc à retrouver les siens ! » dit, en me touchant l'épaule, cette bonne vieille, qui me rencontre pour la première fois. Et avec le cœur ouvert, l'esprit primesautier, la parole abondante de l'ancêtre celtique, elle m'entretient sur le sujet du livre de l'ancien curé Mailley (prononcé Mailly) dont elle connaît toute l'histoire. « Je suis l'aïeule », déclare-t-elle avec émotion, « mais la bisaïeule est là-haut ». Elle montrait du doigt le ciel. Hélas ! lorsque je revins à Saint-Irénée, neuf ans plus tard, l'aïeule était allée rejoindre là-haut la bisaïeule.

On le voit, nous nageons ici en pleine tradition communautaire. Sur ce foyer canadien plane encore la grande ombre de l'ancêtre au nom biblique: Abraham ou Brahm Gauthier, qui a laissé dans le pays le souvenir d'un patriarche, et qui fut l'initiateur de son groupe aux procédés de l'exploitation agricole. Notamment, il aurait été, s'il faut en croire la tradition, le premier dans la région, sinon dans la province, à se munir d'une moissonneuse.

Mais en voilà assez pour le moment sur le personnel de la famille et son groupement au foyer. Sortons de la maison et rendons-nous compte de l'organisation de l'atelier de travail. Car, à l'image de toute famille rurale du Canada français, celle de Méderile Gauthier n'est pas un simple agrégat de parents: c'est aussi un groupement de travailleurs agricoles. Famille et atelier sont intimement unis et réagissent fortement l'un sur l'autre, nous allons le voir.

LA PETITE CULTURE FAMILIALE, VIVRIÈRE, TRADITIONNELLE

L'exploitation agricole est restreinte dans les limites étroites des besoins modestes et immédiats de la famille et de ses ressources en main-d'œuvre. Les cultures sont diversifiées; elles comprennent plusieurs sortes de légumes: pommes de terre, gourganes (c'est la fève des marais), fèves à café (c'est la féverole), etc., mais toutes sur de faibles étendues. Les céréales occupent plus de place, le blé par exemple, et surtout l'avoine. Dans l'assolement biennal, généralement suivi, elles alternent avec le pâturage ou le friche et, moins souvent, avec le foin. De même, le troupeau comprend des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons, des porcs et des volailles, mais en nombre restreint, si l'on tient compte de la superficie exploitée. Le progrès réalisé sous ce rapport depuis l'époque du vieil Isidore n'est guère marqué.

Les procédés de culture ne sont nullement intensifs. Ils se calquent sur la productivité naturelle du lieu et restent toujours dans son étroite dépendance. Ainsi les hautes terres de Saint-Irénée, à cause de la texture peu serrée de leur sol, qui laisse facilement filtrer les eaux, sont de manière générale propices à la culture des céréales, surtout dans les étés de pluie abondante. D'autre part, elles se prêtent beaucoup moins bien à la création de prairies artificielles durables. Les champs de trèfle et de graminées sont ici rares et de faible étendue.

L'assolement généralement suivi est biennal ou, plus exactement, double-biennal: soit, deux récoltes succes-

sives de grains alternant avec le friche, la jachère nue, ou, plus rarement, la jachère herbée. Par suite de l'extrême réduction du troupeau, la dépense d'engrais est restreinte au minimum. Rien ne saurait mieux caractériser un système d'exploitation reposant en très grande partie sur la simple récolte, tirant du fond tout ce que recèle sa fertilité première et spontanée.

Tout cela est marqué au coin de la plus ancienne tradition. Dès ma première visite, en 1920, j'avais été vivement frappé de l'apparence d'ancienneté et de vétusté de l'installation et de l'outillage chez Méderile Gauthier. Comme la maison d'habitation, les bâtiments de ferme étaient assez spacieux et disaient l'aisance du propriétaire; longs et de faible hauteur, ils ne manquaient pas d'un certain pittoresque, mais semblaient ployer sous le faix de leur épaisse couverture de chaume.

« Nous continuons à couvrir en chaume », m'avait expliqué mon hôte, « car la paille ne nous coûte rien et, si nous y renoncions, il nous faudrait la remplacer par du bois, que nous payerions aujourd'hui fort cher». L'outillage de ferme me parut aussi fort ancien, par exemple ce manège à plan horizontal et arbre vertical servant pour les battages et qui a, presque partout ailleurs, de longue date, cédé la place aux trépigneuses à plan incliné.

Et cet assolement biennal, tenu en honneur ici, que pratiquait Isidore Gauthier père, il y a soixante-dix ans, lorsque Gauldrée-Boilleau mettait en œuvre sa monographie du paysan canadien, cet assolement a été suivi sur les bords du Saint-Laurent durant tout le

régime français, et de manière exclusive jusque vers la fin du siècle dernier. Il survit même de nos jours dans plus d'une région de la province. Or sait-on que, à travers le moyen âge, il nous est venu des Romains?

On conçoit que, dans un milieu traditionnel, isolé comme celui-ci, le progrès des méthodes soit lent à se produire. Cependant, grâce à l'initiative des plus entreprenants, il finit par se faire jour.

Il y a plusieurs années déjà, dès avant ma première visite à Saint-Irénée, Méderile Gauthier s'était associé avec quelques voisins pour capter l'eau de sources éloignées, dont le trop-plein par le moyen de conduites d'eau fut amené jusqu'aux bâtiments des divers intéressés, laissant ainsi disponibles des bras qui précédemment dépensaient leur force à charrier l'eau servant à abreuver les bêtes à l'étable.

Lors de ma deuxième visite à Saint-Irénée, en 1929, je constatai, non sans éprouver un certain regret de folkloriste, que la vieille masure pseudo-normande de Méderile Gauthier avait été démolie, — il ne restait plus qu'une partie du fournil avec sa cheminée — la longue grange-étable avait été démolie elle aussi; l'une et l'autre remplacées par des constructions d'aspect plus banal, mais offrant, à ce que m'assurait le propriétaire, plus de logement et de confort.

Chez Clovis Gauthier, — cultivateur de ce même voisinage que nous avions eu la bonne fortune de rencontrer la veille dans le train qui nous amenait de Québec, — nous faisons la même constatation que chez Méderile, du moins en ce qui regarde l'habitation. La masure antique, mal éclairée, difficile à tenir

chaude par les grands froids d'hiver, a été remplacée par une maison à deux étages, de style plus moderne. D'autre part, le système général d'exploitation reste à peu près le même: culture répétée d'une céréale sur le même terrain, suivie d'autant d'années de pacage, avec complément de vastes étendues qui restent en friche.

Clovis m'explique que cette avoine luxuriante, au long chaume, robuste aussi, puisque en septembre encore elle est debout, ayant jusque-là résisté à la verse, il l'a emblavée sur des champs où ses vaches avaient pâturé deux années de suite. Il faut dire que, cet été de 1929, assez pluvieux, fut particulièrement favorable aux cultures en terres hautes et sableuses comme celles de Saint-Irénée. Nulle part le long de la route, pas même sur les sols d'alluvion de Château-Richer ou de Saint-Joachim (Côte de Beaupré), je n'ai observé de plus beau grain qu'il ne s'en trouve ici.

Par ses traits essentiels, l'exploitation de Clovis Gauthier ne diffère pas sensiblement de celle de ses voisins les plus entendus. À perte de vue, dans la direction du nord, se déroulent des friches ou pâturages permanents, embroussaillés par endroits. Peu de prairies artificielles; la paille des céréales utilisée non seulement comme litière à l'étable, mais comme partie importante ou principale de la ration d'hivernement des bêtes à cornes. Pour éviter la verse, Clovis coupe son avoine encore « verdaude », c'est-à-dire sans attendre la complète maturité du grain. Troupeau fort réduit; cultures diversifiées, mais sur de petits espaces, et en général dans la mesure des besoins ordinaires de la famille, comme aussi de la somme de main-d'œuvre que ses membres sont en état de fournir.

C'est une exploitation qui est nécessairement à faibles moyens. Par exemple, le battage des grains est bien, pour la plus grande partie, exécuté au moyen de la batteuse mécanique. D'autre part, il ne se fait pas d'un coup et avec l'aide d'une nombreuse équipe d'engagés ou de voisins. Clovis s'y prend à plusieurs fois. Cela lui permet, m'explique-t-il, de se charger de toute la besogne, en s'aidant seulement de son fils-associé. Autre avantage: il a toujours sous la main, en s'y prenant de cette manière, une quantité de provende à l'état frais.

Les machines agricoles en usage à Saint-Irénée se rattachent presque toutes — on n'en sera pas surpris — à la récolte des céréales. Nous avons vu que de bonne heure la batteuse mécanique y avait été introduite. De même, nombre de moissonneuses simples sont utilisées. Cependant, encore en 1929, les moissonneuses-lieuses étaient une nouveauté et une rareté. Elles étaient généralement entre les mains de jeunes gens, fils de cultivateurs, qui faisaient à tour de rôle la visite des diverses exploitations rurales réquisitionnant leurs services.

LE DOUBLE APPUI DE LA CULTURE PAYSANNE : SIMPLE RÉCOLTE DES PRODUCTIONS SPONTANÉES; INDUSTRIES DOMESTIQUES

Cette culture familiale combinée avec un élevage restreint ne saurait absorber toute l'activité des membres du groupe, ni parer pleinement à leurs besoins. Voyons comment le cultivateur de Saint-Irénée cherche à combler cette double lacune.

Nous avons vu que, dans ses opérations de culture, l'habitant s'appuie d'une part sur la communauté fa-

miliale et, d'autre part, sur la productivité naturelle et les réserves accumulées de fertilité du sol. Voyons quelles autres ressources il va tirer de la libéralité de la grande nature.

Chez Méderile Gauthier et chez Clovis Gauthier, cultivateurs sérieux installés sur le plateau de Saint-Irénée, je ne vois guère que le bois qu'on puisse ranger parmi les productions spontanées dignes de mention. Déjà la forêt, décimée par des années de « pillage » c'est-à-dire d'exploitation désordonnée par les premiers habitants, ne fournissait plus que du bois propre seulement au chauffage, lorsque deux industries nouvelles, permettant d'utiliser même des arbres de petite taille pour la production de la pâte de bois et des bobines, vinrent donner un regain d'activité aux travaux de l'exploitation forestière, en dépit des désastres causés de temps à autre par le feu.

Il fut un temps où la fourrure fournissait des ressources appréciables aux colons. Même du vivant d'Isidore Gauthier père, il y a soixante-dix ans, la fourrure, dont le rôle avait été si grand dans l'évolution sociale de la colonie, ne comptait que fort peu dans les moyens d'existence de l'habitant. À Saint-Irénée, pourtant, on parle toujours de la rencontre que fit ce vaillant Isidore avec une mère ourse, laquelle avait posé sur son épaule une formidable patte. Dans cette circonstance, à ce que rapporte la tradition, le vigoureux colon aurait fait preuve d'un admirable sang-froid en criant à son compagnon, au moment où celui-ci allait décharger son fusil dans le corps de la bête: « Ne tire pas, tu vas gâter sa peau; donne-lui plutôt de la hache sur la tête ».

Des productions spontanées de la forêt, passons aux production spontanées de la mer. Au temps d'Isidore Gauthier père, il y a près de trois quarts de siècle, les cultivateurs de Saint-Irénée, riverains du fleuve, exploitaient ce qu'on désigne des « pêches » de fascines, parcs à poissons en claies qui s'avancent au large et se terminent en impasse. Mais les poissons ne fréquentent plus autant ces parages; cette manne de la mer a beaucoup diminué; on ne voit presque plus de ces parcs sur la grève de Saint-Irénée. Nous causons quelques instants avec Joseph Bouchard, un des derniers à posséder une « pêche », qu'il visite à marée basse. Il n'en exploite pas moins directement sa terre, couchée entre la mer et le plateau.

Le marsouin, qu'on voit parfois s'ébattre aux abords du quai de Saint-Irénée, est à l'occasion l'objet d'une chasse qui peut être profitable. Chaque prise rapporte une centaine de piastres, mais la capture de ce petit cétacé n'est pas toujours facile et en outre est fort aléatoire, dangereuse même. Aussitôt qu'il a été atteint, le marsouin disparaît sous l'eau et il est très difficile de le rejoindre. Nombre de jeunes gens ont perdu la vie en se livrant à cette chasse.

LA DISPARITION GRADUELLE DES PRODUCTIONS SPONTANÉES

Dans une humble maisonnette, pauvrement garnie, sur la plage même de Saint-Irénée, j'ai pu causer assez longuement avec un type fort original qui m'a paru représenter de manière frappante la réaction qu'exercent sur une vie humaine la mer et la simple récolte de ses productions spontanées. Patrice Tremblay,

natif de l'île aux Coudres, en plein Saint-Laurent, avait, très jeune encore, perdu son père qui s'était noyé, avec plusieurs parents ou amis, en remontant le fleuve dans une goélette à destination de Québec.

L'orphelin fut adopté par son oncle, Louis Tremblay, forgeron à Saint-Irénée. Après avoir fait chez cet oncle l'apprentissage du métier, Patrice, âgé de vingt-trois ans, épousa Hortense Gauthier, deuxième fille de notre Isidore, laquelle avait alors dix-huit ans. Sous l'influence, sans doute, de son entourage de terriens et de paysans, le jeune ménage s'en fut s'établir sur le plateau, et, au cours de nos allées et venues dans le rang de Saint-Pierre, entre chez Méderile et chez Clovis Gauthier, on m'a signalé l'endroit où se trouvait naguère la forge de Patrice Tremblay.

Or, loin de la mer de « cette misérable-là », — pour dire le vrai, Patrice se servait d'un terme beaucoup plus énergique — cet enfant de l'île aux Coudres s'ennuyait à mourir. Ce fut au point qu'il finit par quitter le plateau, par redescendre sur la plage, où nous l'avons trouvé installé dans une hutte, mais heureux comme un roi. De nouveau en contemplation devant la nappe liquide et son éternelle agitation, le vieux pêcheur s'est senti revivre: il pouvait seiner, pêcher à cœur joie l'éperlan, le capelan et la sardine.

Mais ce vieillard de quatre-vingt-sept ans, fort bien conservé, a ses petits travers. Persuadé qu'en bonne compagnie, ses propos seront charitablement interprétés, il fait parade de ses exploits avec la dive bouteille. Mais il se hâte d'ajouter: « Sans jamais me déranger, par exemple ». Et sa troisième femme, Adèle Léves-

que, de Rimouski, presque aussi âgée que Patrice, renchérit sur la vantardise de son cher époux et, dans le même esprit, interjette: « Je vous dis qu'il en a du vice dans le corps ! », suivi de ce commentaire sauveur: « On ne s'ennuie jamais en sa compagnie: toute la veillée se passe à rire, à l'entendre raconter des histoires ».

Or, voici que les productions spontanées sont en train de disparaître. Leur récolte, qui a longtemps soutenu l'imprévoyant, ne saurait plus le nourrir. La pêche de l'anguille, jadis si productive dans ces parages, ne rapporte plus guère maintenant, non plus que la chasse. Il faut se contenter de petites espèces et de prises de mince valeur. Le bois marchand est de plus en plus rare et impose pour sa récolte et son écoulement des frais de plus en plus lourds. L'habitant doit chercher ailleurs un complément de ressources.

Nous avons vu, il y a un instant, deux chefs de famille, entre les plus intelligents du plateau irénéen, chercher la solution du problème dans une culture plus intensive du sol. Méderile Gauthier me confiait qu'il pourrait vendre ses terres, mais qu'il préférait s'agripper à la culture et coopérer à l'établissement de ses fils autour de lui, comme il avait déjà commencé à le faire en 1920. Chez les voisins de Clovis Gauthier, on s'appuie davantage sur les industries domestiques.

LA RENAISSANCE DES ARTS DOMESTIQUES

Une courte promenade dans le rang de Saint-Nicolas, qui prolonge celui de Saint-Pierre, et nous arrivons chez Joseph Gauthier, où nous trouvons la mère de famille et plusieurs jeunes filles actionnant des métiers doubles. Naguère, on pratiquait ces industries en vue

seulement des besoins domestiques ou locaux; aujourd'hui, on tisse en vue de la vente, et surtout de la vente au touriste, notamment pour le compte de la « Handicraft Company », des couvertures de lit en coton et fil d'étoupe « boutonné ». Nous échangeons quelques propos avec le grand-père François Gauthier, vénérable octogénaire, qui a été témoin, me dit-il, d'incroyables changements dans son existence, lui qui a vu bâtir, il y a au moins quatre-vingts ans, la maison un peu vieillotte où nous jasons.

Le lendemain, revenus vers l'extrémité nord-est de la paroisse, dans ce rang de Terrebonne où Isidore Gauthier avait son exploitation, nous entrions chez « Ti-Boise » Gauthier, fils d'Ambroise. Nous y trouvions le filage et le tissage de la laine combinés avec la confection de hardes de travail qui avait toujours été en honneur, mais qui est aujourd'hui restreinte aux seuls besoins de la famille. C'est la spécialité de la mère, femme très entendue, l'esprit dirigeant de la maisonnée, à ce qu'il me paraissait bien, comme, du reste, on l'observe fréquemment chez l'habitant.

De leur côté les hommes, outre la culture de la terre et le soin du troupeau, s'adonnent à quelques industries domestiques, comme la confection de « souliers de beu », mais plus communément à des travaux de terrassement et de réparation sur la voie publique. Le désir de se rapprocher de la grande route, plutôt que la préoccupation d'attirer chez lui le trafic touristique, est probablement ce qui a engagé « Ti-Boise », il y a déjà plusieurs années, à transporter sa maison d'habitation du bord de la falaise, d'où se découvrait le panorama grandiose du fleuve, à ce bord de route poudreux où

défilent les automobiles à l'aller ou au retour de la station balnéaire de la Malbaie.

Il nous a été donné de prendre à la table de Mme Ambroise Gauthier une excellente soupe à la gourgane, suivie d'une omelette encore fumante, avec pain et beurre, thé, confitures et gâteaux; le tout dans de la vaisselle luisante de propreté et sur une nappe de toile de lin de fabrication domestique. Quel touriste songerait à se plaindre de pareil menu campagnard !

L'HABITANT DANS LES MINES ET LES TRANSPORTS

A diverses époques, il s'est trouvé des cultivateurs de Saint-Irénée pour tenter la fortune autrement que dans la culture du sol. Mais ils n'y ont guère remporté de succès. Vers 1862, voyons-nous dans la monographie de Gauldrée-Boilleau, plusieurs habitants du bord du fleuve s'étaient associés en vue d'exploiter à frais communs des filons métalliques: fer, zinc, plomb, dans les montagnes de l'arrière-pays. Mais faute de capitaux, d'expérience, d'entente entre les associés, ces tentatives échouèrent promptement.

La construction de goélettes, de bricks même, ainsi que leur utilisation pour les transports sur le fleuve, ont été pratiquées de date assez ancienne à Saint-Irénée. Un des frères d'Isidore Gauthier, lisons-nous dans Gauldrée-Boilleau, « avait eu l'idée de faire construire une goélette d'environ 60 tonneaux. Comme il manquait d'argent pour solder les fournitures effectuées par plusieurs marchands, il était menacé de voir le bâtiment saisi par autorité de justice. Dans sa détresse, il eut recours à Isidore, qui consentit à lui

servir de caution pour une somme de 3,000 francs. Par suite d'arrangements subséquents, Isidore acquitta le montant des dettes contractées par son frère, à condition de partager avec lui la propriété du navire. C'est à cette époque qu'Isidore entreprit le service des transports sur le Saint-Laurent ». « Mais, ajoute aussitôt Gauldrée-Boilleau, il ne le continua que pendant deux ans; il vint à s'apercevoir, en effet, que ses absences nuisaient à la culture de ses terres; il s'empressa de revendre sa part de propriété dans la goélette et acheta une nouvelle terre dans le township de Settrington, à 3 lieues de Saint-Irénée. »

Louis Tremblay, forgeron, oncle de notre jovial conteur Patrice, et qui exploitait une forge et une terre à proximité de chez Isidore, s'était, à l'exemple de quelques autres, engagé dans cette petite industrie des transports par voiliers sur le Saint-Laurent; et non pas simplement, comme Isidore, dans le dessein de secourir un frère dans l'embarras, mais en vue bel et bien de s'assurer des bénéfices. Or, Louis Tremblay non plus ne put se maintenir longtemps dans l'industrie des transports. Les capitaines qu'il fallait engager pour la conduite de ces petites embarcations faisaient danser trop allègrement les écus de leurs bailleurs de fonds. Nos armateurs d'occasion, après avoir perdu beaucoup d'argent, durent renoncer à leurs entreprises de navigation.

Au reste, une survenance notable, une révolution économique, échappant beaucoup plus au contrôle des propriétaires de voiliers que les simples voleries de leurs équipages, allait incessamment couper court à leurs visées ambitieuses: je veux dire le développement des

transports à vapeur à la fois sur terre et par eau. A Saint-Irénée même, on a la vive sensation du déclenchement de la révolution économique et sociale opéré par l'avènement de cette force nouvelle, à la vue de l'imposante installation, dans ce milieu de petites gens, d'un millionnaire de Montréal (la grande ville fille des transports), millionnaire dont la fortune, issue du commerce bancaire, s'est déployée ultérieurement dans les entreprises de navigation du Saint-Laurent et d'un chemin de fer dans la région québécoise.

LA COLONISATION DU SAGUENAY

Or l'habitant de Saint-Irénée n'avait pas attendu l'avènement dans sa région des transports à la vapeur pour s'engager dans des entreprises de colonisation à de grandes distances de chez lui. Depuis assez longtemps, des colons agricoles franchissaient en traîneau sur les chemins d'hiver, ou en goélette durant la belle saison, les 100 milles ou davantage qui, dans la direction du nord, les séparaient des alluvions fertiles bordant le cours mitoyen du Saguenay et les bords du lac Saint-Jean. Un frère d'Isidore, « Dule », ou Théodule, avait depuis nombre d'années gagné la région de Chicoutimi, quand, vers 1867, Isidore partit à son tour. Encore dans la force de l'âge, il n'hésita pas à se défaire de son domaine de la rive fluviale, en plein rapport. Il le vendit à un de ses voisins de Saint-Irénée, ce Louis Tremblay dont il a été question précédemment, forgeron, constructeur, armateur de goélettes, oncle et père adoptif du jovial Patrice, et qui, à ce moment en pleine veine de prospérité, faisait l'acquisition de terres à droite et à gauche. Mieux avisé,

notre Isidore, une fois sa terre vendue, s'en allait s'installer à la rivière du Moulin, sur une propriété achetée des grands exploitants forestiers, les Price, tout à côté du centre naissant de Chicoutimi.

A cette phase primitive de la colonisation du Saguenay, c'était, on le conçoit, un long, pénible, voire même périlleux voyage que la traversée en traîneau de la solitude neigeuse qui reliait la région québécoise du bas Saint-Laurent à celle du fjord saguenayen. Une des filles d'Isidore Gauthier dont nous parle Gauldrée-Boilleau, Démerise, que nous eûmes la bonne fortune, ma femme et moi, de retrouver à Chicoutimi, en 1929, veuve octogénaire de François Pilote, nous parut être le digne représentante de cet âge héroïque du défricheur canadien.

De taille élevée, à solide charpente, à la voix masculine, apparemment en parfaite santé malgré son grand âge, Mme Pilote nous fit le récit pathétique d'une de ces odyssées qu'elle entreprit, jeune femme, à travers cette projection du plateau laurentien, en compagnie de plusieurs membres de sa famille, pour aboutir à la rivière du Moulin où était situé le lot concédé à son père. Dans ce coin de pays perdu, accidenté, le colon n'avait pas à sa disposition les belles routes nivelées, empierrées, dont depuis on a gratifié à grands frais touristes et automobilistes. Le chemin, à peine tracé, suivait au petit bonheur les sinuosités du vallon, les anfractuosités du plateau rocheux; et, sous la conduite d'un charretier malhabile, ou rendu téméraire par de trop fréquentes libations, le voyageur courait risque de verser dans un banc de neige, sinon de rouler au fond d'un précipice. Puis, le soir, en guise d'hôtel-

lerie, on n'avait pour tout abri que la hutte en troncs d'arbres de quelque trappeur ou bûcheron.

Pourtant, c'était là, semble-t-il, un sport délectable, une vraie partie de plaisir pour cette génération robuste, élevée à la dure, et que n'avaient pas amollie les raffinements du confort moderne. Aussi bien, elle était loin d'être luxueuse, elle n'était même pas bien close, à l'abri des intempéries, loin de là, la première maison où Isidore Gauthier père dut se loger avec sa famille, en 1867, sur la terre achetée des Price et leur seconde habitation ne valait guère mieux: construction hâtivement érigée pour servir de chapelle temporaire aux premiers colons; et les Gauthier en ont gardé longtemps le douloureux souvenir.

Mais quel merveilleux progrès depuis soixante ans ! Quelle transformation frappante s'est opérée ! Et d'abord, pendant une douzaine d'années, l'exploitation bénéficia de la vigoureuse emprise d'Isidore père, qui amorça le défrichement de la forêt et construisit cette spacieuse maison, laquelle, du haut de sa colline, domine superbement le lit étroit de la rivière du Moulin et le cours plus large de la sauvage Saguenay. Les quinze ou seize années suivantes, la terre resta aux mains plus débiles et plus vacillantes, à ce qu'il semble, d'Isidore fils, mort en 1894, âgé seulement de quarante-trois ans.

Ensuite, la terre fut quelques années sous la direction de la veuve d'Isidore fils, femme instruite, entendue, dans sa jeunesse institutrice à Jonquière. Elle a convolé en secondes noces avec Hippolyte Tremblay *dit* Pierriche, originaire de Saint-Irénée, mais qui a su

s'amasser du bien dans les durs travaux de l'exploitation forestière, à l'Anse-Saint-Jean, sise à mi-chemin entre Chicoutimi et le confluent de la Saguenay avec le Saint-Laurent. Lors de mon passage à Chicoutimi, en 1929, pendant que, dans un salon garni avec goût, je cause avec la veuve d'Isidore Gauthier fils, devenue Mme Tremblay, son mari valétudinaire, alité dans une chambre voisine, requiert sa présence; et je puis me rendre compte de quels soins et de quelles attentions il est l'objet dans cette maison hospitalière.

Et maintenant, depuis nombre d'années déjà, la terre est exploitée, avec un regain d'énergie et de savoir-faire, par Isidore Gauthier petit-fils. Il a arrondi le domaine de 120 arpents que lui avait légué son père et l'a doté de bâtiments spacieux, de belle apparence, et pourvus de toutes les améliorations modernes: fond bétonné, eau courante, éclairage à l'électricité, stalles en fer. A part trois chevaux de travail, notre cultivateur avancé ne garde que des bêtes de choix: vaches de race Ayrshire pure, inspectées, au nombre de trente ou trente-cinq; porcs de race Yorkshire. Le propriétaire me fait faire le tour de ses champs; ils portent en ce moment de belles récoltes de céréales, qu'on est précisément à moissonner. Il me signale les diverses natures de sol: sableux sur les crêtes, argileux à mi-côte, tourbeux dans les fonds. La meilleure terre arable est la franche, où l'argile se mêle plus ou moins de sable ou de terre végétale. Les sols bas ne sont pas productifs à moins d'avoir été drainés au préalable; et les colons qui ont négligé de drainer à fond les terres humides sont les seuls à se plaindre du climat de la région.

Mais ce qui chez Isidore III (ou petit-fils) m'a frap-

pé encore plus que la bonne installation matérielle du foyer, que la bonne tenue de l'exploitation, que toutes ces manifestations de progrès économique qui partout nous apparaissaient, c'est la fécondité remarquable de cette famille de cultivateurs prospères et les promesses d'avenir que donnait cette remuante jeunesse. Ces deux époux qui n'avaient pas atteint la cinquantaine comptaient déjà treize enfants, dont dix survivants. L'aîné, le seul qui eût manifesté du goût pour les carrières libérales, s'était, après une année de théologie au collège de Chicoutimi, tourné vers la médecine qu'il étudiait depuis quatre ans à l'université de Québec. Le second fils secondait son père dans l'exploitation du domaine, tandis que le troisième s'était spécialisé dans l'élevage du renard pour le compte d'une compagnie. Une grande fille, Marie des Neiges, prêtait main-forte à sa mère dans la tenue de la maison. Les autres, garçons ou filles, se préparaient vaillamment à gagner leur vie.

FONCTION ÉDUCATRICE DE LA FAMILLE

En vue de compléter et de mener à bien cette étude monographique de la famille rurale canadienne, nous allons retourner à Saint-Irénée. Déjà nous avons observé ce groupement initial sous plusieurs de ses aspects. Nous l'avons considéré d'abord comme simple agrégat de parents installés au même foyer; puis, comme réunion de travailleurs coopérant dans l'ordre économique: culture, simple récolte, fabrication, transports, et par surcroît engagés dans l'œuvre de la colonisation. Mais à cela ne s'arrête pas le rôle social de la famille canadienne: elle exerce en outre une fonc-

tion administrative, puisque dans le cours ordinaire des choses elle accumule des biens, dont elle fait un emploi déterminé et qu'elle transmet en tout ou en partie à ceux de la génération suivante. Héritage de double nature: biens matériels, d'abord, sous forme de terres, de bâtiments, de troupeaux, d'instruments de travail, etc.; et aussi, héritage de biens *spirituels*, comme diraient les sociologues philosophes, sous forme de traditions, de coutumes, de règles de conduite. De ce fait, la famille est investie forcément d'une mission éducatrice; et même, c'est sa fonction éducatrice et la manière dont elle la remplit qui permettent le mieux de la caractériser et de la classer exactement.

Nous l'avons vu dans les premières pages de la présente étude, la monographie du Paysan de Saint-Irénée assimile le groupement familial des Gauthier au type de la Famille-souche, si chère à LePlay. Or l'analogie est loin d'être parfaite: par suite à la fois des conditions géographiques et des circonstances historiques de son développement, notre famille rurale est beaucoup moins traditionnelle, beaucoup moins rivée en un point du territoire, beaucoup moins communautaire à certains égards, que les familles de montagnards pyrénéens, par exemple, distinguées par LePlay sous l'étiquette de la Famille-souche. Cinq ou six ans ne s'étaient pas écoulés depuis la visite de Gauldrée-Boilleau, et l'encre n'était pas encore sèche sur cet éloge dithyrambique de la Famille-souche canadienne, que le fameux « centre traditionnel » des Gauthier de Saint-Irénée était délaissé, la maison débâtie, et les membres du groupement familial dispersés, ou transplantés au loin.

La famille de l'habitant ne doit pas davantage être

confondue avec un autre type que LePlay a placé dans cette même catégorie de la Famille-souche: je veux dire la Famille particulariste de certaines populations du nord de l'Europe. L'habitant ne forme pas ses enfants à l'initiative particulière dans la mesure où cela se fait en milieu particulariste; il reste plus ou moins empêtré dans ses habitudes de dépendance communautaire; il néglige trop l'instruction, surtout celle de l'ordre élémentaire pratique, qui lui serait d'un indispensable secours pour s'élever dans l'ordre social. De ce groupement de robustes travailleurs manuels, il ne sort guère, sauf de manière exceptionnelle, accidentelle, transitoire, une élite de chefs d'entreprise dans les arts usuels. Une fois que le domaine a acquis les dimensions suffisantes pour parer aux besoins ordinaires de la famille et subventionner dans une mesure variable l'établissement des jeunes, il reste stationnaire, ou se subdivise. La race se décapite à chaque génération.

LA DOUBLE RÉACTION DU TYPE FAMILIAL SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

La mise en œuvre à la base de la société canadienne d'un groupement familial à fonction aussi compréhensive, à capacités aussi diverses, devrait être pour nous, semble-t-il, un gage de supériorité, et, à certains égards, cela est incontestable. Ce qu'on désigne parfois le miracle canadien, le miracle de la survivance du Canada français, a là son explication: l'habitant se suffit à lui-même.

Mais si l'on y regarde de plus près, on s'apercevra que ce trait élémentaire de notre économie sociale a d'autres répercussions de caractère beaucoup moins favo-

rable. Cela apparaîtra nettement, je pense, si, déjà initiés comme nous le sommes au fonctionnement interne de la famille rurale, nous l'observons dans ses rapports avec les autres groupements connexes ou superposés.

Représentez-vous une simple juxtaposition de familles semblables à celles que nous venons d'observer: à peu près toutes engagées dans la culture du sol, et s'y maintenant chacune par le travail en commun de ses membres, ne recourant que dans des cas exceptionnels à la main-d'œuvre salariée; complétant les ressources extraites du sol par la simple récolte de productions spontanées de la terre ou des eaux, ou par l'exercice de diverses industries domestiques ou de divers métiers accessoires. Ces familles seront toutes égales, ou, du moins, elles ne seront pas hiérarchisées. Ce que chaque famille ne saurait exécuter ou produire par l'effort concerté de ses membres, elle se l'assurera autant que possible avec le concours bénévole de ses voisins, à charge de revanche. C'est la constatation faite par Gauldrée-Boilleau en 1861; et l'état de choses n'a pas très sensiblement varié depuis.

A Saint-Irénée, de nos jours, il n'existe guère plus qu'au moment où Gauldrée-Boilleau et le curé Mailley rédigeaient leur monographie, une classe patronale. Comme il le faisait alors, comme effectivement il l'a fait depuis la fondation de la colonie française, l'habitant se patronne lui-même, mais sans, de son côté, patronner personne autre que ses enfants. Aussi, la division du travail ne se produit-elle pas pour la peine: les professions auxiliaires, faute de clientèle, ne sau-

raient se développer. Le commerce local et les arts libéraux végètent.

ACTION DU COMMERCE LOINTAINE ET POURTANT DISSOLVANTE

Une page curieuse de la monographie de Gauldrée-Boilleau donne bien l'idée de la faible activité du commerce local à Saint-Irénée, il y a quelque soizante ans. L'argent est rare, dit-il; les habitants sont obligés de recourir au mode primitif du troc, de l'échange en nature soit entre eux soit avec les étrangers. Les petits marchands acceptent, en payement de leurs fournitures en épicerie, étoffes, quincaillerie, etc., des céréales et des volailles. Les créanciers pour des sommes plus importantes se mettent à construire des goélettes de 30 à 40 tonneaux et réquisitionnent leurs débiteurs pour des pièces de bois ou des journées de travail.

Je signalais, il y a un instant, l'imposante installation d'un capitaliste enrichi dans la finance et les transports. Mais, bien entendu, ce courtier montréalais n'a pas bâti sa fortune sur place. Saint-Irénée n'a été pour lui qu'une retraite champêtre, un lieu de repos et une occasion de dépense. Greffé tardivement sur ce milieu rural qui n'était pas le sien, mais qu'il a fait largement profiter de ses dons et même représenté quelque temps au Parlement, M. Forget a vécu, peut-on dire, en marge de ce groupement communautaire et paroissial dont il n'était pas un produit.

D'autre part, pour n'être pas entré de plain-pied dans le mouvement mondial des transports et des échanges, Saint-Irénée n'en a pas moins ressenti de bonne heure certains effets pernicieux résultant de la

brusque apparition du commerce dans un milieu insuffisamment prémuni contre ses tentations. Dès 1861, au témoignage de l'auteur de la monographie, la prodigalité, le luxe exercent leurs ravages dans cette campagne reculée:

« Il y a quelques années, on ne voyait aux hommes et aux femmes que des vêtements fabriqués à la maison, avec la laine de leurs brebis; aujourd'hui, on ne s'en contente plus: le luxe fait des progrès parmi les habitants; les étoffes des manufactures anglaises, aux dessins variés et aux couleurs éclatantes, excitent toutes leurs convoitises. L'usage des corsets et de la crinoline commence même à se répandre. »

A la messe à Saint-Irénée, le 5 septembre 1920, sur la falaise dominant le fleuve, dans une église d'apparence antique dont l'architecture remontait bien à trois quarts de siècle, sinon à tout un siècle en arrière, dans la foule des fidèles, je n'ai pu discerner un seul homme, une seule femme, portant des étoffes du pays. Les robes de soie et les tissus aux couleurs voyantes étaient très en évidence.

On le voit, dans cette paroisse rurale isolée, la famille de l'habitant, avec sa formation quasi-communautaire, repliée sur elle-même, qui la dresse à parer directement à tous ses besoins matériels, et dès lors restreint au possible la division du travail social, offre bien peu de prise aux opérations du commerce. Pourtant, dès les premières atteintes de cette force nouvelle qui s'exerce du dehors, une notable partie de la population se trouve ébranlée, instabilisée. C'est là le signe d'une évidente faiblesse, d'une insuffisance notoire de

l'organisation de la vie privée du Canadien. Mais poursuivons notre analyse.

RÔLE EFFACÉ DE LA CULTURE INTELLECTUELLE ET DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Voici bien une autre faiblesse tout aussi grave, sinon plus grave, que la première: cette famille traditionnelle de l'habitant est peu portée vers l'instruction. En 1861, comme le constate l'auteur de la monographie, « l'éducation n'est pas aussi avancée à Saint-Irénée qu'on serait en droit de le souhaiter. Il n'y a guère que les adolescents qui sachent lire et écrire. Les habitants parlent assez correctement la langue française. Aucun d'eux ne comprend l'anglais hormis quelques pêcheurs qui l'entendent à peu près, sans être en état de s'exprimer que d'une manière très imparfaite ».

Notamment, Isidore Gauthier, un des hommes les plus remarquables et un des esprits dirigeants de la paroisse, n'a reçu aucune instruction; il sait seulement un peu lire. Au temps où il était enfant, il n'y avait pas encore d'école sur place, la loi qui inaugurait les écoles publiques n'ayant été adoptée par l'assemblée législative qu'en 1846. En 1861, Saint-Irénée est bien doté de deux écoles élémentaires et d'une école modèle, qui date de l'année précédente. Ce sont des filles de cultivateurs, non mariées, qui y enseignent sous la surveillance d'une commission scolaire dont le curé est le président. Il ne se manifeste pas moins, à l'occasion, un fort sentiment de méfiance pour les « petites écoles ». « L'habitant de Saint-Irénée, dit encore Gauldrée-Boilleau, ne comprend pas encore tout à fait l'importance de l'instruction. Aussi voit-on quelque-

fois, à l'époque fixée pour la rentrée des cotisations, les commissaires des écoles en lutte ouverte avec une partie de la population ». Et cela en dépit des efforts du curé, qui les rabroue d'importance.

Observez que cet habitant, à l'origine du moins, n'est guère mieux disposé à l'égard de l'instruction supérieure. Mais c'est pour des motifs différents et qui paraissent en somme justifiés, de l'aveu même de l'auteur de la monographie. Si l'habitant de prime abord se montre indifférent, hostile même au mouvement scolaire, qui pourtant lui procurerait un commencement d'instruction et le mettrait en mesure de s'élever quelque peu dans l'échelle sociale, c'est qu'il n'a pas d'ambition de ce côté et ne voit dans la culture du sol qu'une routine manuelle. A ses yeux, la loi des écoles et la commission scolaire ne sont pour les gouvernants qu'un prétexte à le taxer, tout en le privant du secours de ses enfants dans l'exploitation de la ferme. Quant aux enfants, habitués dès leur jeune âge à la vie au grand air et à un constant exercice de leur activité physique, sans le contrepoids de la culture intellectuelle, ils n'ont pas, sauf exception, le goût de l'étude et répugnent à la réclusion, même passagère, de la « petite école ».

Mais comment expliquer la froideur de l'habitant pour l'enseignement secondaire des couvents, des collèges et pour l'enseignement supérieur de l'université, qu'aucune loi ne le contraint à subventionner et où il est à même de faire instruire, sinon héberger, ses enfants à des prix très modiques? Dit Gauldrée-Boilleau: « Bien que plusieurs habitants de Saint-Irénée disposent de moyens pécuniaires qui leur permettraient d'en-

voyer leurs enfants dans les collèges, ils n'ont pas cette ambition et s'appliquent uniquement à en faire des cultivateurs laborieux ».

Cette apathie semble s'expliquer assez bien par des raisons de trois ordres, agissant isolément ou en combinaison. Il y a d'abord la raison d'ordre économique. L'habitant, de type quasi-communautaire, tend à tous égards à se suffire directement à lui-même; il se montre réfractaire à la division du travail social en matière intellectuelle comme en matière pratique. En deuxième lieu, il y a une raison d'ordre historique: il reste empêtré dans la tradition sous la forme du folklore médiéval ou même antique. Un exemple frappant nous en est fourni par la monographie du *Paysan de Saint-Irénée*.

« Il n'y a point de vétérinaire à Saint-Irénée. Quand les chevaux et les bestiaux tombent malades, on s'adresse à quelque empirique qui s'est acquis une réputation par ses cures merveilleuses. Notre homme demande à rester seul dans l'étable avec l'animal confié à ses soins; il se découvre, fait le signe de la croix et, les yeux levés au ciel, il récite une courte prière en l'honneur de saint Pierre. Il sort ensuite et affirme, avec un sang-froid imperturbable, que l'opération est achevée, que la bête guérira et qu'il n'y a d'autre soin à prendre que de lui administrer un remède fort simple, qui consiste généralement en lait chaud, saupoudré de poivre et de sucre ».

L'influence débilitante de la tradition quasi-communautaire se manifeste sous un autre aspect: dans la faible valeur morale d'un grand nombre de ces fils d'habitants, établis à la ville ou à la campagne, et cela même

après qu'ils sont passés par la forte discipline de l'internat, ou « collège classique », où des ecclésiastiques enseignent les littératures, la philosophie scolastique et un peu de science.

« Les paroissiens de Saint-Irénée, écrit encore Gauldrée-Boilleau (avec le concours, sinon sous l'inspiration directe du curé de la paroisse), prétendent que la plupart des enfants que l'on envoie dans les collèges de Québec y perdent la foi religieuse et souvent y contractent de mauvaises habitudes. Ils tirent leurs preuves de la conduite des seigneurs, médecins, notaires et avocats du comté. A les en croire, cette classe de *gens lettrés* prêterait assez fréquemment au scandale par une conduite peu mesurée, des propos irréligieux et l'absence de scrupules dans les transactions monétaires. Ces accusations dérivent en partie des sentiments de jalousie qui, dans les campagnes, existent à peu près partout contre les classes bourgeoises; mais il faut reconnaître que les mœurs des personnes indépendantes de fortune ou exerçant des professions libérales contrastent jusqu'à un certain point au Canada avec le caractère simple et les pieuses croyances des cultivateurs. »

Un dernier motif de défiance que nourrit le paysan de Saint-Irénée du milieu du siècle dernier à l'encontre de l'enseignement des collèges est d'ordre tout pratique. C'est que les professions libérales auxquelles cet enseignement prépare, subsidiairement à l'état ecclésiastique, se sont trouvées promptement encombrées dans ce milieu où la richesse, produit de l'industrie et du commerce, ne se développait, on le conçoit, que lentement et sporadiquement. Aussi l'auteur de la monogra-

phie loue-t-il les habitants du « bon sens » dont en cela ils font preuve. « Effectivement, on ne compte dans les villes que trop de médecins, d'avocats, de notaires. Ce qu'il faut au Bas-Canada, c'est avant tout des agriculteurs ». Ainsi le même vice de formation sociale qui faisait du commerce un élément d'instabilité plutôt que de bien-être pour la société canadienne fait pour elle de l'instruction presque un meuble inutile, sinon un moyen de déracinement et de déclassement d'une notable partie de sa classe rurale.

Lors d'un bref séjour à Saint-Irénée en 1920, comme au cours d'une visite un peu plus prolongée au même endroit en 1929, je n'ai rien observé indiquant un changement notable d'attitude de la population locale en ce qui regarde le commerce ou l'instruction. Sans doute le folklore, les conceptions populaires surannées ont perdu de leur prise sur les esprits; des écoles mieux aménagées fonctionnent sous l'égide d'une administration scolaire acceptée de tous. Mais le zèle pour l'instruction n'est pas aussi vif ou général qu'on pourrait le désirer. Une grande école installée sur la plage, par la munificence du richard montréalais dont il a été question, et qui avait été confiée aux soins de religieuses enseignantes, a dû, par suite de dissensions intestines, fermer ses portes.

Encore à ces dates relativement récentes, les professions libérales n'étaient guère représentées que par quelques vieux magistrats de l'extérieur qui venaient y passer la belle saison en villégiature. Pas même de médecin sur les lieux. Pour les maladies graves, on faisait venir un homme de l'art de l'un des bourgs voisins, les Éboulements ou la Malbaie. Un vétérinaire

qui avait planté sa tente à Saint-Irénée a dû, faute de clientèle, aller chercher fortune ailleurs.

LES DEUX CORPORATIONS DIRIGEANTES

Jusqu'ici, dans notre analyse du milieu social de Saint-Irénée, nous n'avons discerné, en dehors de la famille de l'habitant, aucun élément directeur. Ni l'industrie ni le commerce ni aucune des professions libérales ne nous l'ont fourni. Le voisinage rural, sous la forme du rang (dont il se trouve cinq ou six à Saint-Irénée) organise bien spontanément certains services d'utilité publique, mais qui sont de nature très simple et intermittente. Gauldrée-Boilleau le déclare nettement: « Le principe de l'association n'a pas été compris ni exploité par les Canadiens d'origine française, comme il l'a été par leurs concitoyens d'origine anglaise ».

Or, cette inaptitude des Canadiens français à s'associer dans la vie privée, sauf pour les objets les plus essentiels et dans les conditions les plus simples, ils la manifestent également dans le domaine de la vie publique. Aussi, « le gouvernement de la province qui ne s'immisce presque jamais dans les affaires locales, dont il laisse habituellement le contrôle exclusif aux habitants de la paroisse, s'est-il appliqué dernièrement à répandre, parmi la population française du Bas-Canada, l'esprit d'indépendance qui règne à cet égard parmi les populations anglaises du Haut-Canada ».

Cette énergie organisatrice, directrice de la vie collective et publique dont l'habitant n'a pu trouver les éléments à l'intérieur de son groupement familial ou de son voisinage rural, c'est un type d'association à formes

plus rigides, c'est la corporation religieuse et c'est la corporation politique qui vont la lui fournir. Fait curieux, caractéristique, l'habitant qui, de date très ancienne, a su trouver dans son groupement familial l'armature d'une vie économique simple, mais intégrale à son point de vue du moins, a reçu de l'extérieur, et pour ainsi dire toutes faites, ses institutions religieuses, qu'il tient de l'Église catholique, et ses institutions politiques, empruntées à l'Angleterre, et, à un moindre degré, aux États-Unis.

La religion catholique est pratiquée avec ferveur par les habitants de Saint-Irénée; les communions sont nombreuses à toutes les fêtes marquantes; la prière du soir se dit en commun dans la plupart des familles; on fait célébrer des messes pour les défunts ou en vue d'obtenir des grâces particulières; on verse une contribution annuelle pour la Propagation de la Foi. Il n'y a dans la paroisse qu'un seul individu qui ne reçoive pas les sacrements dans la quinzaine de Pâques, et c'est un usurier qui prête des fonds à 12 p. 100. Dans les campagnes on se réjouit plutôt qu'on ne s'afflige de la mort d'un enfant en bas âge, parce que c'est « un ange acquis au ciel ».

« L'autorité du curé est respectée, il jouit de l'estime que commande celui dont la mission est d'enseigner et de commenter l'Évangile. On a la ferme croyance que le prêtre entretient avec le ciel des relations surnaturelles. C'est au ministre du culte que les habitants s'adressent dans toutes les affaires importantes, soit civiles, soit religieuses. Son intervention prévient les procès ou les termine, apaise les haines, réconcilie les ennemis. La loi civile ne les touche pas; ils s'en ren-

dent compte. La religion est au contraire pour eux un frein très puissant, et le seul capable de les retenir ».

Telle était la situation éminente du curé, au témoignage et presque dans les termes mêmes de Gauldrée-Boilleau, qui écrivait vers 1861. Et pourtant, le curé d'alors, arrivé récemment de France avec des idées autoritaires et des allures cassantes, était, au témoignage de contemporains, moins apprécié que d'autres à procédés conciliants.

A cette époque encore, le clergé est rétribué d'après l'ancien mode traditionnel, médiéval, de la dîme; ou, pour plus d'exactitude, le curé a droit au vingt-sixième minot des céréales récoltées par chaque famille d'habitant. « Le clergé est à la tête de l'œuvre de la colonisation. On voit les prêtres explorer eux-mêmes la contrée, choisir et désigner les endroits qui semblent les plus favorables à l'établissement de nouveaux centres de population et prêcher d'exemple en s'y installant eux-mêmes au milieu de privations de plus d'un genre. »

Par l'intermédiaire surtout des évêques, l'influence du clergé catholique est prépondérante au conseil de l'instruction publique de Québec. Il est dans la province comme le défenseur attitré de la langue française et des traditions importées de l'ancienne mère patrie française. Enfin, il joue parfois le rôle d'intermédiaire en quelque sorte entre ses ouailles et les autorités anglaises, auxquelles il a plus d'une fois prêté un utile concours. Et l'auteur de la monographie ajoute en termes caractéristiques: « Les rapports mutuels du clergé et du gouvernement de S. M. britannique sont parfaitement dignes ».

Il n'y a donc rien dans les rapports de l'Église avec les institutions politiques supérieures qui soit de nature à gêner ou restreindre son action religieuse. La seule limitation de son influence ne saurait provenir que de la formation sociale même de ses fidèles. Or cette même tradition communautaire, qui au foyer familial entrave l'action religieuse en diminuant la valeur personnelle du sujet, est aussi un obstacle au bon fonctionnement de la vie politique.

Durant le siècle et demi que dura la domination française en Amérique, les colons de la Nouvelle-France ne jouirent jamais d'un régime de liberté politique comparable à celui que nous possédons aujourd'hui; et il s'écoula tout près d'un siècle du présent régime anglais avant que les efforts combinés de dirigeants recrutés dans l'une ou l'autre race eussent réussi à nous faire concéder cette autonomie par les fonctionnaires de Downing street. Au moment où Gauldrée-Boilleau recueillait les matériaux de la monographie du *Paysan de Saint-Irénée*, notre victoire était complète: après la liberté religieuse, nos pères avaient conquis, en bonne partie du moins, l'autonomie politique. Le « gouvernement responsable » était un fait accompli, et déjà se préparait la fédération des provinces canadiennes.

Mais à ce moment où en était rendue l'éducation politique de nos Canadiens? Gauldrée-Boilleau, en observation à Saint-Irénée, nous laisse voir clairement que, par suite de l'indifférence des uns, de la méfiance ou des mauvaises passions des autres, même de la malhonnêteté de plusieurs, enfin de la corruption électorale, le fonctionnement du régime nouveau laissait fortement à désirer. Ceux qui s'intéressaient le plus

vivement à la lutte électorale souvent ne se souciaient que médiocrement de la valeur intrinsèque des mesures débattues. Ils se laissaient emporter par leurs prédispositions personnelles en faveur de tel candidat ou de tel chef de parti.

Même, à l'occasion, on n'hésitait pas à recourir à la violence. En temps d'élections, les frères d'Isidore Gauthier, peut-être Isidore lui-même, auraient volontiers fait le coup de poing avec un adversaire politique quelconque. C'était comme un réveil de l'esprit combatif engendré par les habitudes de l'ancien clan celtique. La conduite louche ou malhonnête des gens en place était à tort ou à raison le motif fréquent de ces luttes intestines.

« Nous sommes simples, nous autres habitants », disait un jour Isidore à son curé et, vu notre ignorance, nous sommes contraints de mettre à la tête de nos municipalités et de nos administrations des citoyens instruits, mais qui, au fond, nous exploitent et ne méritent peut-être pas l'estime des cœurs honnêtes. »

Tous, sans doute, nous sympathisons avec Isidore dans sa détresse; mais il n'y a qu'un remède au mal dont il souffre, lui et les siens et dont nous souffrons tous tant que nous sommes: c'est l'orientation de plus en plus énergique et complète de la famille rurale canadienne-française dans le sens de l'initiative particulariste. Ainsi nous assurerons-nous une élite de chefs véritables dans tous les domaines de l'activité sociale.

• • •

CHAPITRE DEUXIÈME

L'HABITANT CASANIER, AU CŒUR DE LA CONTRÉE LAURENTIENNE

LA FAMILLE AGRICOLE EN PAYS TRIFLUVIEN.

Au petit printemps de 1886, à la suite d'un séjour de six ou sept mois dans le Quartier Latin de Paris, je me préparais à reprendre le chemin du Canada. Comme j'allais faire mes adieux à mon excellent professeur Edmond Demolins, il me déclara avec son entrain communicatif de Méridional: « Maintenant que vous êtes initié au maniement de notre méthode d'observation sociale, nous allons compter sur vous pour la mise en œuvre d'études monographiques sur votre pays d'après les procédés que nous vous avons fait connaître ».

Cette invitation de mon brillant professeur me faisait à la fois peur et plaisir . . . surtout peur. Je résistai quelque peu; mais ce diable d'homme me ferma toutes les issues. Impossible de m'échapper: il me fallut promettre. Bientôt, marchant sur les traces de

Jacques Cartier, je repassais l'Atlantique-Nord, et je m'installais à Montréal avec les quelques sous garnissant encore mon escarcelle; et pour toute consolation l'assurance de mes anciens maîtres de Paris qu'ils m'assisteraient de leurs lumières, ce que, du reste, ils firent consciencieusement. Quant à moi, je me vis attelé à une tâche ardue pour le restant de mes jours.

Dès le mois de juillet suivant, pendant que plaideurs et tribunaux chômaient, il me vint à l'esprit l'idée merveilleuse de me rendre chez « l'oncle Denis », alors curé de Saint-Justin, dans la région de Trois-Rivières, sur une terrasse argileuse qui surgit à quelque distance de la rive nord du lac Saint-Pierre. Déjà j'avais l'habitude de passer une bonne partie de mes vacances chez ce jeune frère de mon père, — seizième enfant dans une famille de dix-sept dont mon père était l'aîné. — Mais, cette fois, ce n'était plus pour y flâner un livre à la main (sinon sous les yeux) dans la lumière tamisée d'un tilleul à dôme verdoyant, au bord d'un ravin ombreux creusé dans l'argile bleue des arpents de la fabrique attenants au presbytère.

Non, à peine arrivé, je priais cet oncle providentiel de me signaler une famille de sa paroisse qui fût en situation prospère, mais non pas exceptionnelle. Et cet oncle qui ne savait rien me refuser de ce qui pouvait satisfaire mon désir de m'instruire sur les conditions de vie de nos gens, et particulièrement de *ses* gens, agréa de grand cœur ma demande. « Mon fiston, me dit-il, j'ai exactement ce qu'il te faut; nous irons ensemble demain chez les Casaubon. »

Profitant de la lente tombée d'un jour lumineux du solstice d'été, nous nous rendîmes, « mon oncle Denis »

et moi, à la modeste demeure des Casaubon, dans le rang de l'Ormière, à quelque 20 arpents de l'église paroissiale. C'était une maison de bois, blanchie à la chaux, dont le pignon d'ouest, percé de trois fenêtres à châssis vitrés et garnies de volets colorés, donnait sur le chemin du roi. Un gros orme étalait ses rameaux entre la maison, le jardin et la route publique, ombrageant une *coulée* tracée dans la glaise par le ruisseau de l'Ormière.

Leur journée faite, ou à peu près, hommes et femmes prenaient le frais sur le perron formant marchepied sur la façade de la maison. Dès qu'on nous aperçut, on s'empressa de nous inviter à rentrer pour causer un peu à l'abri du serein. L'instant d'après nous voyait tous assis en rond sur le pourtour de la salle-cuisine. Tandis que les hommes, à l'exemple de leur curé, fumaient la pipe, et que les femmes prêtaient à nos propos une oreille curieuse, je notai la composition du groupement familial qui se trouvait là presque au complet.

LE GROUPEMENT FAMILIAL QUASI-COMMUNAUTAIRE

Vers le fond de la salle, où débouchait l'escalier conduisant à la grande chambre à coucher de l'étage supérieur, le père, Louis Casaubon, de stature moyenne (5 pieds 6 pouces), tournait vers nous une figure placide, un regard à la fois inquisiteur et bienveillant. Un peu voûté, d'apparence robuste pourtant, encore très actif malgré ses soixante et un ans. Absent lors de notre arrivée, il s'était joint à la famille lorsque déjà tous étaient placés; mais alors avec quel empressement son

plus jeune fils, Ovide, se leva-t-il aussitôt pour lui porter une chaise !

Vis-à-vis de lui se trouvait la mère, née Célina Wolff, de six ans moins âgée que son mari, bien prise, forte et active, mettant la main à toutes les besognes de l'intérieur ou de l'extérieur. Près d'elle, je voyais les deux tantes, sœurs du père: tante Marguerite, ployant un peu sous le poids de ses soixante-quatorze ans; tante Julie, du même âge que la mère, mais paraissant beaucoup plus âgée, à cause de ses infirmités, et surtout d'une déviation de l'épine dorsale. Ces quatre personnes formaient toute l'ancienne génération; la nouvelle s'y trouvait entremêlée.

Tout d'abord, Charles Casaubon, héritier-associé du père, d'un tantinet plus grand que lui, âgé de vingt-sept ans; sa femme, Adéline Gagnon, fille de François Gagnon *dit* Jeannotte, courte, brune, mais pleine d'entrain, âgée de vingt-quatre ans.

Quatre autres enfants vivaient au foyer avec leurs parents: Philomène Casaubon, âgée de vingt-cinq ans; Pierre, âgé de dix-sept ans; Eulalie, quinze ans; Ovide, dix ans.

On me signala l'absence ce soir-là de trois autres enfants du « vieux » ménage: Edmond, dix-neuf ans, travaillant depuis peu aux gages d'un coparoissien, Gaboury, et Joseph, vingt-deux ans, depuis un an émigré aux États-Unis, où il gagnait sa vie dans un centre ouvrier. La famille venait justement de recevoir de lui une lettre dans laquelle il la mettait au courant des économies qu'il avait pu réaliser sur son salaire, ainsi

que de ses projets de retour et d'établissement éventuel au Canada.

Louis Casaubon *fils* n'y était pas non plus. C'était l'aîné de tous les enfants, âgé de vingt-neuf ans, marié depuis quelques années et occupant maisonnette et emplacement au village de Saint-Justin; mais conservant toujours des rapports suivis avec la famille paternelle.

Il y a bien longtemps de cela; et dans l'intervalle jamais je n'ai complètement perdu de vue la famille-type de Saint-Justin. Dès 1886, après cette première visite en compagnie de mon oncle le curé, je me présentai à maintes reprises chez mes amis de l'Ormière pour y poursuivre mon enquête, et toujours j'y fus l'objet de l'accueil le plus cordial, le plus confiant.

Au cours des années suivantes, je retournai périodiquement à Saint-Justin. En 1890, notamment j'eus la bonne fortune de m'y faire accompagner, de Montréal, par M. Paul de Rousiers qui préparait à ce moment son grand ouvrage sur *la Vie Américaine*, et par son compagnon de route, M. Georges Rivière, de Paris. Aimablement reçus par M. le curé, nous ne manquâmes pas d'aller rendre visite aux familles de l'Ormière dont déjà les monographies étaient sur le métier.

En 1893, après deux années de collaboration à la revue *la Science Sociale*, pendant lesquelles j'avais esquissé l'histoire de la colonisation de la Nouvelle-France, j'en arrivais à décrire les moyens et le mode d'existence de cette famille rurale de la région trifluvienne.

Cinq années plus tard, je reprenais ma monographie de l'*Habitant de Saint-Justin*, sous une forme plus

analytique, dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada;* et par comparaison avec ses voisins de la montagne de Saint-Didace et de la rive fluviale de Maskinongé, dans la revue *la Science Sociale*, de Paris, encore une fois (1898-1899). Enfin, en 1920, je faisais une nouvelle visite à Saint-Justin pour mettre à jour mes observations anciennes sur l'habitant de la terrasse.

Entre-temps, mon oncle le curé m'avait tenu fidèlement au fait de tout ce qu'il arrivait de plus remarquable à ces braves gens qui nous étaient chers à l'un et à l'autre. C'est vous dire que mes observations embrassent un intervalle de quelque trente ou trente-cinq ans (1886-1920), mais ont trait surtout aux douze années 1886-1898. C'est à ces années que se rapportent plus particulièrement les indications qui vont suivre.

LA RUCHE FAMILIALE

Mes conversations avec le père Casaubon et son fils, Charles, comme avec la mère de famille et ses aides, ne tardèrent pas à me convaincre que dans ce groupement double, à la fois famille et atelier, celui-ci était à tous égards régi par son étroite dépendance de la famille communautaire.

De cette étroite association de l'atelier de travail avec la famille, il résulte une première conséquence: c'est l'*extrême variété des travaux auxquels se livre ce groupement* fondamental de la société canadienne: cultures très diverses, complétées par la simple récolte de productions spontanées et par l'exercice de multiples industries, mais tout cela contenu dans une mesure assez restreinte, strictement celle des besoins du groupement

familial et de ses ressources en main-d'œuvre. C'est ce que va nous faire voir un examen plus détaillé des faits.

La culture est essentiellement vivrière et mixte. Elle comprend, outre mainte culture ménagère, la production de plusieurs céréales, graminées et plantes fourragères; l'élevage et l'engraissement de sujets de plus d'une espèce domestique, mais en petit nombre et sans sélection suivie.

Le jardin potager, tout proche de la maison, occupe moins d'un quart d'arpent. Les femmes sont seules chargées de sa culture. Les façons se donnent à la bêche et à la houe, et la famille en obtient juste ce qu'il lui faut de légumes pour sa propre consommation.

Le seul légume qui soit cultivé en plein champ est la patate ou pomme de terre; en 1886, il s'en trouvait 2 demi-arpents à quelque distance de l'habitation et, pour cette culture plus importante, les hommes et les chevaux étaient mis à réquisition.

D'autre part, les femmes étaient chargées seules de deux cultures de type industriel, mais qui, du reste, se faisaient sur une très faible superficie: le lin, le tabac. Le lin n'occupait qu'un huitième d'arpent et les hommes ne venaient en aide aux femmes que pour l'arrachage et le battage de la plante. La mère Casaubon avait sous sa surveillance spéciale une petite plantation de tabac, tout à côté du potager. C'est elle qui, au printemps, avait fait les semis en couches, et plus tard avait sarclé, arrosé, édrageonné la plantation. Elle comptait en obtenir 100 livres de feuille et, une fois

la provision des hommes assurée, elle se proposait de vendre le reste à son bénéfice particulier.

Les cultures de céréales et de grains farinacés pour la plupart se faisaient très en petit; le sarrasin, le blé d'Inde (ou maïs), l'orge occupaient des parcelles variant de ⅛ d'arpent à 1 arpent et quart. Leur produit, 15 minots de sarrasin, 20 minots d'orge, etc., était consommé à la maison.

Même le froment, qui, en 1886, occupait une superficie de 6 arpents et rapportait 91 minots, n'était cultivé que dans la mesure de la consommation domestique, La moyenne de cette récolte dans les dix années précédentes avait été pour la famille Casaubon de 65 minots.

L'avoine et la *gaudriole* (celle-ci un mélange de pois et d'avoine) fournissent les récoltes de grain les plus importantes. En 1886, elles occupaient 38 arpents et, au cours des dix années précédentes, elles avaient donné un rendement moyen de 400 minots par année. Casaubon vendait chaque année une petite quantité d'avoine; mais de beaucoup la plus grande partie de cette récolte, ainsi que le son et la paille de toutes les céréales, était consommée par son troupeau.

Il en était ainsi de 2,200 bottes de foin (18 à 19 tonnes) fournies par 13 arpents de prairie. Les pâturages occupaient 30 arpents, et le troupeau permanent (c'est-à-dire celui gardé toute l'année) comprenait, outre 24 poules et 4 porcs, 18 moutons, 10 bêtes à cornes, 3 chevaux.

Le croît annuel de ce troupeau permettait à la famille de disposer dans le cours de l'année, pour sa pro-

pre consommation ou par la vente, de 12 poules ou poulets, de 14 agneaux ou brebis, de 6 porcs, de 3 têtes de bétail et, à l'occasion, de 1 poulain. En outre, elle en obtenait certaines denrées, comme les œufs (mais ceux-ci en quantité à peine suffisante pour son propre usage); laine des moutons, 45 livres, que l'on filait et tissait à la maison; lait des vaches, dont, à part ce qu'il s'en consommait à la maison, on livrait à la fromagerie du village un excédent d'un peu plus de 1,000 livres, rapportant quelque 80 piastres.

Dans les conditions actuelles de production plus intense, — et même si l'on tient compte de la diminution de valeur de l'argent qui s'est produite dans l'intervalle — tout cela paraîtra bien minime. Ces chiffres pourtant sont exacts et assez représentatifs des recettes d'une certaine catégorie, pour une famille rurale de situation moyenne, il y a moins de cinquante ans.

L'ÉTROITE SOLIDARITÉ DE LA FAMILLE

D'autre part, il faut observer que les Casaubon ne dépensaient rien pour la main-d'œuvre: les membres de la famille suffisaient à tout et au delà. À l'automne, en octobre et novembre, les hommes, (le père Louis, Charles et Pierre), ont attelé les chevaux à la charrue et opéré les labours; au printemps, ils ont opéré hersages et semailles. En juillet, août, septembre, c'est la rentrée du foin, la récolte et le battage du grain. Mais, dans ces dernières opérations, les femmes ont fourni un notable appoint. La mère, la bru, Philomène, Eulalie, et même Julie (la moins âgée des deux tantes), armées de fourches et de râteaux à bras, ont prêté main-forte aux hommes.

Ce sont encore les hommes qui, l'hiver, pendant les six longs mois que les animaux passent à l'étable, ou durant leur engraissement, donnaient à boire aux animaux, leur distribuaient les rations de paille, de foin, de grain ou de *moulée*, renouvelaient la litière et nettoyaient les étables. Mais les femmes trayaient les vaches et avaient en soin la laiterie. À l'occasion même, elles secondaient, ou remplaçaient, les hommes dans le maniement et la distribution des fourrages et rations de grain entier ou moulu.

Il n'était pas jusqu'au petit Ovide, âgé de dix ans, qui ne se rendît utile, en conduisant les attelages, maniant le râteau ou se chargeant de menus ouvrages compatibles avec ses forces. Bref, tous ces travaux furent exécutés par les divers membres de la famille, à l'aide de procédés assez simples, et surtout sans le secours de salariés. C'est à peine si la famille a fait faucher 5 arpents de ses prés par un voisin muni d'une faucheuse mécanique; ou si, dans le temps des récoltes, elle a requis les services de Louis, l'aîné des enfants, qu'elle a fait venir du village; ou encore, si, à l'occasion des battages, elle a reçu des voisins un coup de main, à charge de revanche.

D'autre part, elle a pu se dispenser quelque temps de l'aide d'un des garçons, Edmond, qui, du 15 juin au 1er novembre, a travaillé aux gages d'un cultivateur du voisinage manquant de grands enfants en état de l'aider. Les 52 piastres qu'il a ainsi gagnées sont allées grossir le budget de la famille.

L'éloignement de l'habitant pour l'emploi de main-d'œuvre salariée est caractéristique. Ce n'est que dans

les cas d'absolue nécessité qu'il se décide à y recourir, et, pour s'en dispenser, il sacrifiera parfois de fortes sommes en achats de machines agricoles, bien que d'ordinaire ses procédés d'exploitation ne soient pas intensifs. C'est ainsi que, déjà en 1886, Casaubon avait fait l'acquisition d'une faucheuse mécanique, et que depuis des années il utilisait une machine à battre. Plusieurs de ses voisins étaient d'assez longue date pourvus de semoirs et de moissonneuses.

ENTR'AIDE FAMILIALE ET PRODUCTIONS SPONTANÉES

En somme, à Saint-Justin, comme à Saint-Irénée, ce sont les traditionnelles habitudes de solidarité qui sont le plus ferme soutien du groupement familial. Mais il faut bien comprendre que cette formation communautaire, ces pratiques de dépendance mutuelle, ici comme là-bas, tiennent à l'ampleur de la superficie disponible du sol et à sa fertilité primitive, ou, en d'autres termes, sont liées à l'abondance relative des productions spontanées.

A Saint-Justin, en 1886, lorsque j'y recueillis mes premières informations, les productions spontanées avaient déjà beaucoup perdu de leur importance. Par exemple, la chasse et la pêche n'y étaient plus que passe-temps de désœuvré. Le vieux fusil à pierre que l'ancêtre de Louis Casaubon portait sur son épaule, lorsque trois quarts de siècle auparavant il avait émigré de l'île du Pas, reposait, relique poussiéreuse, perdue parmi les outils de culture et de charpenterie. Quant à lui, jamais de sa vie il n'avait manié d'arme à feu, et ses enfants pas davantage. A cette distance

du fleuve et de son archipel ces sports manquent d'attrait.

Même la cueillette des fruits sauvages et des plantes médicinales n'est plus ici un moyen d'existence que pour quelques familles pauvres qui y trouvent une ressource assez aléatoire. En 1886, les Casaubon consacraient chaque été une journée à la cueillette dans la montagne voisine de framboises, qui à l'état frais, ou confites, leur fournissaient un dessert. Mais il y a lieu de noter ici *deux productions naturelles* beaucoup plus *importantes: le foin et le bois.*

LES TROIS ZONES NATURELLES

Sur la rive nord du Saint-Laurent, entre Maskinongé et Saint-Barthélemy, le sol s'étage en bandes parallèles, à trois hauteurs successives.

1) *La rive fluviale.* — En bordure aux eaux du fleuve ou de son renflement du lac Saint-Pierre, se déroule une zone d'alluvions récentes, émergeant à peine en saison normale, mais submergée par le fleuve à l'époque des crues. C'est une lisière de prairies permanentes, maintenue en état de productivité continue par les apports annuels fécondants du fleuve au cours tranquille, aux eaux limoneuses. Les graminées et autres plantes herbagères y prospèrent à l'état de nature; mais la submersion, parfois prolongée, rend la partie basse de cette rive moins favorable à la production des céréales ou des grains en général.

2) *La terrasse.* — A quelque 2 ou 3 milles de la rive fluviale, il surgit une terrasse de 40 ou 50 pieds de hau-

teur, et qui continue de s'élever en pente douce vers l'intérieur, dans la direction du nord, sur une distance de 3 autres milles. Son sol est très différent de celui de la rive basse.

2*a*) *Zone argileuse.* — C'est d'abord, formant un large rebord à partir de la crête de la terrasse, une argile tenace, compacte, difficile de culture, mais profonde et fertile. Elle forme une zone particulièrement adaptée à la production des grains et surtout des pois. A une distance d'à peu près 6 milles du fleuve, ou de 3 milles de la crête de cette terrasse, il se produit un deuxième soulèvement, beaucoup plus marqué que le premier, et de nature surtout rocheuse. C'est l'annonce du plateau laurentien qui occupe tout l'arrière-pays.

2*b*) *Zone sablonneuse.* — Encore assez loin du pied de la montagne, le sol argileux de la terrasse de Saint-Justin commence à se mêler de sable, formant une terre franche, encore assez fertile, où l'avoine et l'orge prospèrent. Mais un peu plus loin vers l'intérieur, le sable entre en plus forte proportion dans la composition du sol et finit par recouvrir la surface d'une terre siliceuse, manquant de plus en plus de consistance et médiocrement productive.

3) *La montagne.* — Quant à la zone montueuse bordant la vallée au nord, le fond rocheux qui lui sert d'assise et affleure ici et là, ses inégalités de surface, ses pentes plus ou moins abruptes, son sol rare et parfois grossier ne sauraient attirer le cultivateur. Les obstacles qu'elle oppose au passage de la charrue et des autres machines agricoles ont arrêté la hache du défricheur et en ont fait une réserve forestière naturelle, d'un pré-

cieux appoint pour les habitants de la région. Ils s'y sont à peu de frais taillé des « terres à bois » qui répondent à diverses nécessités de l'économie domestique ou agricole.

Chaque année, à la Toussaint, les Casaubon emploient cinq ou six jours au traînage et au débitage des troncs d'arbres abattus ou trouvés gisants sur leur terrain de la montagne. Au cours de l'hiver suivant, sur les bons chemins de neige, ils transportent à la maison le bois de poêle ou le bois d'œuvre ainsi obtenu. Outre les 25 cordes utilisées pour le chauffage de l'habitation et divers usages domestiques, ils ont pu disposer de 12 ou 15 cordes par la vente.

La terre de la montagne livre un autre produit fort recherché: l'eau d'érable, dont on tire le sirop et le sucre. Peu importe que le terrain soit rocheux et accidenté, pourvu qu'on puisse y circuler sans trop de difficulté avec traîne ou traîneau, l'habitant s'aménage en situation haute et sèche une érablière. Il suffit pour cela de pratiquer dans un certain rayon une sélection rigoureuse au profit de l'érable, et surtout de l'érable à sucre (*acer saccharinum*). Au printemps, il pratique une incision au pied de chaque arbre et recueille la sève qui s'en écoule. Au moyen d'ustensiles et récipients assez simples, il opère sur place la condensation de cette sève à divers degrés, et en obtient le *réduit*, le sirop, la *tire*, le sucre.

Quelques familles de Saint-Justin, en 1886, retiraient des sommes assez rondes de la vente du surplus de leur production de sucre et de sirop d'érable. Mais les Casaubon, dont l'érablière comprenait une forte propor-

tion de plaines (*acer rubrum*), d'un rapport moins avantageux que l'érable à sucre, n'obtenaient que juste la quantité nécessaire à leur usage domestique.

ÉTROITE DÉPENDANCE DE LA NATURE

On le voit, le régime du travail agricole reste ici dans l'étroite dépendance de la productivité naturelle des lieux. La distribution topographique des diverses pièces composant le domaine de Casaubon le fait voir. Ses terres à grains et à pâturages sont attenantes à l'habitation, sans doute en vue de faciliter l'exploitation et la surveillance du troupeau, mais aussi à cause de la nature du sol de la terrasse, particulièrement bien adapté à la culture des grains. D'autre part, les prairies permanentes sont situées à 6 milles du domaine principal, sur les alluvions du bord du fleuve fécondées périodiquement par les eaux. Quant à la terre à bois, elle est reléguée à 4 milles au nord du domaine principal, dans un terrain montagneux, qui serait autrement peu utilisable.

Or cette curieuse disposition n'est pas particulière à l'exploitation des Casaubon, ni aux terres de Saint-Justin. Sur une grande surface embrassant plusieurs paroisses, les cultivateurs ont ainsi leurs biens répartis en deux ou trois situations distinctes pour mieux s'adapter aux conditions physiques ambiantes. *Manifestation frappante de la tendance de l'habitant à s'appuyer largement sur la nature, au lieu de chercher à s'en émanciper ou à la transformer.*

Qu'il s'agisse des prés de la rive fluviale ou des bois taillis de la croupe montagneuse, le cultivateur de la

terrasse intermédiaire, doit s'imposer, — notez-le bien, — d'assez longs et incommodes déplacements pour le transport à l'aller et au retour. D'un autre côté, dans les deux cas, c'est un produit naturel qui s'offre à lui spontanément.

Il ne lui a pas fallu enherber à l'origine ces prés de la rive fluviale; il se borne à y jeter de temps à autre une poignée de graine de mil (fléole) ou de trèfle; surtout, il n'a pas à se préoccuper d'en maintenir le rendement au moyen de fumures. Il n'a qu'à opérer la rentrée du fourrage, et cela se fait en belle saison et au milieu d'un joyeux concours de voisins et d'amis qu'un même dessein a fait descendre de l'arrière-pays et temporairement installés au bord de l'eau.

L'habitant de la terrasse n'a pas davantage planté ou mis en coupe réglée le taillis de la montagne. Il se borne à recueillir le bois de poêle ou d'œuvre, la sève de l'érable, les fruits sauvages, racines, etc., mis à sa disposition par la nature. Et le travail s'accomplit en morte-saison, quand rien ne presse.

Ainsi donc, *le premier soutien de la famille rurale canadienne-française,* ce sont les *traditionnelles habitudes de groupement et de solidarité étroite* de ses membres; *le deuxième, c'est l'abondance relative des productions spontanées* de la terre et des eaux; mais il est *un troisième soutien* très caractéristique: ce sont *les industries de fabrication domestique* exercées soit par les hommes soit par les femmes. Nous allons en faire la rapide revue.

LES MÉTIERS ACCESSOIRES EXERCÉS PAR LES HOMMES

Les 35 arpents de terre à bois de la montagne fournissent la matière première de travaux de charpenterie,

de menuiserie, de charronnage et de tonnellerie. Le père Louis Casaubon et son fils, Charles, charpentiers à leurs heures, réparaient ou construisaient de toutes pièces, pour eux-mêmes ou pour des cultivateurs du voisinage, des maisons, granges, étables, remises. Ces travaux leur rapportaient en argent, année moyenne, 150 piastres. Ils entreprenaient en outre des transports de bâtisses au moyen de rouleaux et de blocs.

L'hiver, trois mois durant, tandis que les garçons traînaient à la maison le bois de la montagne ou le foin de la baie Belair, le père s'occupait dans sa *boutique*, voisine de l'habitation, à des travaux de menuiserie ou de charronnage. Il réparait les voitures ou en faisait de neuves; il fabriquait des traîneaux pour le transport des *billots*. Les voitures de travail en usage sur la terre étaient entièrement de sa confection, sauf les ferrements. Les travaux de charronnage exécutés pour d'autres lui rapportaient une vingtaine de piastres par année.

Casaubon et ses fils ont confectionné eux-mêmes la plupart de leurs outils: fourches, râteaux à main et jusqu'au râteau à cheval utilisé pour la rentrée du foin. Pierre fabriquait des cadres de chaise en frêne ou en plaine; Charles, ou sa femme, fonçait ces chaises en peau; le père les fonçait en écorce d'orme. À l'occasion, on vendait de ces chaises. Quelques années avant ma visite, la famille confectionnait des raquettes pour marcher sur la neige; depuis, cette fabrication a pris fin, par suite du bon marché des raquettes offertes par les commerçants.

Les hommes étaient à leurs heures tonneliers; les trois cents seaux de pin de la *sucrerie* de la montagne avaient

été faits à la maison. C'est Charles qui avait fabriqué les seaux en forme de barillets qui servaient à puiser l'eau pour les besoins journaliers. Avec des harts de merisier, le chef de famille confectionnait des licous et des liens très résistants. Au moyen d'un instrument spécial que lui avait légué son père, Louis Casaubon faisait avec l'écorce du *bois blanc* (tilleul), et aussi avec l'étoupe du lin une corde de belle apparence et qui était de plus très forte. Enfin, avec les rameaux de cèdre (thuya), la mère confectionnait des balais grossiers.

LES NOMBREUSES INDUSTRIES FÉMININES

Sauf cette confection de balais de cèdre, d'ailleurs sans importance, les diverses industries domestiques auxquelles se livraient les femmes ne faisaient qu'élaborer les produits mêmes de la culture ou de l'élevage. En première ligne, inscrivons le filage et le tissage. Nous avons vu que 18 ou 20 bottillons de lin furent, en 1886, soumis par les femmes de la famille aux opérations préparatoires du hâlage, du broyage, de l'*écorçage*, du peignage, du filage et du blanchissage.

De même 45 livres de laine, désuintées à la maison, puis cardées à l'usine de Karl, sur la rivière de Maskinongé, avaient été filées, dans le cours de l'hiver, par la mère, les deux tantes, la bru et l'aînée de filles, sur leurs rouets à pédales. Des 45 livres de laine, 18 furent teintes, toujours au foyer.

Du fil de lin ou de laine ainsi obtenu, une petite quantité a été laissée en cet état; une autre a été tricotée; mais la plus grande partie a été mise sur l'ourdissoir, puis sur le métier à tisser, et convertie par la mère,

ses deux filles et sa bru, en toile, flanelle, étoffe ou drap. Seuls le pressage et le foulage des étoffes ont été exécutés hors du foyer.

La couture et le tricotage complétaient les opérations précédentes et permettaient à la famille de se pourvoir directement de son linge de ménage: draps de lit en toile ou en flanelle, nappes et essuie-mains en toile, dont les belles douzaines s'empilaient dans les armoires en prévision de trousseaux éventuels. Elle se pourvoyait aussi elle-même de la plus grande partie de ses vêtements de travail.

Les femmes ne tissaient pas et ne cousaient pas seulement pour les membres de la famille. Elles confectionnaient sur commande des vêtements en « étoffe du pays ». La mère vendait des courtepointes mi-laine mi-coton, garnies de franges. Philomène confectionnait de grands châles en laine et de grands couvre-pieds en coton ou en indienne, ainsi que des *catalognes* (tissus de retailles), faisant fonction de tapis ou, à l'occasion, de couvertures de lits.

Au temps de la moisson, la vieille tante Marguerite, aidée de Julie et de Philomène, recueillait les plus beaux brins de paille de froment et en faisait de longues tresses, qu'elle passait ensuite entre les rouleaux d'un petit pressoir. Deux cents brasses étaient ainsi pressées chaque année. Puis, Julie en confectionnait des chapeaux pour tous les gens de la maison.

Vénérable tante Marguerite, industrieuse tante Julie, et vous, active Philomène, quand vous vous adonniez à vos humbles occupations de glaneuses dans les gerbes

de blé ou de chapelières au foyer, vous ne soupçonniez pas ce qui vous attendait.

Vous ne vous doutiez pas que ce jeune homme qui vous semblait vouloir tuer le temps à couvrir de pattes de mouche les pages d'un calepin signalerait un jour à l'attention de graves savants européens votre expertise dans les arts domestiques; encore moins prévoyiez-vous que, dans la suite des années, un professeur de l'université de Montréal, distingué entre tous par son éloquence, son savoir et son grand cœur, proclamerait sur le sans-fil votre mérite exceptionnel d'ouvrières et de soutiens de l'atelier domestique rural.

Mais continuons notre analyse. Avec les débris des animaux abattus, la famille s'assurait sa provision de savon et de chandelle de suif. Les peaux de vache, de veaux, de moutons étaient portées chez le tanneur, pour être ensuite utilisées dans la réparation des harnais ou pour de menus ouvrages de cordonnerie. Les peaux de mouton fournissaient la matière première de mitaines de travail ou de genouillères. On ne s'adressait au cordonnier du village que pour la confection de chaussures fines.

Du poil des porcs abattus, la mère Casaubon confectionnait des étrilles, des brosses à poêle, des brosses à hardes et des blaireaux à blanchir.

La mouture des grains ne se faisait pas à la maison; mais le blé d'Inde y était parfois, en petite quantité, concassé au moyen d'un pilon de fabrication domestique, dont l'extrémité était garnie de grosses têtes de clous.

LE MODE D'EXISTENCE, LE GOUVERNEMENT, LA STABILITÉ DE LA FAMILLE

La conception familiale communautaire qui domine tout le régime du travail chez l'habitant de Saint-Justin lui dicte aussi l'emploi qu'il fait des ressources ainsi obtenues. L'activité de la famille rurale se calque exactement, nous l'avons vu, sur les besoins du groupement humain qui lui fournit sa main-d'œuvre. Ces besoins sont de diverses sortes.

Il y a tout d'abord les besoins immédiats de la nourriture, de l'habitation, du vêtement, de l'hygiène ou de la santé, et ceux presque aussi impérieux des récréations, ou délassements. C'est de manière fort simple que l'habitant subvient à ses besoins en agissant directement sur les forces productives de la nature, et, autant que possible, en comptant sur la nature pour une grosse part de la besogne.

Mais il se trouve d'autres nécessités de la vie sociale qui ne sont pas moins urgentes que les satisfactions d'ordre physique, matériel, signalées ci-dessus, et auxquelles l'habitant de Saint-Justin pare de manière presque aussi simple et sommaire. Il y a le besoin d'ordre, pour le présent, et le besoin de sécurité, pour l'avenir.

Le besoin d'ordre dans le gouvernement du foyer, le père de famille en assure le bénéfice aux siens dans le présent par l'exercice d'une autorité qui, dans le cours ordinaire des choses, peut bien ne se faire que faiblement sentir, mais n'en a pas moins une ferme assise dans la possession du foyer et de ses dépendances, comme aussi dans le concours de la mère et dans l'enseignement religieux donné par le prêtre.

D'autre part, la stabilité de la famille, soit la sécurité future de ses membres, à la fois dans l'ordre moral et dans l'ordre matériel, c'est au moyen de dispositions testamentaires instituant un héritier que le père de famille y pourvoit. Rien n'est éclairant à cet égard comme l'analyse des dispositions testamentaires de Louis Casaubon, surtout si on les rapproche de celles prises par un de ses voisins, François Gagnon *dit* l'Enfant.

LA CONSTITUTION DU BIEN DE FAMILLE

L'histoire des Casaubon nous fait assister à la constitution graduelle d'un domaine plein, ainsi qu'à sa transmission intégrale subséquente. Vers 1812, Jean-Baptiste Casaubon, père de Louis, avait quitté la maison paternelle de l'île du Pas pour venir prendre femme et terre dans une arrière-concession de Maskinongé, depuis englobée dans Saint-Justin. Le père de Marguerite Gingras n'avait pas de fils pour l'aider à cultiver sa terre; il adopta son gendre et, par donation entrevifs, l'investit de la propriété des 40 arpents de l'Ormière, souche du domaine actuel des Casaubon.

Tout de même, ce n'était qu'une exploitation insuffisante au soutien d'une famille que Jean-Baptiste Casaubon avait ainsi reçue de son beau-père et qu'il transmit à son fils Louis. Aussi bien, l'acte de 1849 qui le constituait donataire ne lui imposait-il pour toute obligation que de pourvoir à la subsistance des « vieux » et de verser à ses frères et sœurs des soultes minimes. Quant à ses sœurs, Marguerite et Julie, le père ne leur léguait à chacune qu'une brebis et, pour le reste, se bornait à les recommander à la bienveillance de leur frère.

Heureusement, Louis prospéra. Dès 1849, l'année de la donation, il faisait l'acquisition de 12 arpents de prairie; en 1861, de 20 arpents de terre arable; en 1873, de 35 arpents de bois; en 1890, de 12 autres arpents de prairie. Or ces accessions de terrains ont eu ici un caractère permanent. Le domaine ainsi arrondi ne devait plus être morcelé.

Le père et la mère, par leur testament passé devant notaire, instituaient Charles, second des fils, leur légataire universel. C'est lui qui, à la mort du dernier survivant des époux, devait hériter de la pleine propriété du domaine qu'il exploitait entre-temps en société avec le père. C'est à lui que devaient être dévolus les cinq pièces de terre, les bâtiments d'exploitation, la plus grande partie du cheptel, des instruments de travail et du mobilier.

Quant aux autres enfants, outre leurs hardes et linge de corps, le testament leur attribuait: aux garçons, lors de leur majorité, un cheval, un harnais, une voiture de travail; aux filles, lors de leur mariage, un lit garni, un *buffet* (armoire), deux moutons et une vache. Voilà tout.

LA DOTATION DES ÉMIGRANTS

L'histoire de François Gagnon *dit* l'Enfant, établi à proximité de Casaubon, va nous fournir de nouvelles lumières. Vers le milieu du siècle dernier, lorsque Gagnon se mit à cultiver à son compte, il n'était possesseur que de 60 arpents de terre, de quelques animaux domestiques et ustensiles de travail et d'une somme de 15 louis. Entre-temps, comme résultat du travail

des siens et de son propre savoir-faire, il devint propriétaire de près de 300 arpents, bien bâtis et bien aménagés, et en outre put se constituer une épargne de plusieurs mille piastres.

Ce qui mérite de retenir encore davantage notre attention, c'est l'emploi qu'il a fait de ces biens. Plusieurs années avant d'avoir rédigé son testament, Gagnon dota quatre de ses enfants pour aider à leur établissement. À l'occasion du mariage de deux de ses filles, il donna à chacune d'elles un mobilier et un trousseau très complet, un rouet, une brebis, une vache et une somme de 50 piastres. Il établit ses deux fils aînés sur des terres, en donnant à l'un 60 arpents de terre dans Saint-Justin même; à l'autre, 2,000 piastres, prix d'achat de 56 arpents de terre dans la paroisse voisine. Chacun d'eux reçut en outre un *roulant* de ferme très complet.

Par son testament du 24 mai 1893, Gagnon prélevait sur ses biens des legs importants en faveur de six de ses enfants (une fille, cinq fils) qui n'étaient pas encore pourvus. L'un d'eux, Alfred, devait recevoir à peu près autant que l'héritier-associé Philorome. Et cependant, malgré le nombre et l'importance des legs particuliers, le foyer et le domaine originaire principal restaient intacts. La souche se maintenait: seules les pièces en excédent du domaine plein en étaient détachées.

Et voyez comme tout est ici pesé, raisonné, calculé. Arthur, parti jeune de la maison pour faire ses études et devenir commis dans une librairie à Montréal, ne recevra que 700 piastres; Henri, qui, un peu plus avancé

en âge, est parti pour l'Ouest américain, où, aux gages d'un oncle déjà établi dans ces parages, il a pu s'amasser 1,500 piastres d'économies, recevra 1,800 piastres, quelques instruments de travail et quelques animaux domestiques. Avila, à l'exemple de ses aînés, François et Hormidas, a travaillé sur la terre paternelle jusqu'à un âge assez avancé: aussi, comme eux, aura-t-il en terres, en meubles et en argent, l'équivalent de 3,000 piastres.

Enfin, Alfred, qui n'avait encore que douze ans lors de la confection du testament, est appelé à partager avec l'héritier en titre, presque à parts égales, mais à la condition formelle que jusqu'à ses vingt-deux ans il continuera à demeurer avec l'héritier et à travailler pour son compte.

Bref, chacun des garçons est avantagé par le père dans la mesure des services rendus à la communauté familiale. Nous sommes loin du cas des Casaubon; là, les enfants en se séparant de la famille paternelle, nous venons de le voir, n'ont reçu en partage que des objets mobiliers d'une mince valeur: *c'étaient les enfants qui s'imposaient des sacrifices en vue d'assurer la prospérité du foyer ancien. Chez les Gagnon, au contraire, c'est la communauté familiale, une fois enrichie, qui s'impose des sacrifices pour assurer l'avenir de ses émigrants. Mais l'esprit communautaire se montre également vivace dans l'un et l'autre cas.* Seule la diversité des circonstances a imposé des solutions différentes.

Récapitulons brièvement ce que nous enseigne l'analyse comparative des dispositions testamentaires de deux chefs de famille de Saint-Justin sur le régime tra-

ditionnel de la propriété et la transmission des biens chez l'habitant. Il apparaît nettement que la préoccupation dominante des parents est de constituer un modeste bien de famille qui se transmette sans diminution d'une génération à l'autre, en vue d'assurer la subsistance des « vieux » et de ceux ou celles qui sont restés à leur charge.

La famille vise, en second lieu, à faciliter au moyen de subventions proportionnées à son état de fortune l'établissement au dehors de ses « émigrants », c'est-à-dire de ceux ou celles de ses membres qui vont quitter le foyer, et plus particulièrement des garçons qui se destinent à l'agriculture. Elle se montre moins généreuse pour ceux de ses jeunes gens qui, après un cours d'études, s'engagent dans une profession libérale, dans un commerce ou dans une industrie considérée de meilleur rapport que l'agriculture. Ou encore pour celles de leurs filles qui par mariage s'adjoignent à titre d'auxiliaires à quelque communauté familiale préexistante qui sera désormais son soutien.

Sous forme de bref commentaire à ce mode d'évolution des biens, qui sans doute ne se recommandera pas à la rigueur inflexible de l'esprit légiste féru d'abstractions, d'égalité mathématique, je citerai la touchante explication d'une des vieilles tantes Casaubon, — et qui plus qu'elles aurait été fondé à s'en plaindre, elles à qui leur père n'avait laissé qu'une brebis pour tout héritage — : « Notre père nous a laissé suivant ses moyens; dans le temps, nous n'étions pas riches, et il avait plusieurs enfants. Nos nièces Philomène et Eulalie vont recevoir davantage parce que leur père est

plus riche que n'était le nôtre ». Admirable désintéressement et discernement tout aussi admirable de ces humbles qui ont consacré toute leur vie au service de leurs proches tout en s'assurant à elles-mêmes une existence paisible, heureuse.

LE DOMAINE PLEIN PAYSAN PIVOT DE TOUTE NOTRE ORGANISATION SOCIALE

De ce simple aperçu de la constitution et de la transmission de deux domaines ruraux sur le cours mitoyen du Saint-Laurent, il ressort ce phénomène capital pour l'intelligence de notre société: le domaine plein de l'habitant est à la fois le pivot et le terme de notre développement social.

Chez les Casaubon, nous avons vu le domaine, d'abord fragmentaire, s'arrondir d'année en année, finir par atteindre les dimensions du domaine plein, puis s'y maintenir. Chez les Gagnon, nous avons vu le bien de famille, au cours d'une existence humaine, excéder notablement la grandeur ordinaire d'une terre de paysan, pour y retomber par degrés au fur et à mesure de l'établissement des jeunes. Il faut en conclure que *le domaine taillé à la mesure des besoins d'une famille d'habitant marque chez nous le faîte du développement stable de la propriété rurale. Le domaine plein paysan est la pierre de voûte de tout l'édifice social du Canada français.*

● ● ●

LA PAROISSE RURALE EN PAYS TRIFLUVIEN.

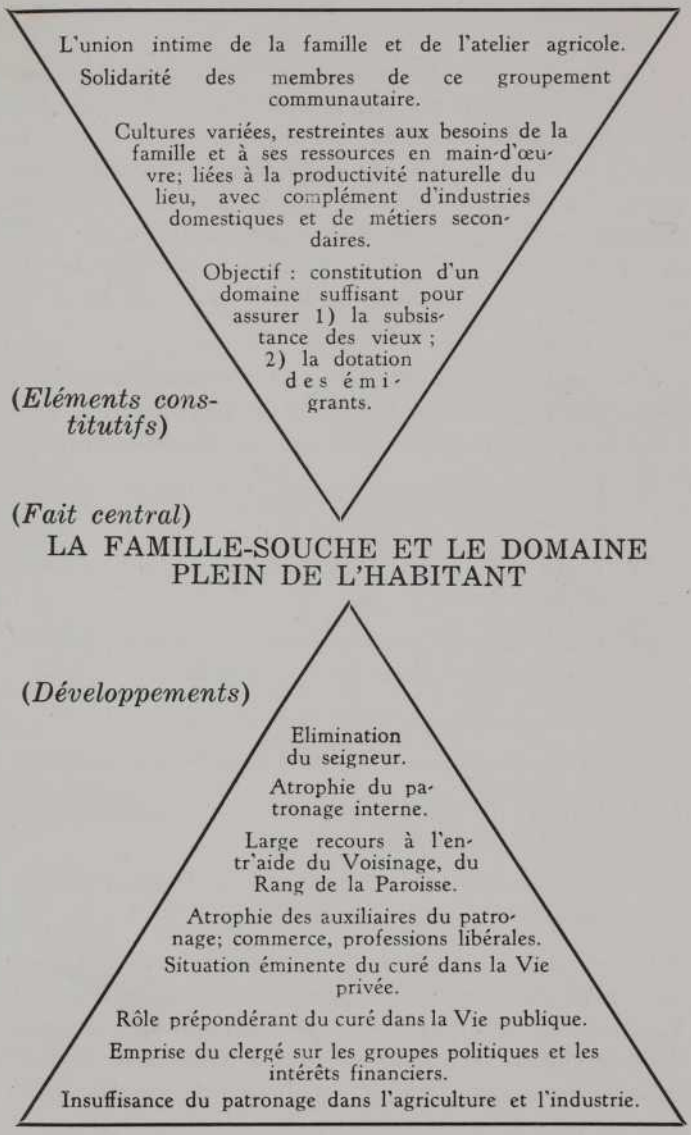
Dans les pages précédentes, je me suis appliqué, par le recours à la méthode monographique, à dégager sous

vos yeux les traits les plus saillants de la famille rurale canadienne-française. Installés à Saint-Justin, rive nord du lac Saint-Pierre, nous avons observé successivement l'union intime de la famille et de l'atelier agricole et l'étroite dépendance mutuelle, la solidarité des membres de ce groupement communautaire.

Nous avons constaté que ce groupement familial ouvrier avait pour moyens d'existence un grand nombre de cultures diverses, mais toutes restreintes aux besoins de la famille et à ses ressources en main-d'œuvre; cultures liées, d'autre part, à la productivité naturelle du lieu, et avec complément de plusieurs industries domestiques et métiers secondaires. Enfin, nous avons vu que l'objectif de cet effort concerté était, une fois l'existence quotidienne assurée, de garantir le maintien du foyer ancien, la subsistance des « vieux », et, par surcroît, de subventionner ceux des enfants qui se détachent de la souche pour fonder de nouveaux foyers.

L'observation monographique de la famille de Saint-Justin nous conduit donc à cette conclusion: la famille souche de l'habitant avec son domaine plein, suffisant, qu'elle transmet à la génération suivante, est l'axe directeur, le pivot central, le centre de gravité de notre société rurale. C'est ce que j'ai voulu exprimer dans ce graphique par deux triangles dont les pointes viennent se joindre sur la ligne médiane du feuillet. (*Voir page 83.*)

Le triangle supérieur, dont la base est reportée au sommet du graphique, encadre, sur des lignes de longueur décroissante, les traits les plus saillants de la famille de Saint-Justin que je viens de vous signaler.


L'union intime de la famille et de l'atelier agricole.
Solidarité des membres de ce groupement communautaire.
Cultures variées, restreintes aux besoins de la famille et à ses ressources en main-d'œuvre; liées à la productivité naturelle du lieu, avec complément d'industries domestiques et de métiers secondaires.
Objectif : constitution d'un domaine suffisant pour assurer 1) la subsistance des vieux ; 2) la dotation des émigrants.
(Eléments constitutifs)
(Fait central)
LA FAMILLE-SOUCHE ET LE DOMAINE PLEIN DE L'HABITANT
(Développements)
Elimination du seigneur.
Atrophie du patronage interne.
Large recours à l'entr'aide du Voisinage, du Rang de la Paroisse.
Atrophie des auxiliaires du patronage; commerce, professions libérales.
Situation éminente du curé dans la Vie privée.
Rôle prépondérant du curé dans la Vie publique.
Emprise du clergé sur les groupes politiques et les intérêts financiers.
Insuffisance du patronage dans l'agriculture et l'industrie.

Le triangle du bas, dont la pointe supérieure rejoint la pointe inférieure du triangle d'en haut à mi-chemin de la ligne médiane, et dont la base se confond avec le bas du feuillet, encadre, sur des lignes de longueur croissante, les inscriptions relatives au voisinage et à la paroisse. Elles figurent toutes des réactions du type fondamental de la Famille-atelier agricole, dont les répercussions se transmettent à travers tout le corps social.

Ces réactions et leurs répercussions immédiates, présentées dans l'ordre de leur complexité croissante, vont faire le sujet des pages qui vont suivre. Ce sont:

1) L'élimination du seigneur et l'atrophie du patronage local;
2) Large recours à l'entr'aide du voisinage, du rang, de la paroisse;
3) L'atrophie des auxiliaires du patronage: commerce, cultures intellectuelles, professions libérales;
4) Situation éminente du curé dans la vie privée;
5) Rôle prépondérant du curé dans la vie publique;
6) Emprise du clergé sur les groupes politiques et les intérêts financiers;
7) Insuffisance du patronage dans l'agriculture et l'industrie.

La campagne canadienne-française se présente donc ici comme une simple juxtaposition de familles qui sont à peu près toutes égales; à peu près toutes engagées dans la culture; qui presque toutes se suffisent à elles-mêmes; mais dont aucune n'a plus haute ambition que

de transmettre intact le bien de famille à quelqu'un des enfants, tout en favorisant dans la mesure de ses ressources l'établissement des autres hors du foyer.

La première conséquence d'une telle organisation à base de famille-souche paysanne, c'est de supprimer ce que Frédéric LePlay et Henri de Tourville désignaient sous le nom de *Patronage*. En d'autres termes, il ne se constitue pas dans ces conditions de classe agricole en état de fournir de travail les familles moins favorisées de leur voisinage. L'habitant prospère, arrivé, patronne bien ses propres enfants, ceux ou celles qui sont restés à sa charge et font partie de sa maison. Mais, dans le cours ordinaire des choses, il ne patronne, c'est-à-dire ne fournit de travail, personne autre.

Or dans ce voisinage rural dépourvu d'exploitants employeurs de main-d'œuvre étrangère, on relevait des vestiges d'une institution ancienne de patronage aujourd'hui disparue. Casaubon, en 1886, payait annuellement de cens et rentes 77 sous sur sa terre de l'Ormière et 70 sous sur sa terre du Trompesouris. Les autres habitants de Saint-Justin et des environs étaient aussi grevés de minimes redevances seigneuriales.

Le moulin de Karl, sur la Maskinongé, rivière qui sépare Saint-Justin de Sainte-Ursule, est un ancien moulin banal où se prélevait le quatorzième minot comme droit de mouture. En bordure à la route glaiseuse déboulant de la terrasse de Saint-Justin, tout près de l'ancienne église de Maskinongé qui est perchée sur la hauteur, s'observait un long bâtiment que masquaient à peine des peupliers d'Italie; c'était le manoir naguère habité par le seigneur Boucher.

Vestiges matériels que tout cela. De vestiges humains, il n'en restait guère, sauf peut-être deux serviteurs de la fabrique, porteurs de beaux noms, leur unique héritage: Ovide, chevalier de la Durantaye, devenu simplement Ovide Jouallier, bedeau, et Marie-Anne Sicard de Carufel, femme de peine au presbytère.

On le voit au cadastre, l'extrémité nord de Saint-Justin est comprise dans l'ancienne seigneurie de Lanaudière, dont fait aussi partie la paroisse de Saint-Didace; l'extrémité sud de Saint-Justin est comprise dans le fief de Carufel, qui recouvre en outre une partie de Maskinongé. Ce qui reste de Maskinongé se rattache soit à l'un des fiefs Legardeur, soit au fief du Chicot. Dans le voisinage immédiat, on a, d'un côté, le fief du Sablé et la seigneurie de Berthier; de l'autre le fief Saint-Jean et la seigneurie de la Rivière-du-Loup. Ces seigneuries, legs de l'ancien régime colonial français, ont toutes été concédées entre les années 1672 et 1750.

Il fut un temps où dans la vallée du Saint-Laurent, comme dans la France médiévale, il n'y avait pas de terre sans seigneur. De manière générale, quatre types de seigneurs se sont succédé dans la région. Tout d'abord, le gentilhomme militaire ou fonctionnaire français (Legardeur, Dupas, Randin, Berthier, Manereuil, Lechasseur, Sicard de Carufel, Tarieu de Lanaudière, Perrot): seigneur besoigneux, absentéiste, coureur de bois, retenu au loin par ses fonctions civiles, la traite des pelleteries, la guerre ou le soin de seigneuries plus anciennement établies sur d'autres points de la vallée et de meilleur rapport.*

* Voir notamment l'*Histoire des Canadiens Français*, par Benjamin Sulte, *passim*.

En second lieu, on a le type du seigneur ancien négociant ou habitant enrichi (Petit-Bruno, François Boucher, Trottier de Beaubien, Pierre Lestage), devenu propriétaire de seigneuries que le premier acquéreur s'est vu forcé d'abandonner. Classe de formation plus sérieuse et plus pratique que la précédente et qui a fait plus qu'elle pour la mise en valeur des terres et le développement du pays.

En troisième lieu, un type additionnel de seigneur militaire introduit chez nous par la conquête anglaise: Écossais des Highlands, rallié alors de date récente à la dynastie hanovrienne; ou encore mercenaire d'origine suisse ou allemande mis au service de l'Angleterre par des roitelets à bout de ressources. Ils étaient assez bien représentés dans notre région par les Cuthbert, de Berthier, ou les Gugy, d'Yamachiche. Au point de vue du type social, ils ne différaient pas très sensiblement de la bourgeoisie ou gentilhommerie investie à l'origine de la haute propriété des terres de la Nouvelle-France. Notamment, ils se signalaient pour le moins tout autant que leurs congénères d'extraction française par la vanité du sang, de la caste, et une incurable imprévoyance.

Notons, enfin, un quatrième type de seigneur observé dans cette région: la communauté religieuse. Ce qui le distingue surtout des précédents, c'est sa relative stabilité. Des seigneurs particuliers, aucun ne s'est maintenu très longtemps. Par suite de la division des héritages, de l'incapacité des héritiers, souvent de leur vie trop large ou dissipée, ces familles n'ont pas tardé à déchoir, même à disparaître. Au contraire, les Ursulines des Trois-Rivières, jusqu'à ces dernières années,

n'ont pas cessé de grandir. Concessionnaires du seul fief de Saint-Jean en 1701, elles ont fait, en 1723, l'acquisition de la seigneurie de la Rivière-du-Loup et, plus tard, celle du fief de Lanaudière.

Au reste, ces acquisitions de seigneuries ne représentent pour la communauté religieuse qu'un simple placement de fonds. Non plus que les divers types de seigneurs particuliers qui l'ont précédée, elle ne joue le rôle de patron agricole. Elle le voudrait qu'elle ne le pourrait que difficilement dans ce milieu de petite propriété indépendante. L'habitant sur son domaine plein, ou en train de s'arrondir, se prête mal au développement de la grande propriété. Il a le souci constant de faire prédominer l'intérêt du petit domaine qui est le sien.

Effectivement, elle ne poussa jamais de profondes racines dans notre sol, cette institution du régime féodal et que Richelieu implanta dans la Nouvelle-France lorsque déjà elle avait perdu beaucoup de son emprise sur l'Ancienne: régime seigneurial auquel il manquait un rouage essentiel, le grand patron agricole. Ce fut l'inévitable effet non seulement du manque de formation agricole et de ressources pécuniaires du seigneur canadien, mais aussi de l'aptitude du colon canadien à se tirer d'affaires par lui-même.

Pour lui, cet échafaudage administratif importé du vieux monde, peu gênant, il est vrai, devint rapidement un luxe inutile. D'autres groupes de la population, moins patients que le nôtre, réclamèrent hautement l'abolition du système. En 1854, le législateur supprima le moulin banal et autres privilèges et racheta aux seigneurs leurs droits de lods et ventes sur

les mutations de biens. En même temps, le censitaire fut admis à se libérer des cens et rentes moyennant le versement au seigneur du capital représenté par ces droits.

Fait significatif, peu de censitaires se sont prévalus de cette dernière disposition. À Saint-Justin, on n'a pu me signaler que le cas de Désiré Philibert qui s'est libéré du versement annuel de 3 piastres en payant une fois pour toutes 50 piastres.

Or cette élimination d'une classe dirigeante artificiellement installée n'est que la réaction première, — et au fond, la moins importante, — du type social de l'habitant canadien sur ses propres institutions domestiques. Celle qui suit est autrement grosse de conséquences: ce colon débrouillard, ce petit cultivateur indépendant, qui, à l'aide de ses seuls procédés traditionnels et simplistes, a pu se constituer un domaine suffisant et se passer du patronage de son seigneur fonctionnaire, *ne recrute pas normalement une classe dirigeante dans son propre milieu.*

Nous l'avons vu, sa conception de l'exploitation agricole ne dépasse pas la mesure du domaine plein paysan. Arrivé à ce faîte, il redescend, il recommence sur nouveaux frais. Le voisinage rural du Canada français, comme nous savons, est une simple juxtaposition de petits cultivateurs de situation à peu près égale. Dans un tel milieu, comment va-t-on pouvoir parer aux exigences de la vie sociale qui excèdent la capacité ordinaire d'une famille, ou ne ressortent à aucune d'elles en particulier? *Simplement par l'entr'aide du Voisinage.*

En Canada français, le Voisinage, issu de la Famille-

atelier de l'habitant, a son siège propre dans une configuration des terres particulière au pays, le Rang; et, d'autre part, se rattache à l'agglomération du village centre de l'institution paroissiale. Commençons par nous rendre bien compte de sa conformation.

Les terres sont beaucoup plus longues que larges; à Saint-Justin, elles ont 20 ou 30 arpents en profondeur, par 2 ou 3 de front. Ces grands rectangles se succèdent côte à côte sur plusieurs concessions parallèles courant du sud au nord, d'une extrémité à l'autre de la paroisse. Les terres de chaque rang ou concession ont toutes leurs habitations à la même extrémité, celle aboutant au chemin commun pour la desserte du rang, chacune de ces habitations n'étant ainsi éloignée de sa voisine de droite, comme de sa voisine de gauche, que de 2 ou 3 arpents. Même, il se trouve deux rangs dans Saint-Justin qui sont doubles sur la plus grande partie de leur longueur, les habitations de deux rangées de terres parallèles s'alignant aux extrémités opposées de deux concessions qui aboutent chacune d'un côté du même chemin.

Saint-Justin se compose de trois grands rangs: le Bois-Blanc, l'Ormière et le Trompesouris, dont les deux premiers sont doubles. Ils alternent avec trois rangs de demi-longueur: le Petit Bois-Blanc, le Ruisseau-des-Aulnes et le Petit Trompesouris. *Les désignations pittoresques de ces rangs dénotent bien leur origine populaire; elles sont la création directe de l'habitant, de l'exploitant du sol, en contact constant avec la nature.*

Les trois grands rangs et les trois demi-rangs de Saint-Justin sont reliés les uns aux autres, ainsi qu'au village,

par des *routes* latérales qui vont rejoindre les chemins du roi aux traits carrés des terres. Il ne se construit pas d'habitations le long de ces routes latérales, de sorte que chaque rang forme par lui-même un milieu distinct, isolé de tout autre.

C'est là une disposition des foyers qui n'existe probablement que chez nous. Lors de mon séjour à Paris, il y a près de cinquante ans, mes premiers maîtres en science sociale connaissaient bien le *village à banlieue morcelée* de la Champagne et autres régions de l'Europe occidentale, comme aussi le *domaine à habitation centrale* des pays du nord de l'Europe, mais non pas notre *rang* du Canada français.

Dans les rapports du voisinage à Saint-Justin, il y avait lieu de distinguer trois degrés: *le premier voisin, le rang, la paroisse.* Ici, comme chez les familles quasi-communautaires de la vallée d'Ossau, dans le Béarn français, le premier voisin fait pour ainsi dire partie de la famille. À l'occasion des réunions de parents, aux repas de noces, toujours les deux voisins, celui de droite et celui de gauche, sont invités. Un habitant sur le point de marier sa fille, à qui le curé demandait s'il y aurait noces chez lui bientôt, répondit: « Je ne fais pas de noces; de mon côté, *j'invite seulement mon frère et mes deux voisins* ».

Entre voisins, on se rend force services, on se prête des instruments de travail, des voitures, des chevaux. On va chez lui veiller au chevet des malades; pour le voisin, on attelle son meilleur cheval et on va chercher le prêtre dont la présence est requise auprès d'un mourant ou d'un malade. Entre voisins, il se fait de fré-

quents échanges de coups de main, lesquels sont donnés à charge de revanche, mais dont il n'est pas tenu un compte rigoureux.

Chez les voisins encore, on va en corvée récréative: corvées de broyage du lin, de filage de la laine ou du lin, d'épluchage du blé d'Inde; corvées pour le levage de la charpente d'un bâtiment de ferme, lesquelles parfois réunissent un grand nombre d'auxiliaires bénévoles. Le vieux Dauphinais avait perdu son unique cheval; cinq ou six des cultivateurs du voisinage s'entendirent et lui ensemencèrent ses guérets.

Chaque rang pourvoit à l'assistance de ses pauvres. À Saint-Justin, la mendicité était un fait d'occurrence très rare à l'époque où j'y poursuivais mes recherches. Quelques journaliers, pourtant, sur leurs vieux jours, y tombaient à la charge du public. C'était alors, au premier chef, à la famille du nécessiteux, à ceux de sa parenté, à voir à se charger de son entretien. Mais, à leur défaut, les habitants du rang devaient y pourvoir. Les indigents étaient logés et pourvus de toute chose au moyen de contributions volontaires. Tous les six mois à peu près, il s'organisait dans les divers rangs une collecte ou tournée au bénéfice des pauvres du rang. Les aumônes se faisaient en nature et les tournées étaient toujours fructueuses.

La veille du jour de l'An, on fait une tournée spéciale. Les jeunes gens, par troupes, parcourent les rangs, se présentent à la porte de chaque maison et chantent les traditionnels versets de la *guignolée*, ou du *gui l'an neu'*, avec leur saveur de druidisme antique. Les sacs s'emplissent de beignes, de *tourtières* et d'au-

tres victuailles qui, le lendemain, égayeront la table du pauvre. En 1886, on a *couru la guignolée* dans le Trompesouris pour le vieux Dubé et la veuve Crochetière; dans l'Ormière, pour le père Lafontaine.

D'une tournée à l'autre, les pauvres sont assistés privément. Les habitants de chaque rang ont à cœur que *leurs* pauvres soient assez bien pourvus et puissent se dispenser d'aller mendier dans les paroisses voisines. Chacun des grands rangs a sa fromagerie, son école, et aussi sa grande croix de bois peint, souvenir d'une retraite.

Les chemins qui desservent les divers rangs viennent tous par des routes transversales, ou des raccordements, aboutir au village, bâti à peu près au centre de la partie cultivée de la paroisse. Il ne tranche que faiblement sur la pleine campagne.

Une fromagerie-beurrerie, quelques ateliers d'artisans, quelques boutiques de marchands, l'église, le presbytère, la salle publique, les demeures du médecin, du notaire, de quelques rentiers ou rentières, c'est tout ce qu'il y avait de distinctif, à l'époque de mes premières observations entre 1886 et 1898. Et, sauf un petit couvent, il n'y avait pas beaucoup plus, lors de ma dernière visite en 1923.

Au-dessus de *la solidarité du rang*, il y avait à Saint-Justin *la solidarité plus compréhensive de la paroisse*, réservée pour des occasions exceptionnelles. Par exemple, le voisinage paroissial faisait fonction d'assurance mutuelle. Il était rare qu'un habitant de Saint-Justin assurât ses constructions contre l'incendie dans une compagnie ou société. Mais le feu consumait-il

ses bâtiments, aussitôt les paroissiens se concertaient; les uns s'engageaient à fournir les pièces de la charpente, d'autres les planches, d'autres contribuaient à la main-d'œuvre, et en peu de temps notre homme se retrouvait sur pied, aussi bien pourvu qu'avant l'incendie.

Partis de l'observation monographique de la Famille rurale, nous sommes venus aboutir au Voisinage, dont l'étude sous ses diverses modalités nous a promenés de ses divers rangs au Village, leur point de convergence, et à la Paroisse, couronnement de toute l'activité locale. Voici maintenant que l'observation de ce voisinage compréhensif de la Paroisse nous ramène inopinément à notre point de départ, à la Famille rurale, dont il est comme l'image agrandie. Pendant mon séjour prolongé à Saint-Justin, j'eus l'occasion de constater comme les services funèbres, même des plus humbles habitants, attiraient une nombreuse assistance.

La Paroisse, fidèle à ses fondateurs, reste frappée au coin de la famille canadienne. Tous s'y connaissent de longue date et échangent familièrement leurs pensées. La plupart y sont désignés couramment par un surnom, le plus souvent diminutif pittoresque du nom de baptême du sujet ou de celui de son père, ou des deux combinés. Ainsi, pendant de longues années, il se trouvait à Saint-Justin trois habitants du nom de François Gagnon; l'un portait le surnom de l'*Enfant*, ou *Tanfan;* le second, celui de *François Jeannotte*, ou *Picoté;* le troisième avait pour sobriquet *P'tit-Noir-Cent-Sept.*

Autres exemples: François Bruneau, fils de Louis, était connu sous l'appellation de *Dolphis Louison, fils*

de Louison-José-P'tit; Ludger, fils de Jean-Baptiste Thibaudeau, était surnommé *Ludger-Baptiste à Pierrette;* Joseph Clément, fils de Romain, était désigné couramment sous l'un de deux sobriquets: *Noir-Romain,* ou *Romain-Bibi.* En tout cela, on le voit, rien de banal.

Au sein de cette famille agricole agrandie de Saint-Justin, on distinguait quelques notables, à qui leur réputation de sagesse et de désintéressement avait mérité la considération spéciale de leurs coparoissiens. C'étaient là des *autorités sociales,* un peu sur le modèle de celles signalées naguère par Frédéric LePlay. Il y a lieu d'inscrire ici quelques noms, ceux entre autres de François Gagnon *dit* l'Enfant, dont nous avons signalé les mérites; du capitaine Sévigny, ancien cultivateur, qui, sans avoir amassé de grands biens, se recommandait à tous par son dévouement à la chose publique; enfin de Joseph Laurent, ancien charron, fabricant de voitures, rentier et reconnu comme très serviable pour tous ses coparoissiens.

Sur cette simple juxtaposition de Familles-ateliers agricoles à multiforme activité, à situations sensiblement égales; sur ce Voisinage à deux ou trois degrés, qui a son siège principal dans le Rang; greffons quelques villageois gens de métier ou membres des professions libérales, et nous aurons une idée assez nette de la composition de la vie sociale à Saint-Justin. Mais n'allons pas nous figurer ces éléments auxiliaires nombreux et florissants. Le groupement fondamental et son type d'exploitation ne s'y prêtent pas.

Nous avons vu que l'assise première du milieu social de la région, c'était le domaine plein de l'habitant maî-

tre du sol. Nous avons vu ensuite que la première réaction de ce fait initial déclenchant avait été *le déracinement de l'institution seigneuriale* implantée chez nous par Richelieu. Puis, nous est apparue une deuxième réaction, savoir, *l'incapacité constitutionnelle* de l'habitant *à recruter par lui-même les éléments d'une classe supérieure*, pratique et stable, soit dans l'agriculture, soit dans les autres arts usuels, fabrication, transports, commerce.

De là, comme nous l'avons observé, une troisième réaction: le large recours de l'habitant aux pratiques d'entr'aide sociale, qui s'échelonnent à trois degrés: le premier voisin, le rang, la paroisse. Maintenant, nous allons voir se produire une quatrième réaction: l'atrophie des organes auxiliaires afférents à l'industrie, au commerce, aux cultures intellectuelles, aux professions libérales.

On peut dire que ni l'art des forêts ni l'art des mines n'existe à Saint-Justin, l'un et l'autre se réduisant ici à de la simple récolte. Je l'ai indiqué précédemment pour le bois; quant aux produits miniers, il suffira de dire que les deux cultivateurs sur les terres de qui affleure le calcaire trentonien n'en font pas directement l'exploitation; ils se bornent à en autoriser l'extraction moyennant le versement d'une redevance d'une piastre par toise.

Joseph Bernier (dit le *Nouveau-Baptiste*) avait sur sa terre, située au pied de la montagne, du tripoli qu'il mettait en boîtes et expédiait à Montréal. Avec l'argile et le sable extraits du sous-sol de sa propriété, il fabriquait de la brique; mais sa briqueterie n'était en activité que par intermittences.

La fabrication n'apparaissait ici que faiblement. En général, elle s'observait greffée à l'état d'industrie domestique sur les exploitations agricoles. Lorsqu'elle existait de manière indépendante, c'était pour élaborer les produits mêmes de l'agriculture, ou répondre aux besoins restreints de la population locale, sans jamais dépasser les limites du petit atelier dans lequel l'ouvrier chef de métier fait le travail aidé d'un apprenti, ou tout au plus d'un compagnon ou deux. En somme, inscrivons au bilan de l'industrie: deux fromageries, une fromagerie-beurrerie; une petite scierie à laquelle était annexée une fabrication de boîtes à fromage; une boulangerie, six ou sept petits ateliers: carrosserie, cordonnerie, forge, ferblanterie, sellerie.

Le commerce était réduit à sa plus simple expression; les marchands y étaient au nombre de quatre. Bientôt l'un des mieux montés et des mieux achalandés, Wilson, Écossais d'origine, dut quitter la paroisse, n'y faisant pas assez d'affaires pour lui permettre de joindre les deux bouts. Ces marchands avaient en vente de l'épicerie: thé, riz, sel, poivre, pétrole, soude, mélasse, peintures, cotonnades, indiennes, et certains instruments aratoires.

Cette pénurie n'est pas pour nous surprendre, sachant qu'ici l'objectif de la famille rurale était de vivre autant que possible des productions du lieu obtenues par le recours aux procédés les plus simples. Avec sa culture mixte, vivrière et son complément d'industries domestiques, l'habitant de la terrasse, au moment où je l'observai, donnait bien faible prise au commerce, soit à l'achat, soit à la vente.

Même la construction des voies ferrées ne devait modifier que lentement cet état de choses. Avant l'établissement d'une voie ferrée le long de la rive nord du fleuve, la première à desservir la région, Casaubon se rendait à la ville voisine deux ou trois fois par hiver pour y vendre de ses grains ou bestiaux. Une fois le chemin de fer en exploitation, Casaubon coupa court à ses voyages à Trois-Rivières, les agents du commerce urbain venant désormais le relancer jusque chez lui.

Or la culture de l'esprit, et notamment la diffusion des connaissances usuelles est toujours dans un rapport étroit avec le développement du commerce. Et rien dans la formation traditionnelle et dans les conditions de vie de l'habitant de la terrasse ne le poussait vers l'instruction.

La plupart des enfants avaient peu de disposition pour l'étude et les parents ne se souciaient guère de les pousser dans cette voie. Plusieurs même les retenaient à la maison sous de futiles prétextes, ou afin de pouvoir utiliser leurs services dans le travail des champs.

Les enfants cessaient de fréquenter l'école vers l'âge de dix ou douze ans. Presque tous alors savaient lire et écrire, même compter un peu; mais par la suite, faute de pratique, ils oubliaient rapidement, une fois sortis de l'école, le peu qu'ils y avaient appris. À l'âge de dix-sept ou dix-huit ans souvent il ne leur en restait plus rien. Cet état de choses s'est amélioré à la suite de l'introduction de l'industrie laitière en fabriques coopératives, combinée avec l'adoption de méthodes de culture plus rationnelles, comme aussi avec les habitudes de précision et les calculs qui en sont inséparables.

Vers la fin du siècle dernier, les professions libérales n'étaient pas en très bonne voie à Saint-Justin. Deux instituteurs, deux institutrices, maigrement rémunérés, y vivotaient. Pourtant sous le rapport du personnel enseignant, la paroisse était assez bien partagée. L'un des instituteurs était un gradué d'une école de commerce de Montréal, où il avait même enseigné. Mais, ne recrutant plus assez d'élèves pour maintenir l'école libre fondée par lui, il dut se faire agréer comme instituteur d'école primaire.

Dans ces conditions où l'enseignement primaire se débat à grand'peine pour survivre, l'enseignement secondaire n'a guère chance de prendre pied. On le voit apparaître, cependant, à quelque distance, sous forme surtout de pensionnats de jeunes filles, dans les centres plus anciens et plus commerçants, situés presque tous sur la rive fluviale ou le long d'une voie ferrée: Saint-Barthélémy, Berthier, Louiseville, Sainte-Ursule, Yamachiche, Trois-Rivières.

En 1886, Saint-Justin n'avait encore fourni que deux recrues aux professions libérales; mais une dizaine de ses jeunes gens fréquentaient alors des écoles de commerce ou des collèges classiques hors de la paroisse, et six de ses jeunes filles étaient pensionnaires dans des couvents de la région. Au cours des années suivantes, le nombre des jeunes gens de Saint-Justin destinés aux études s'accrut sensiblement, au point que le curé, en 1893, s'en inquiétait, à cause surtout du peu de discernement manifesté par les parents dans le choix de ces élèves. En effet, les familles d'habitants qui ont atteint un certain degré d'aisance visent à faire de leurs



enfants (sans toujours tenir compte des aptitudes), sinon des prêtres, du moins des avocats, des médecins, des notaires, bref des « messieurs ».

Mais une région purement agricole comme celle que nous venons d'observer, aux mains d'une classe de petits cultivateurs, sans développement notable du commerce, de la fabrication, des transports, ne saurait fournir un bien vaste champ d'exploitation aux professions libérales: l'encombrement doit s'y produire à brève échéance.

En 1886, Saint-Justin avait son médecin et son notaire, dont la situation aurait été assez précaire s'ils n'avaient eu que leurs honoraires pour vivre. Les familles ne recouraient aux soins du médecin que dans les cas de maladie grave. Il fallait aussi compter avec la concurrence subreptice des empiriques et des *ramancheurs*. Les médecins de la région en étaient venus à abonner les familles qu'ils mettaient à même de réclamer leurs soins à l'année moyennant le versement d'une somme dérisoire.

Aussi bien, le médecin du village, homme très digne, au langage soigné, versé à la fois dans son art et dans les sciences agricoles, avait-il attenant à sa maison un lopin de terre où il récoltait légumes et fourrages, l'entretien d'un cheval, d'une vache, de quelques moutons. Par surcroît conférencier agricole subventionné par le gouvernement, voire même à l'occasion député au parlement.

De son côté, le notaire, à part de rédiger les contrats de mariage et les testaments, touchait l'orgue à l'église paroissiale, où il faisait fonction de maître de chapelle,

commandait la milice, et détenait les emplois de secrétaire-trésorier du conseil municipal et de receveur de la poste. Au reste, ce médecin et ce notaire étaient tenus en haute estime par leurs coparoissiens, à qui ils rendaient fréquemment de petits services, parfois à titre gracieux.

Il nous reste à parler du curé qui est ici en situation exceptionnelle. Dans la vie privée, son rôle est de tout premier ordre. Sa psychologie s'adapte étroitement à celle de ses paroissiens par la similitude de la formation première et des moyens d'existence, ainsi que par la continuité des rapports personnels.

Issu d'une famille de cultivateurs de la rive fluviale, le curé de Saint-Justin était comme ses paroissiens de bonne souche agricole. Son enfance s'était écoulée à la campagne, sur le bien paternel, sauf le temps passé à l'école du voisinage ou à poursuivre ses études à Nicolet, collège et campagne de la rive sud vis-à-vis. Puis, enrôlé dans un régiment de zouaves, il avait fait le coup de feu en Italie, pour le maintien de la souveraineté pontificale, et, de retour en Canada, admis à la prêtrise, il avait exercé le ministère sur plusieurs points du diocèse: vicaire successivement à Gentilly, Sainte-Anne de La Pérade, Saint-Maurice, desservant de Saint-Narcisse, curé à Saint-Didace et finalement à Saint-Justin.

Ce dernier poste, il ne devait plus le quitter: il y fut curé plus de quarante-cinq ans et s'y identifia en quelque sorte avec sa population, dont les moyens d'existence se confondaient dans une large mesure avec les siens. Son principal revenu lui venant du vingt-sixième

minot des grains récoltés par les familles de sa paroisse et lui-même exploitant pour son compte 16 arpents de la fabrique assignés à sa subsistance, son sort était étroitement lié à celui de ses ouailles.

Aussi bien, le curé s'est-il intéressé de longue date et de manière effective au progrès économique et social de la paroisse. Il s'est appliqué par des moyens simples, à la portée du petit cultivateur, à augmenter les rendements de la terre. Il fut un des premiers à mettre en vedette la capacité productive de la petite vache du pays dès qu'on l'alimente convenablement. Il fut un des fondateurs et pendant de longues années membre du conseil de direction de la société d'industrie laitière de la province de Québec. Une des premières fromageries dans la paroisse a été établie par un jeune homme que le curé avait formé, guidé au début, et qui est aujourd'hui un des notables de l'endroit.

Le premier cercle agricole de la région de Trois-Rivières fut le fruit de l'initiative du curé de Saint-Justin et lorsque, sous l'égide collective de l'épiscopat catholique et du gouvernement de la province, s'inaugura l'œuvre des missionnaires agricoles, ce curé fut un de ceux chargés de prêcher le relèvement de l'agriculture et devint le secrétaire de cette association d'intérêt public. Pour couronner cette œuvre, il entreprit de doter le village d'une bibliothèque paroissiale.

Même l'observateur pressé et superficiel ne pouvait qu'être frappé de l'étroite corrélation qui se manifestait dans toute la région entre le milieu économique et social de la paroisse et son chef ecclésiastique. Le type social des divers curés était en rapport direct d'une part

avec les conditions du milieu soit rural soit urbain où s'était écoulée leur enfance, et d'autre part avec celles du milieu, — ou semblable ou différent, — dans lequel s'exerçait leur ministère.

Ainsi, dans les campagnes à culture relativement riche de la rive fluviale, se rencontrait fréquemment le curé aux belles manières, à l'esprit fin et cultivé; le curé de grande allure faisant à de nombreux visiteurs les honneurs d'un vaste presbytère; ou encore le curé lettré et chercheur, fouilleur d'archives; enfin, le curé aux goûts artistiques, collectionneur de beaux tableaux. Dans les campagnes aisées, mais plus isolées de la terrasse, c'était le curé hospitalier, à vie modeste mais encore large, souvent préoccupé de progrès industriel ou commercial, ou même de construction de voies ferrées. Dans les vallons du haut pays, on pouvait même relancer le curé défricheur, solidement bâti, aux « poignets de frêne », pour parler la langue d'Alphonse Daudet, cultivant ses champs, rentrant ses récoltes ou charriant ses produits dans les chantiers à bois.

Dans de pareilles conditions de constante et intime collaboration, il est inévitable que le curé devienne partie intégrante de la vie paroissiale et son lien le plus fort. Depuis tant d'années qu'il vivait parmi eux, partageant leurs joies et leurs peines, le curé de Saint-Justin connaissait tous les habitants de la paroisse, les interpellant pour la plupart par leurs noms de baptême ou leurs sobriquets. Pour chacun d'eux, il avait l'affection d'un père, presque la tendresse d'une mère. Dans ses voyages aux États-Unis ou dans l'Ouest canadien, maintes fois il s'est détourné de son chemin

pour revoir quelque ancienne connaissance ayant émigré au loin. Maintes fois aussi, la mort de quelqu'une de ses ouailles lui a arraché des larmes.

Et cet attachement était réciproque: l'habitant regardait le curé comme son protecteur naturel et son représentant en toute circonstance. Il tenait à le voir figurer avec honneur dans les réunions de prêtres du diocèse. Il était tout heureux de penser que son curé avait aussi belle voiture, aussi grand presbytère que ses confrères du voisinage.

Quel spectacle curieux c'était, les dimanches et jours de fête, que cette nombreuse population, hommes, femmes, enfants, venus de tous les points de la paroisse et groupés sur la place de l'église! On attachait les chevaux aux piquets de bois disposés symétriquement sur la place publique. L'habitant rencontrait ici ses connaissances des points les plus éloignés de la paroisse, les grosses têtes du village dont il recherchait les avis; il prêtait l'oreille aux annonces du crieur public et recueillait nouvelles et impressions, de quoi alimenter les conversations au foyer jusqu'au dimanche suivant.

Cette intime union du curé avec le milieu paroissial de l'habitant, préparée de longue main par la similitude de la formation, des moyens d'existence et des habitudes de vie, se fortifie singulièrement au sein de cette population croyante du prestige qu'assurent au prêtre la nature spéciale de sa fonction, le caractère sacré de sa mission. En ce milieu, où les familles ne se distinguent pas très sensiblement les unes des autres sous le rapport de la situation matérielle ou du degré d'instruc-

tion, l'ascendant du curé, ministre du culte, va s'imposer irrésistiblement.

LE CURÉ DANS LA VIE PUBLIQUE

Nous allons voir maintenant l'activité déployée par le curé dans le champ de la vie privée, ainsi que le prestige qui lui est acquis de ce chef, préparer son intervention et assurer son prestige dans le domaine de la vie publique. Le pouvoir public le plus simple se compose ici de trois pièces distinctes: la paroisse catholique, la paroisse civile ou corporation municipale, la commission ou corporation scolaire. Or, de ces trois organismes, c'est la paroisse religieuse qui est la première par l'importance des biens qu'elle détient et des intérêts qu'elle gère.

L'organisme paroissial chargé de pourvoir aux besoins matériels du culte, la fabrique, est propriétaire de l'église, de la sacristie, du cimetière, du presbytère et des 16 arpents attenants; enfin, de la place et de la salle publiques. La corporation municipale ne possède pas de biens. Fait suggestif, il n'y a pas d'hôtel municipal, ni autre salle publique que celle possédée par la corporation religieuse. Les fonctions du conseil municipal se bornent à peu près à surveiller de haut la confection et l'entretien des chemins. La commission scolaire n'a que la gérance des petites écoles au village et dans les divers rangs.

C'est bien l'organisme municipal qui est au premier chef chargé d'assurer le maintien de la paix publique. Le maire, de par sa fonction même, est revêtu des attributions d'un juge de paix, ce qui l'autorise à connaître des affaires de police et des affaires civiles les

plus simples. En outre, il se trouve ici trois juges de paix nommés par le gouvernement. Enfin, une cour des commissaires y connaît des poursuites en recouvrement de créances n'excédant pas 25 piastres.

Mais, en 1898, il y avait quinze ans que ce tribunal n'avait pas été appelé à intervenir. Au reste, le curé, du simple fait de sa position sociale, et sans le moindre mandat officiel, était le principal mainteneur de la paix et arbitre des différends. Sa présence suffisait pour rétablir l'ordre et sa maison était un asile inviolable pour toute personne menacée de voies de fait.

Tant sous le régime anglais que sous le régime français, l'autorité législative a reconnu au curé, chef attitré de la paroisse religieuse, le droit de prélever le 26e minot des grains récoltés par les familles catholiques de la paroisse. Ces prélèvements, joints à certains avantages accessoires, comme l'usage gratuit d'un vaste presbytère, avec dépendances et terrains, lui faisaient une situation matérielle assurée.

Observez que, de toutes les autorités locales, le curé était le seul qui ne relevât nullement de l'habitant, n'ayant pour tout contrôle que l'autorité de son évêque, lequel le nommait, faisait, tous les trois ans, l'inspection de ses livres et pouvait le révoquer, le déplacer, le suspendre à volonté.

Tout au contraire, les autorités communales étaient soumises au contrôle sévère, rigoureux, d'une part de leurs mandants, de l'autre, en certains cas, de leur curé même. Celui-ci non seulement est la tête dirigeante du conseil de fabrique, dont il administre les affaires, avec le concours de quelques marguilliers, mais aussi,

quand les circonstances l'y invitent, fait sentir son influence généralement décisive sur les autres corps paroissiaux.

Les divers officiers et agents de ces organismes paroissiaux en général redoutent beaucoup leurs commettants, car ceux-ci exercent sur eux une surveillance jalouse. Exemple: ces commissaires d'écoles qui ne croient pas devoir se dispenser des services d'un instituteur de compétence douteuse sans avoir au préalable recueilli les avis de tous les pères de famille de l'arrondissement.

Casaubon, à cause de son métier accessoire de charpentier, a été quelque temps inspecteur du chemin de l'Ormière. « Cette charge, m'expliquait-il, est gratuite »; et il ajoutait avec un sourire: « Ça ne rapporte que des bêtises » (voulant dire des injures, des gros mots). Effectivement, dans la gestion de leurs affaires municipales et scolaires, les habitants font trop souvent montre d'une parcimonie excessive, à courte vue et, en plus, méfiante.

En somme, la vitalité de l'institution paroissiale lui vient surtout de l'intervention active du curé, avec le concours de ses propres chefs hiérarchiques. À partir de la modeste paroisse de campagne, le clergé fait sentir son influence à travers toute la structure politique et jusque chez les puissances de l'argent.

Il reste à inscrire ici une septième et dernière réaction de l'initiative restreinte de notre habitant, pour qui le domaine plein représente le summum de l'ambition et des aspirations de la race: je veux dire l'insuffisance du patronage dans l'agriculture et l'industrie.

Ici, qu'on veuille bien fixer ses idées sur le sens exact à donner à ce terme « patronage ». En science sociale, le patronage, c'est l'organisme chargé de procurer du travail à ceux qui, vivant du travail, ne peuvent pour une raison ou une autre s'en procurer directement. Dans nos campagnes, nous n'avons jamais dépassé en matière de patronage le type du petit patron agricole ou industriel chef de métier, très capable en temps normal de parer aux nécessités de sa famille, de ses aides, mais hors d'état d'assurer la vie de la classe toujours nombreuse des journaliers agricoles, ou cultivateurs à exploitation fragmentaire, main-d'œuvre diverse qui n'a pas encore conquis l'indépendance et se débat parfois contre les difficultés de l'existence.

Cette insuffisance du patronage a été dès l'origine un vice patent de notre société rurale. C'est ce qui explique en grande partie ces lenteurs du défrichement et cette stagnation de l'agriculture dont nous avons tant souffert au début, dont nous souffrons encore aujourd'hui. C'est aussi ce qui explique cette lamentable et incurable déperdition de forces absorbées d'abord par la course aux pelleteries, puis par la vie dans les chantiers à bois, enfin par l'émigration vers les centres urbains et manufacturiers.

La plupart des familles de Saint-Justin fournissent, ou ont fourni, leur contingent à l'émigration. Il s'y trouvait, lors de mon séjour, bien peu d'hommes d'âge mûr qui n'eussent travaillé quelque temps aux États-Unis. Louis Casaubon père n'avait jamais « voyagé », suivant l'expression du pays, mais ses trois frères, dans leur jeunesse, avaient été aux gages des « Américains ». Des fils Casaubon, Charles est parti, en 1878, pour la

région minière du lac Michigan. Il y est demeuré trois ans et en a rapporté quelques trois cents piastres, qui ont permis à la famille de faire l'acquisition d'une seconde prairie au bord du fleuve. Observons en passant que ce milieu de l'Ouest américain ou canadien, de caractère agricole ou minier, était pour ces campagnards de la vallée du Saint-Laurent beaucoup moins « déracinant » que le séjour dans les centres manufacturiers de l'Est.

À peine Charles était-il de retour, que son frère, Joseph, partait pour cette même région minière des Grands-Lacs. Edmond le rejoignit en 1892. En 1898, tous deux y étaient encore; mais, en 1920, je trouvai Edmond de retour à Saint-Justin et installé sur une terre qu'il cultivait pour le compte de son frère, Charles. En effet, Charles, héritier du père Louis, n'ayant pas eu d'enfant de son mariage avec Adeline Gagnon, avait cédé ses droits à son frère, Pierre, pour aller vivre au village. Bientôt Pierre lui-même, n'ayant eu que des filles de son mariage avec Mlle Dupuis, se désistait à son tour de ses droits en faveur d'un garçon de Louis Casaubon fils.

Ce mouvement continu d'émigrants de nos campagnes en quête de travail dans les grandes villes ou hors frontières est bien l'indice d'une insuffisance du patronage sur place, tout comme la crise économique et sociale qui sévit de par le monde actuellement est le signe infaillible d'une insuffisance du patronage dans le monde entier. Dans les deux cas, c'est le rouage social du patronage, pourvoyeur de travail et distributeur de son produit, qui se trouve en défaut. Mais

on aurait tort de vouloir assimiler complètement les deux phénomènes, les deux situations.

La crise mondiale est incontestablement l'effet de l'effondrement du patronage du travail chez les nations civilisées; et cela s'est fait sous la poussée d'intérêts égoïstes rivaux et très puissants. Mais en ce qui nous regarde plus particulièrement, on ne saurait prétendre que dans nos campagnes il y a eu *effondrement* du patronage; tout au plus pourrait-on dire qu'il y a eu *atrophie* d'un organisme encore informe. On peut espérer que l'accord se rétablira entre les formidables intérêts en présence dans le monde, classes sociales, coalitions financières, ambitions politiques, nations ennemies et alors les affaires reprendront leur cours et l'humanité aura de nouveau la jouissance paisible des biens de la terre.

Toutefois, même si cette ère de paix et de prospérité doit s'ouvrir dans un avenir prochain, il se posera *pour nous* un problème de plus à résoudre: la formation dans les arts usuels (agriculture, industrie, commerce) d'une élite recrutée chez nous pour tirer plein parti des talents qui ont été par le Maître confiés à chacun de nous.



CHAPITRE TROISIÈME

LE CULTIVATEUR PROGRESSISTE, AU CROISEMENT DES ROUTES DE LA VALLÉE

Cinquante ans bien comptés ont fui depuis que, mes années de collège et d'université arrivées à leur terme, et plein des souvenirs de quelques mois passés à Paris, à faire provision d'impressions et de renseignements dans les écoles, les musées, les théâtres et les bibliothèques, je revenais au pays natal m'amorcer de nouveau à la vie sérieuse, pratique du gagne-pain quotidien, sauf de rares échappées au pays du rêve. Or, après un regard inquisiteur jeté sur la perspective de la vie qui m'attendait au sortir de l'oasis toute d'activité intellectuelle où je venais de me complaire, je me sentis pris d'une furieuse envie de m'enfuir au fond d'une campagne agreste, au risque d'y être condamné parfois à la dure vie du paysan.

Et puis, n'y trouverais-je pas occasion de mettre en œuvre de ces monographies sociales dont mes professeurs de Paris m'avaient révélé le secret et dont celle

de l'*Habitant de Saint-Justin*, ébauchée l'année précédente, me faisait déjà entrevoir à la fois les difficultés d'exécution et les découvertes qui sont la récompense de la recherche persévérante. Ce qui explique qu'un beau matin du printemps de 1887, je m'éveillai, non pas en quartier Latin, mais au foyer d'un excellent cultivateur-exploitant à proximité de Saint-Hyacinthe. Il s'agissait de découvrir si ma vocation de rural était sérieuse, si mes velléités paysannes résisteraient à l'épreuve d'un apprentissage un peu prolongé des travaux de la ferme et du contact, parfois rude peut-être, du terrien et de son entourage, gens et bêtes.

Bien entendu, je profitai de la circonstance pour mettre en œuvre la monographie du cultivateur de Saint-Dominique, dont mon hôte, Antoine C. * * *, me paraissait être un admirable exemplaire. Il était alors âgé de soixante ans, tandis que sa femme, épousée en seconde noces, Herminie V. * * *, en avait quarante-sept.

De son premier mariage, Antoine C. * * * avait eu un fils, Amédée C. * * *, marié, père de famille, établi dans une maison appartenant à son père, érigée sur cette même propriété, à quelque distance de la maison paternelle.

De son second mariage, contracté avec Herminie V. * * *, Antoine C. * * * avait eu six enfants, tous vivants à son foyer: Joseph, âgé de dix-huit ans;

Alma, dix-sept;
Omer, quatorze;
Virginia, douze;
Hector, dix;
Sara, huit.

En outre, les époux C. * * * hébergeaient à leur foyer le père et la mère de Mme C. * * * : Abraham V. * * *, âgé de soixante-seize ans; Geneviève Ch. * * *, âgée de soixante-douze; tandis que le père du chef de famille, des mêmes nom et prénom que lui, âgé de quatre-vingts, et la seconde femme de celui-ci, Pélagie D. * * *, âgée de soizante-huit, avaient leur installation, toujours par les soins d'Antoine C. * * *, dans une annexe de la maison habitée par la famille d'Amédée fils, dont il a été question précédemment.

À l'exclusion de la famille du fils aîné, Amédée, établi à son compte, exploitant une terre attenante, et de deux ou trois engagés ou garçons de ferme, recrutés au dehors et utilisés seulement dans le temps des semailles, de la fenaison ou des récoltes, Antoine C. * * * avait donc à sa charge une douzaine de personnes à des titres divers. Amédée C. * * * lui-même, dans les moments libres que lui laissait l'exploitation de sa terre, venait fournir à l'équipe de son père l'appoint du travail de ses bras, ou de celui de son engagé, Joseph Brunelle.

Déjà au simple point de vue de sa composition ordinaire, la Famille-Atelier de Saint-Dominique manifeste, on le voit, des différences assez notables par rapport au groupement correspondant de Saint-Justin, étudié au chapitre précédent. Comme à Saint-Justin, les enfants sont nombreux, et, à côté de la jeune génération qui grandit au foyer paternel, on voit figurer des vieillards, des infirmes. Mais on y observe aussi la présence d'un élément nouveau, celui des domestiques ou garçons de ferme; et, d'autre part, le groupe familial proprement dit n'est plus aussi homogène. La femme du chef de maison n'est pas comme lui issue d'une fa-

mille de cultivateur, mais d'une famille d'artisan et de commerçant; et nous verrons par la suite que ce n'est pas là une simple circonstance fortuite, mais une manifestation, entre bien d'autres, d'un phénomène caractéristique de la région: la lente pénétration du milieu rural par le commerce.

Comme à Saint-Justin, ce groupement initial est à la fois famille et atelier de travail. En effet, la plupart de ses membres ont de l'un à l'autre, non seulement les rapports ordinaires de parenté familiale, mais les rapports de patronage, c'est-à-dire d'ouvriers gagnant leur vie sous la direction d'un chef de métier. Mais encore ici il importe de signaler une différence: à Saint-Dominique, la famille et l'atelier, tout en restant unis comme à Saint-Justin, sont moins confondus, tendent davantage à se distinguer. Il n'y a plus ici comme à Saint-Justin correspondance à peu près exacte entre le personnel de la famille et celui de l'atelier. Nous l'avons vu, le groupement comprend plusieurs garçons de ferme, et ceux-ci ne sauraient être considérés comme faisant partie de la famille; ils ne reçoivent qu'un salaire en argent, et ce sous un régime d'engagements temporaires, souvent de très courte durée. Dans le cours des quatre mois que j'ai passés à la ferme, il s'est produit de nombreux changements dans le personnel des engagés. Puis, dans l'exploitation de son domaine, le père de famille paraît compter un peu moins que celui de Saint-Justin sur le travail de ses enfants et les femmes n'y prennent aucune part aux travaux des champs. Mme C. * * * se borne à faire les semis et les sarclages dans le jardin potager, et même ici elle

requiert l'aide des hommes lorsque la tâche est trop lourde.

Ce commencement de séparation entre les deux groupements, (famille et atelier), paraît avoir sa répercussion sur l'étendue et le mode d'exercice de quelques-unes de leurs fonctions essentielles, comme nous allons voir, en les examinant de plus près. Les fonctions du groupement famille, au point de vue social, peuvent se ramener à quatre: la procréation d'enfants, la subsistance de ses divers membres, le maintien de la paix au foyer, l'éducation des enfants. En ce qui est de la première de ces fonctions, il n'a été observé aucune différence notable entre la famille de Saint-Dominique et celle de Saint-Justin. Ici, comme à Saint-Justin, la famille rurale canadienne-française est remarquable par sa fécondité. Antoine C. * * *, pour son compte, a eu sept ou huit enfants de son premier mariage, et autant du deuxième.

Mais, au point de vue de la subsistance matérielle des membres du groupe, il se manifeste entre nos deux types de sensibles différences, aussi bien dans l'étendue que dans le mode d'exercice de la fonction. À Saint-Justin, où le groupement famille et le groupement atelier se confondaient, la communauté familiale ouvrière se chargeait d'assurer, dans une très grande mesure, la subsistance, non seulement présente, mais future de ses membres. C'est ainsi que le père de famille retenait auprès de lui, outre un fils héritier-associé qui se mariait au foyer, toutes celles de ses sœurs ou de ses filles qui ne se mariaient pas; et que, d'autre part, dans la mesure de ses forces et des services rendus par chacun d'eux à la communauté, il subventionnait ceux de ses

enfants qui s'établissaient au dehors. Nous avons ainsi reconnu l'existence d'un régime étroit de communauté, de dépendance et d'assistance mutuelle entre tous les membres du groupe.

À Saint-Dominique, où l'atelier de travail tend à se détacher de la famille, celle-ci ne se charge pas d'assurer aussi complètement la subsistance future de ses membres. Il est intéressant à cet égard de comparer les dispositions testamentaires d'Antoine C. * * *, de Saint-Dominique, avec celles de Louis Casaubon et de François Gagnon, de Saint-Justin. Nous avons constaté naguère que la famille rurale, dans le milieu traditionnel de Saint-Justin, s'efforce, en premier lieu, de constituer un domaine exactement proportionné à la somme de main-d'œuvre fournie par ses membres; en deuxième lieu, une fois ce domaine constitué, de le maintenir intact d'une génération à l'autre, en vue d'assurer la subsistance de tout son personnel, jeunes et vieux; en troisième lieu, une fois ces deux résultats obtenus, de subvenir le plus largement possible à l'établissement des enfants qui se marient, et surtout des garçons qui se mettent à la culture des terres.

Dans le cas d'Antoine C. * * *, de Saint-Dominique, et notamment dans ses rapports avec ses enfants issus de son deuxième mariage, cette triple préoccupation est beaucoup moins apparente. Par son testament du 12 août 1891, il fait à ceux de ses enfants qui ne sont pas encore pourvus, Omer, Virginia, Hector, Sara, des legs en argent variant de six cents à deux cents dollars. À sa femme, Herminie V. * * *, il lègue avant tous autres une somme de mille dollars, plus la jouissance sa vie durant, ou jusqu'à son convol en secondes noces,

du résidu de la succession, une fois les legs particuliers payés; et, à l'extinction de cette jouissance, les biens iront exclusivement aux enfants issus du mariage, lesquels « en feront le partage par parts égales ». On ne voit plus ici chez le père de famille la préoccupation absorbante de maintenir le domaine intact entre les mains de quelqu'un de ses descendants et de favoriser la création de nouveaux domaines agricoles, non plus que le même parti pris d'avantager dans ce but un fils au détriment des autres, ou, d'une manière générale, les garçons au détriment des filles.

Les rapports établis entre les divers membres de la famille de Saint-Dominique, et qui assurent, en même temps que sa subsistance matérielle, son bien-être moral, c'est-à-dire la paix au foyer, ne diffèrent pas très sensiblement de ceux observés entre les membres de la famille de Saint-Justin. Mais toutes les différences qui ont été relevées sont dans le sens d'une plus grande distension de ces rapports, d'une plus grande indépendance des membres du groupe les uns vis-à-vis des autres. Dans les deux cas nous voyons que la mère jouit dans la famille d'une autorité presque égale à celle du père et que, d'autre part, les enfants jouissent vis-à-vis de leurs parents d'un certain laisser-aller, double particularité assez remarquable quand on la rapproche du tableau que nous font les écrivains de la famille paysanne dans les provinces de la France d'où sont venus nos ancêtres. Nous avons reconnu que ces différences d'organisation entre la famille du paysan français et celle de l'habitant canadien s'expliquent assez bien par les conditions d'existence mêmes dans lesquelles ce dernier s'est trouvé placé depuis son ins-

tallation en Amérique: abondance du sol disponible, proximité d'immenses étendues inoccupées, qui ont fourni à l'origine la matière première de deux grandes industries de simple récolte, la traite des fourrures, puis l'abatage et le flottage du bois; industries primitives, exercées à de grandes distances des établissements agricoles, qui ont tenu les chefs de famille, durant de longues périodes, éloignés de leurs foyers, laissant la mère de famille chargée de la direction, non seulement du ménage, mais aussi de la ferme. La mère a vu dès lors son influence grandir. De même ces industries, et plus tard le développement des centres de commerce et de fabrication, la construction de chemins de fer, ont ouvert à la jeunesse de nouveaux débouchés et occasionné dans les campagnes une rareté de main-d'œuvre favorable à l'indépendance des enfants.

Mais cette émancipation de la femme et des enfants est encore plus en évidence dans la famille de Saint-Dominique que dans celle de Saint-Justin. Par exemple, à Saint-Justin, la femme collaborait bien avec son mari à la rédaction du testament; dans le cas de survivance lors de la dissolution de la communauté par la mort de son conjoint, elle entrait en possession de la moitié des biens accumulés, pendant le mariage par le travail des époux, et obtenait la jouissance viagère (ou durant viduité) de la part laissée par son mari. À Saint-Dominique, le chef de famille fait seul son testament, mais il institue sa veuve sa légataire universelle, exécutrice testamentaire et administratrice: « Je nomme madite épouse mon exécutrice testamentaire et l'administratrice des biens de ma succession, et, comme telle, elle exercera cette charge la durée de sa

jouissance; sans être tenue de faire inventaire, elle pourra vendre, échanger, transporter ou autrement disposer de mes capitaux et biens meubles et immeubles pour le prix et suivant les conditions qu'elle jugera avantageuses, de gré à gré, sans aucune formalité de justice, et sans le consentement ni l'intervention de mes héritiers et légataires, et elle pourra faire ces dispositions chaque fois qu'elle le jugera avantageux à ma succession, »

Il semble bien que la personnalité de la mère de famille s'affirme davantage sous ce régime. À Saint-Justin, la femme, à titre d'associée, participait avec son mari à la rédaction du testament, et, dans le cas de prédécès de celui-ci, devenait l'associée de son fils héritier. À Saint-Dominique, la mère de famille, à titre de légataire universelle, d'exécutrice et d'administratrice absolue, à la mort du père de famille remplace celui-ci et exerce tous ses droits. De même il m'a paru que, dans la famille de Saint-Dominique, les enfants, les garçons surtout, se montraient plus impatients de toute contrainte, plus jaloux de leur indépendance.

En ce qui regarde l'éducation des enfants, la famille de Saint-Dominique présente par rapport à celle de Saint-Justin des divergences intéressantes. Nous avons vu que, dans la famille traditionnelle de Saint-Justin, et notamment chez celle que nous avons prise comme exemplaire, l'éducation des enfants n'existe guère comme fonction distincte. Elle consiste dans une grande mesure à inculquer à l'enfant par l'exemple ou la parole, dans la pratique quotidienne, une certaine routine fort simple. L'école, même la petite école, tenait beaucoup moins de place dans ce système d'éducation que

la vie en famille, le travail de la ferme et la parole du curé. À Saint-Dominique, on observe déjà plus de complication. C'est ainsi qu'Antoine C. * * *, bien que lui-même cultivateur de progrès, n'hésite pas à se priver quelque temps, dans le cours de l'été, des services de son jeune fils, Omer, pour l'envoyer faire un stage chez un apiculteur de la banlieue de Saint-Hyacinthe. C'est ainsi qu'il met ses enfants, et entre autres son plus jeune fils, Hector, à même de faire un cours d'études classiques.

Il est intéressant de constater que, dans la même mesure où l'atelier de travail tend à se séparer de la famille, celle-ci se charge de moins en moins d'assurer directement l'avenir des enfants, mais, d'un autre côté, développe sa fonction la plus haute, qui est l'éducation de ces enfants.

Au reste, si du compartiment famille de ce groupement mixte, nous passons au compartiment atelier, nous verrons aussi que, du fait de la séparation, l'atelier tend à se développer, à se spécialiser, à mieux remplir sa fonction essentielle, qui est l'exploitation des ressources locales. C'est ce dont nous allons pouvoir nous rendre compte en étudiant les moyens d'existence de notre groupement mixte.

Les moyens d'existence de la famille rurale de Saint-Dominique, comme ceux de la famille rurale de Saint-Justin, se rattachent à l'un ou l'autre de trois ordres de faits: le lieu, le travail, la propriété. Le lieu, c'est-à-dire l'ensemble des conditions ou des ressources présentées spontanément par le milieu physique; le travail, c'est-à-dire le parti que l'homme a pu tirer de ces con-

ditions par l'exercice de sa propre activité; enfin, la propriété, c'est-à-dire les produits de l'exercice de cette activité accumulés sous forme d'immeubles, de biens mobiliers, d'épargnes quelconques.

La région dont fait partie Saint-Dominique est favorisée au point de vue de la nature du sol et du développement des moyens de transport. Le trait le plus saillant de la géographie physique de toute cette partie de l'Amérique septentrionale, c'est le bassin du Saint-Laurent, dont les cinq Grands-Lacs, ou mers intérieures, s'étalent presque au centre du continent et se déchargent dans l'Atlantique par la large tranchée du fleuve, courant du sud-ouest au nord-est, sur une distance de plus de 600 milles. Le Saint-Laurent s'est creusé son lit dans la moins dure des deux grandes assises rocheuses de la région, dans l'ordovicien, mais à une assez faible distance de la ligne de suture de celle-ci avec la formation laurentienne, ou archéenne, du nord, composée de roches plus anciennes et plus cristallines. L'action des eaux dans la suite des temps a eu l'effet de former ici, entre deux massifs montagneux d'inégale aspérité, une vallée, étroite vers l'embouchure du fleuve, où elle n'a guère plus de 50 milles de largeur (occupée, du reste, presque tout entière par les eaux), mais beaucoup plus large vers l'intérieur, à la hauteur de Montréal, par exemple, où elle atteint un développement de 100 milles de terre arable, d'une zone montagneuse à l'autre.

Dans cette vallée, les diverses natures de sol se succèdent dans l'ordre suivant: sur chaque rive, une zone de terre argileuse, remplacée vers l'intérieur par une zone de terre sableuse, qui s'étend jusqu'au pied des

montagnes. Les coquilles contenues dans ces argiles et dans ces sables attestent leur origine marine. Formés de détritus des roches bordurières battues par les flots, à une époque fort reculée où la mer recouvrait toute la vallée, ces terrains se sont déposés exactement dans l'ordre de leur gravité spécifique: les sables, plus grossiers et plus lourds, à proximité des rivages d'alors (les escarpements montagneux actuels); les argiles, restées plus longtemps en suspension, à cause de leur plus grande finesse, plus au large, vers le thalweg de la vallée actuelle. C'est ce qui explique que, d'une manière générale, à partir du fleuve, tant sur la rive nord que sur la rive sud, on rencontre d'abord des terres fortes, argileuses, puis des terres franches (mélange d'argile calcaire et de sable), et enfin des terrains sableux qui forment sur toute la périphérie de la vallée une large ceinture aux argiles. Cet ordre général est troublé ici et là par la présence de terrains de formation plus récente, par exemple, d'alluvions d'eau douce, comme à proximité du lac Saint-Pierre, ou encore de tourbières, comme sur divers points de l'intérieur. Il arrive aussi parfois que les alluvions récentes d'eau douce du bord du fleuve fassent défaut, et même que, parmi les alluvions anciennes, les argiles et les terres franches n'apparaissent pas en leur lieu; comme à proximité de Sorel et de Trois-Rivières, où les sables atteignent le fleuve même. Toutefois, d'une manière générale, on peut dire que les argiles et les terres franches sont en bordure au fleuve, les terrains sableux, vers l'intérieur, en bordure aux chaînes montagneuses. Enfin, c'est en remontant le cours du fleuve jusque dans le voisinage de Montréal que l'on observe à la fois le plus grand développement

de la vallée et le plus grand développement des argiles et des terres franches, lesquelles sont de plus en plus remplacées par les sables à mesure que l'on se rapproche de l'embouchure du fleuve.

Quant aux deux massifs montagneux, tant celui du sud que celui du nord, leurs sols dans l'ensemble se distinguent de ceux de la vallée par leur moindre abondance et leur moindre profondeur: ils sont plus grossiers et plus entrecoupés de rochers. Ces massifs montagneux, si ce n'est dans leurs parties les plus basses, n'ont pas comme la vallée été recouverts jadis d'alluvions marines; ils n'ont pas comme la vallée reçu d'apports de détritus enlevés à des régions circonvoisines; au contraire, ils ont été dépouillés au profit de la vallée d'une partie de leurs terres les plus fines. Leurs sols (humus et tourbières exceptés) proviennent de l'usure de leur propre croûte rocheuse par les seuls agents atmosphériques et les glaciers, et manquent en général de finesse et de profondeur. À cet égard, la région montagneuse du sud, reposant sur une formation rocheuse moins dure, moins cristalline, que celle du nord, a livré sous l'action de l'air, de l'eau et des glaciers, des sols sensiblement plus abondants, plus favorables à la culture que ceux de la région montagneuse du nord.

Saint-Dominique, sur le cours mitoyen et sur la rive sud du Saint-Laurent, à 34 milles à l'est de Montréal (exactement 45° 34' lat. N. par 72° 50' 30'' long. O. de Greenwich), est situé dans la vallée, et même dans la partie de la vallée où elle atteint sa plus grande largeur, et où parallèlement les argiles et les terres franches acquièrent le plus d'extension. On observera, d'un autre côté, que Saint-Dominique n'est pas au

cœur de cette zone de la vallée qui est la mieux partagée au point de vue de la nature du sol, la zone argileuse, mais sur sa bordure extérieure, et à cheval sur la zone sablonneuse moins fertile. Sa situation à cet égard est intermédiaire entre celle de paroisses situées complètement dans la zone argileuse et connues pour la fertilité de leur sol, comme Saint-Simon et Saint-Hugues, et celle d'endroits compris dans la zone sablonneuse et à sol pauvre, comme certaines parties de Saint-Liboire. La terre de C. * * *, à proximité du village de Saint-Dominique, sur un exhaussement de la vallée, se compose d'un sol de consistance moyenne, suffisamment profond et calcaire, mais où déjà l'assise rocheuse affleure sur certains points formant des bassins d'un drainage difficile.

Au point de vue de la nature du sol, les conditions de la région de Saint-Dominique ne diffèrent pas très sensiblement de celles que présente la région de Saint-Justin, sur la rive nord, si ce n'est par le développement beaucoup plus marqué, sur la rive sud, du pays de plaine à sol argileux et fertile. Il importe également de noter que la zone montagneuse qui ferme la vallée à quelque distance au sud de Saint-Dominique est, en règle générale, mieux partagée au point de vue de la nature du sol que la zone montagneuse sise immédiatement au nord de Saint-Justin.

Mais c'est surtout en ce qui regarde les moyens de transport que la région de la rive sud, où est situé Saint-Dominique, est mieux partagée que la région de la rive nord, où est situé Saint-Justin. Le pays plat qui, sur la rive nord, à la hauteur de Saint-Justin, n'a que 15 milles de largeur, atteint 50 milles de largeur sur la rive

sud, à la hauteur de Saint-Dominique. Cette configuration plane du sol est par elle-même, on le conçoit facilement, une condition favorable au développement des transports. Il est vrai qu'à l'origine le pays plat, tout comme le pays montagneux, était hérissé de forêts épaisses; mais à travers ces forêts coulaient plusieurs rivières importantes, qui, navigables en été, présentaient en hiver sur leur surface glacée une voie naturelle largement ouverte.

Le Saint-Laurent est, comme on sait, un des grands fleuves du monde, et les steamers du plus fort tonnage le remontent sans difficulté jusqu'à Montréal. La rivière Richelieu, dont le cours inférieur, presque parallèle au Saint-Laurent, draine la zone la plus fertile du pays plat, sert de déversoir au lac Champlain, et, par le canal de Whitehall, se raccorde à la rivière Hudson, à New-York et à tout le littoral de l'Atlantique. Utilisée jadis par les Iroquois dans leurs incursions contre les établissements de la Nouvelle-France; très longtemps, et même encore aujourd'hui, fréquentée par de nombreux remorqueurs ou bateaux à vapeur, elle a été, jusqu'à l'avènement des voies ferrées, la principale voie de communication entre le Canada et les États-Unis.

La rivière Yamaska, parallèle à la Richelieu et séparée d'elle par une langue de terre qui n'excède pas 12 milles de largeur, n'est navigable, il est vrai, sur la plus grande partie de son cours que pour les embarcations d'un assez faible tirant d'eau; mais elle n'en a pas moins exercé une grande influence sur le développement de cette partie du pays, à la fois directement, en facilitant les transports, et indirectement, en facilitant la cons-

truction de chemins sur ses deux rives. C'est ce que constate fort bien le géographe canadien Bouchette, dès 1832. « Les chemins sur les bords de la rivière Yamaska sont les principaux moyens de communication entre Trois-Rivières, Québec et l'État du Vermont. . . Le village de Saint-Hyacinthe (à six milles du village actuel de Saint-Dominique), étant bâti sur les bords de la rivière Yamaska (si favorable aux transports), reçoit constamment des voyageurs de retour ou à destination des États-Unis. » (Joseph Bouchette, *Topography of Lower Canada*, 1832, **verbo** Saint-Hyacinthe.)

La rivière Saint-François, qui se jette dans le Saint-Laurent à la tête du lac Saint-Pierre, à très peu de distance des embouchures de la Richelieu et de l'Yamaska, n'est pas à proprement parler une rivière du pays plat, mais plutôt une rivière de la région montagneuse du sud, où elle prend sa source, et qu'elle draine en tout sens. Et pourtant elle a aidé au développement des transports dans la plaine, car c'est en remontant son cours, et ceux de ses affluents, la Coaticooke, la Massawippi, etc., que les grandes lignes de chemin de fer ont pu traverser d'outre en outre le massif montagneux pour aller aboutir aux ports du Maine et du Massachusetts.

Et si d'une part, la région de la rive sud du Saint-Laurent, même dans sa zone montagneuse, n'offre pas d'obstacle sérieux à l'établissement de routes et de chemins de fer, d'autre part, on avait intérêt à établir de ces voies, en vue d'écouler les produits de cette large plaine, soudée à des vallons et à des plateaux fertiles, et en vue aussi de se relier aux centres industriels et commerciaux du littoral de l'Atlantique.

On se rendra encore plus vivement compte des avantages de cette situation, si on la rapproche de celle de la région de la rive nord, à la hauteur de Saint-Justin, où la vallée, relativement étroite, se rattache à un massif montagneux plus âpre en général, et beaucoup plus étendu que celui de la rive sud, et dont les rivières, moins importantes et plus coupées de cascades, moins favorables aux transports que celles de la rive sud, aboutissent au pays froid et inhospitalier de la baie d'Hudson. Aussi cette région de la rive nord n'a-t-elle eu pendant de longues années qu'un seul grand moyen de communication, le fleuve Saint-Laurent.

Depuis cent ans, des bateaux à vapeur font le service de la navigation sur le fleuve; depuis trente ans, il existe une ligne de chemin de fer longeant la rive nord; mais ce n'est qu'en ces dernières années qu'il a été construit une deuxième ligne vers l'intérieur, au pied de la chaîne montagneuse; tandis que la large plaine de la rive sud, qui a devancé de près de quarante ans la rive nord dans la construction des chemins de fer, est de longue date sillonnée par les voies ferrées. Le village même de Saint-Dominique n'est pas traversé par une ligne de chemin de fer, mais il en a été établi plusieurs dans un faible rayon. La ville de Saint-Hyacinthe, située à six milles au nord-ouest de Saint-Dominique, est un centre manufacturier de 10,000 habitants, desservi par quatre chemins de fer.*

Par suite du développement de la culture, des transports et du commerce et de l'agglomération des habitants dans la région de Saint-Dominique, les produc-

* En 1931, le chiffre de sa population est fixée officiellement à 13,448 (*Annuaire de la province de Québec*, 1935, p. 64).

tions spontanées y sont en voie de disparition. Par exemple, les fruits sauvages ne s'y trouvent plus en abondance, et le cultivateur qui fait le sujet de la présente monographie cherche à parer à ce défaut par la plantation de fraisiers et de pommiers, tant en vue des besoins de sa famille que de la vente sur le marché de Saint-Hyacinthe.

Certaines essences forestières sont devenues rares. C. * * *, ayant à se bâtir une grange sur une terre qu'il exploite accessoirement, en un endroit appelé la Savane, à mi-chemin entre Saint-Dominique et Saint-Hyacinthe, ne trouve ni sur cette terre, ni sur le domaine principal à Saint-Dominique, tout le bois requis pour cette construction: il en demande une partie au commerce. Même le bois de chauffage n'est plus très abondant. On n'a pas eu intérêt, il est vrai, à défricher la pente abrupte, rocheuse, difficile de culture, qui relie le plateau de Saint-Dominique à la plaine de Saint-Hyacinthe, et tout le long de cette pente, sur une distance de quelques milles, on observe une végétation arborescente, pauvre en bois d'œuvre ou de construction, mais formant une précieuse réserve de combustible pour les habitants du voisinage.

Quant à C. * * *, son domaine comprend quarante arpents de diverses essences forestières, et notamment une belle érablière; mais en cultivateur prévoyant, à l'affût de tous les progrès, il a déjà, en 1887, commencé à utiliser chez lui comme combustible la tourbe qu'il extrait tout en écobuant sa terre de la Savane.

Ce qui vient d'être dit permet de se rendre compte que les travaux désignés, en science sociale, sous le

nom de simple récolte tiennent assez peu de place à Saint-Dominique. Il en est de même des industries domestiques que, à Saint-Justin, nous l'avons vu naguère, les hommes aussi bien que les femmes pratiquaient en grand nombre accessoirement à la culture. Les femmes dans notre famille type de Saint-Dominique ne filent ni ne tissent; elles font de la couture, mais en utilisant des matériaux achetés au dehors, et en s'inspirant de cahiers de modes obtenus à la ville. Quant aux hommes, il se trouve fort peu de leurs outils qui proviennent de l'industrie domestique; la plupart ont été achetés de maisons faisant une spécialité de la fabrication d'instruments aratoires.

À peu de distance du village de Saint-Dominique et tout à côté de la ferme de C. * * *, sur la crête du plateau et le long de la pente tortueuse qui conduit à la plaine, il a surgi un hameau de carriers et de chaufourniers, où s'est développée une double industrie d'extraction qui a son débouché à la ville voisine.

Enfin, dans toute cette partie du pays, on observe, et on observait dès 1887, date de mes premières observations, un commencement de spécialisation agricole. À ce moment C. * * * s'appliquait surtout à la production du lait. Il nourrissait de vingt à vingt-cinq vaches dont il portait le lait à une fromagerie établie dans le village même de Saint-Dominique. La fabrication du fromage ne livrant comme déchet qu'un sérum ou petit-lait impropre à l'alimentation des veaux, C. * * * ne pratiquait pas l'élevage. À l'âge de quelques jours, ou au plus de quelques semaines, les veaux étaient abattus, écorchés et les peaux portées à la tan-

nerie. Mais ce petit-lait de fromagerie, additionné de grains moulus ou de farine grossière, est utilisable dans l'engraissement des porcs. Aussi C. * * * engraissait-il chaque année, tant pour la consommation domestique que pour la vente, nombre de cochons.

Accessoirement à cette double spécialité, production de lait pour la fromagerie et engraissement de porcs, C. * * * s'adonnait sur une échelle plus petite à l'élevage des chevaux; il s'en trouvait sept dans son écurie. Dans ce but, de concert avec son fils et voisin, Amédée, il avait fait l'achat d'un étalon clyde de race pure. Le poulailler et le jardin potager ne livraient de produits que pour les besoins de la famille; le verger comprenait un peu plus de cinquante pommiers, mais qui ne donnaient pas encore de fruits. Enfin l'installation d'un petit rucher ne datait que de cette année-là. Quant à la culture du sol, elle se faisait entièrement en vue de l'alimentation du troupeau.

Cette spécialisation du travail de la ferme, bien qu'elle ne fût pas poussée très loin encore, avait pour corollaire, on le conçoit, le développement de son aspect commercial, et aussi, comme nous le verrons, un progrès notable dans les méthodes d'exploitation. Nous avons vu que, à Saint-Justin, en 1886, le cultivateur s'appliquait à produire directement tout ce qu'il utilisait ou consommait. À Saint-Dominique, l'année suivante, je constatais que l'achat et la vente tenaient une plus large place dans les opérations du cultivateur. Nous savons déjà que C. * * * n'élevait pas de génisses, mais, au contraire, achetait des vaches, ou en vendait, suivant les nécessités du moment. Il se procurait aussi par voie d'achat des porcs pour l'engraissement, quand les

truies de sa porcherie n'avaient pas eu des portées assez nombreuses.

Il achetait même, et parfois en assez grande quantité (4,000 livres à la fois), les farines grossières, ou les grains moulus, requis pour leur engraissement. De même aussi, à l'occasion, il achetait des chevaux au dehors, ou en vendait de ceux de son écurie, et, moyennant une taxe en argent, louait les services de son reproducteur clyde. Il ne se bornait pas à utiliser les fumiers de ses étables, mais achetait, au prix de 50c. la tomberée, tout ce qu'il en pouvait obtenir des artisans du village. En vue de l'ensemencement de ses prairies, il récoltait lui-même sa graine de mil (fléole), mais, d'autre part, il se procurait chez les grainetiers de la ville les graines d'autres plantes fourragères, d'un usage moins général, comme le pâturin d'eau, les agrostides, les fétuques, ainsi que celles des divers trèfles.

Encore assez peu sensible dans l'exploitation proprement dite des vaches, et même des chevaux, le progrès des méthodes était déjà, en 1887, manifeste dans les opérations culturales. Par exemple, C. * * * avait drainé une grande étendue de sa terre au moyen de fossés souterrains. Non seulement avait-il des prairies de trèfle et de diverses graminées, non seulement prenait-il des mesures spéciales pour extirper de ses prairies les mauvaises herbes, et notamment la marguerite, mais il avait réussi à établir chez lui des luzernières, ce qui lui permettait de donner à ses vaches au pâturage, ainsi qu'à ses chevaux, un supplément de nourriture verte dès la fin de mai ou le commencement de juin. La luzerne repoussait assez vite pour permettre au moins trois coupes durant la saison.

C. * * * avait adopté plusieurs autres pratiques de la culture avancée, et grâce à ces pratiques, grâce aussi à l'utilisation d'instruments aratoires perfectionnés, et d'une main-d'œuvre assez nombreuse, il réussissait à exécuter, avec une célérité remarquable, ses travaux agricoles. La fin du printemps et le commencement de l'été que je passai à Saint-Dominique furent chauds et secs.

J'étais arrivé à la ferme de C. * * * le 2 mai, et c'est dans la nuit du 24 au 25 mai que survinrent les premières averses. Mais dans l'intervalle, C. * * * avait pu non seulement opérer ses semailles sur son domaine principal, mais brûler une grande étendue de terre noire à la Savane, et se trouvait dès lors en bien meilleure position que la plupart de ses voisins. En effet, grâce au drainage souterrain, sa terre de Saint-Dominique avait été prête beaucoup plus promptement que d'autres à recevoir les façons requises; C. * * * avait été à même de se transporter sur sa terre de la Savane et, avec un nombre suffisant d'engagés, d'y faire brûler une grande étendue de tourbe, avant que la pluie fût venue interrompre pour le reste de la saison tout travail de cette nature.

Les notes suivantes extraites du journal de mon séjour à la ferme de C. * * *, du 2 mai au 15 ou 20 août 1887, donnent une idée du mouvement du personnel et du travail exécuté dans le cours de trois ou quatre mois. Outre son fils, Joseph, âgé de dix-huit ans, et qui prenait part à tous les travaux, C. * * * avait pour l'aider dans l'exploitation de sa ferme deux ou trois engagés, dont il sera question dans un instant, son père âgé de quatre-vingts ans qui à l'occasion rendait encore

de légers services, et un élève, dont le travail n'était rétribué que durant la période de la rentrée des foins et celle de la récolte des grains.

En 1886, C. * * * avait eu comme élève un jeune Français venu au Canada faire de la colonisation; en 1887, il recevait un jeune homme de Montréal qui, à la suite de ses études de droit, avait pris le parti de s'établir sur une ferme.

Quant aux engagés, William Z. * * *, qui était au service de C. * * * lors de mon arrivée, le quittait le 30 mai, pour aller travailler à la ville, où les salaires sont plus élevés et les journées moins longues; Dubreuil, engagé pour sept mois, rompt son engagement dès le 10 juin pour des raisons qui paraissent futiles; Paul Brunelle remplace William le 17 juin, et Benoît, le lendemain, est engagé pour remplacer Dubreuil. Mais nombre d'autres travailleurs sont en relations avec la ferme: Massé père travaille quelques jours à équarrir des pièces de charpente, achetées chez Hébert, pour la grange de la Savane. Cordeau et Allard préparent d'autres pièces pour cette même grange. Duchesneau, père et fils, ainsi que le jeune Giasson, prennent aussi part à la construction de ce bâtiment dont le vieux Mosum Lavallée taille la charpente. Les fils de Massé donnent un coup de main à divers travaux, l'arrachage de la marguerite, la rentrée du bois de chauffage, etc. Lafantaisie vient planter plusieurs pommiers; Turcotte, commerçant d'animaux, Houle, boucher, négocient avec C. * * * divers achats et ventes. Péloquin, jardinier de la banlieue de Saint-Hyacinthe, lui vend des ruches dont Lamoureux, cultivateur, lui fournit les essaims et qu'il s'engage à garder pour lui,

le premier été et le premier hiver. Gévry, le boulanger, Champigny, Beauregard, cultivateurs, etc., sont aussi en relations d'affaires les plus diverses avec le propriétaire de la ferme.

Cette tendance à la spécialisation, ce caractère commercial de la culture, qui se manifestent ici timidement encore, s'observent sous diverses formes dans toute l'étendue de cette large plaine de la rive sud du Saint-Laurent que baignent les rivières Richelieu et Yamaska. Dans un certain rayon de Montréal, c'est la culture potagère, c'est l'arboriculture fruitière, c'est la production du lait pour la vente. À l'arrière-plan, c'est la culture du foin pour l'alimentation des marchés de la grande ville. Puis, au delà de cette zone où la culture se fait en vue de la fourniture des marchés urbains, nous voyons apparaître la production du fromage et du beurre en petites fabriques coopératives et en vue de l'exportation. C'est à Saint-Hyacinthe, à proximité de Saint-Dominique, que se fondait, en 1883, la société d'industrie laitière de la province de Québec, et c'est là aussi que s'est centralisée toute l'activité de la population de la province à cet égard.

En 1887, C. * * * était propriétaire, à proximité du village de Saint-Dominique, d'une terre de 30 arpents de longueur par 7 arpents de largeur, soit 210 arpents de superficie, pourvue de nombreux bâtiments de ferme: grange-étable, écurie, porcherie, hangar à grains, remise à bois, maison d'habitation, ayant pour dépendances, une remise, une grange, une porcherie, un poulailler: le tout d'une valeur d'à peu près huit mille dollars. En vue de l'exploitation de ce domaine, C. * * * gardait en permanence de 20 à 25 bêtes à cornes, 7 chevaux, et

engraissait chaque année de 20 à 25 porcs. Son matériel de ferme, charrues, herses, rouleau, semoir, faucheuse, houe à cheval, râteau à cheval, voitures d'hiver et d'été, batteuse mécanique, était très complet, et avec le troupeau devait avoir une valeur d'au moins deux mille dollars. En outre, C. * * * exploitait accessoirement, à la Savane, à quatre milles du domaine principal, une terre de 120 arpents d'une valeur approximative de deux mille cinq cents dollars.

En somme, la situation financière de la famille C. * * * m'a paru comparable à celle des familles les plus aisées de Saint-Justin, avec cette différence qu'à Saint-Dominique la propriété foncière tenait dans l'économie familiale relativement moins de place, et la richesse mobilière proportionnellement plus de place qu'à Saint-Justin. Au reste, déjà nous avons constaté, en faisant l'analyse des fonctions du groupement famille à Saint-Dominique, qu'on y fait moins qu'à Saint-Justin reposer la prospérité de l'individu sur la constitution et la transmission intégrale d'un domaine agricole.

À Saint-Dominique comme à Saint-Justin, on relève les vestiges d'un ancien régime de grande propriété, mais sans ce qui en est le complément naturel, c'est-à-dire la grande exploitation du sol. Établi par Richelieu et Louis XIV, dès les débuts de la colonisation de la Nouvelle-France, dans l'espoir de hâter le peuplement du pays, en même temps que dans le but de faire vivre des communautés religieuses et toute une gentilhommerie de robe ou d'épée, ce régime fut maintenu artificiellement par les pouvoirs publics durant toute la période coloniale française et quatre-vingt-dix ans de la période de l'occupation anglaise. En 1854, depuis

longtemps battu en brèche par les progrès de l'industrie et du commerce, auxquels il est une entrave, ainsi que par les nouvelles conceptions de l'ordre social qui ont cours au sein de certaines classes de la population, ce régime artificiel de grande propriété est aboli par la Législature. Le moulin banal et autres privilèges des seigneurs sont supprimés; le gouvernement rachète à ceux-ci leurs droits de lods et ventes et en décharge les habitants; enfin, ceux-ci sont autorisés à se libérer des droits de cens et rentes, moyennant le versement au seigneur, une fois pour toutes, du capital représenté par ces droits annuels. Or un fait assez significatif et qui atteste bien la formation communautaire du type, c'est que, à Saint-Dominique comme à Saint-Justin, très peu de familles se sont prévalues de cette disposition de la loi et se sont libérées de l'obligation de payer les droits de cens et rentes aux concessionnaires de seigneuries. Même C. * * *, homme d'initiative pourtant, ne s'est pas libéré de cette obligation qui d'ailleurs se réduit au versement de quelques dollars par année.

On le voit, le groupement supérieur de la vie publique, le pouvoir central, sous l'empire de faits et d'idées auxquels la famille rurale était restée dans une grande mesure étrangère, a fait plus que sa part pour la suppression d'une institution surannée et encombrante de la vie privée; tandis que la famille rurale, entravée par sa formation communautaire, a laissé subsister les dernières traces de ce régime sous forme de redevances seigneuriales, d'ailleurs minimes. Lors de mon séjour à Saint-Dominique les cens et rentes étaient payés à une famille de rentiers et de banquiers de Saint-Hyacinthe, détentrice de la seigneurie.

Le régime alimentaire du cultivateur de Saint-Dominique rappelle à beaucoup d'égards celui de l'habitant de Saint-Justin: il est substantiel, sans être délicat. S'il s'est opéré quelque progrès à cet égard, il s'annonce par les susceptibilités que l'on manifeste sur ce chapitre plutôt que par des réformes accomplies.

Mais relativement à l'habitation, il y a lieu de relever une particularité assez frappante. Tandis que C. * * *, avec sa femme et ses enfants, ainsi que son beau-père et sa belle-mère, occupe une des maisons d'habitation de la ferme, son vieux père, remarié, occupe avec sa seconde femme partie d'une deuxième maison d'habitation, dont l'autre compartiment est occupé par la famille d'Amédée C. * * *, fils du sujet de la présente monographie, par un premier mariage, et aujourd'hui établi à son compte. On conçoit fort bien qu'Antoine C. * * * garde chez lui son beau-père, vieillard paralytique, et sa belle-mère, en enfance, que leur fille, Mme C. * * *, est mieux que tout autre en état de soigner. Mais qu'Antoine C. * * *, tout en restant en très bons termes avec son vieux père et la seconde femme de celui-ci, leur fasse une installation distincte, à la fois de la sienne et de celle de son fils, Amédée, il semble bien que ce soit là la manifestation d'une tendance vers le particularisme encore assez peu commune dans nos campagnes.

En ce qui regarde le vêtement, il y a lieu de noter du nouveau: le remplacement des étoffes et confections domestiques par les tissus et confections du commerce. C'est que, en effet, une telle modification est susceptible de s'opérer beaucoup plus facilement et rapidement que celle du régime alimentaire. Pour changer la ma-

nière de s'habiller de tout un groupe de population, il suffit que, par l'intermédiaire des transports, elle ait accès à la ville, au commerce, aux patrons de modes; pour améliorer son régime alimentaire ou son mode de préparation des aliments, il lui faut avoir acquis, en même temps que la conception d'un état social supérieur, un peu de la science et de la pratique de l'économie domestique.

Dans l'ensemble, l'état de santé des membres de la famille de Saint-Dominique, comme celui des membres de la famille de Saint-Justin, sans être très mauvais, n'est pas aussi bon qu'on pourrait s'y attendre dans les conditions favorables de la vie au grand air. Ce défaut paraît devoir s'accentuer avec le temps. Antoine C. * * *, chef actuel de la famille, est moins robuste, moins résistant que son père; et les enfants qu'il a eus de son second mariage sont, en général, moins robustes que ceux qu'il avait eus du premier. Au fur et à mesure de la complication de la vie sociale, il semble qu'il soit plus difficile pour un groupe de population de se maintenir en bonne santé, si ce n'est par une observance plus rigoureuse et plus constante des prescriptions de l'hygiène.

Nombre des caractères du groupement à l'étude sont d'origine récente. Ainsi, dès le début, nous avons relevé un *commencement* de séparation entre les deux compartiments de ce groupement mixte, à la fois famille et atelier de travail. Nous avons constaté ensuite que le chef de la famille de Saint-Dominique, dans l'éducation et l'établissement de ses enfants, suivait une ligne de conduite différente de celle suivie par la famille de Saint-Justin; mais, si nous étions remontés

à quelques années en arrière, nous aurions retrouvé ce même père de famille de Saint-Dominique appliquant à l'établissement de ses enfants du premier lit, et même de l'aîné du second, une pratique rappelant celle en vogue chez le type traditionnel de la rive nord du Saint-Laurent. C'est ainsi que Amédée, seul fils issu du premier mariage, tient de son père une partie de la terre qu'il exploite encore actuellement.

Il est vrai qu'il a dû en conséquence de ce transfert verser au père une certaine somme; et notons ici en passant que cette pratique de régler par voie d'achat et de vente la grosse question de l'établissement des enfants s'observe assez fréquemment dans la région. De même Joseph, aîné des enfants du second lit, doit recevoir en récompense de ses services les 120 arpents de la Savane. Mais nous avons vu, d'autre part, que pour tous les autres enfants issus du second lit le père établit un régime de partage égalitaire, qui n'a pour correctif que l'arbitraire de sa veuve.

Nous avons noté le développement, à une époque assez récente, de grands moyens de transport par terre et par eau, la disparition graduelle des productions spontanées et des industries domestiques, enfin les débuts de la spécialisation du travail de ferme. Parmi les progrès réalisés dans les méthodes de culture, il n'y en avait aucun, nous l'avons constaté, qui fût de date très ancienne, en 1887, année de mon premier séjour à la ferme, et la plupart n'étaient adoptés que de la veille. Il s'agit donc bien d'une époque de transition, d'une ère de transformation, suivant de près l'établissement et l'extension de grands moyens de transport par terre et par eau, et l'avènement d'un nouveau type

de groupement social: le grand atelier industriel et commercial.

C. * * * a tiré parti dans une plus grande mesure que beaucoup de ses voisins des conditions favorables créées par le nouveau régime: c'est l'effet de la valeur personnelle de C. * * * ; mais il ne faut pas perdre de vue une circonstance heureuse de sa jeunesse qui a donné l'éveil à ses facultés latentes. Ses parents ne le destinaient pas à la culture: ils l'avaient envoyé au collège y faire un cours d'études classiques, et c'est le mauvais état de sa santé qui le força à quitter le collège pour se remettre à la culture. Il voulut compenser par plus de connaissances théoriques et d'intelligence ce qu'il lui manquait de vigueur physique, et cela au moment où les nouvelles conditions de la vie sociale allaient le mettre à même de le faire avec avantage.

À cet égard, il serait difficile de trouver un contraste plus grand que celui qui se manifeste du père au fils. Autant Antoine C. * * * fils est désireux d'appliquer la science et la raison à la solution du problème agricole, autant son père, âgé seulement de vingt ans de plus, se montre sceptique à l'égard de ces enseignements théoriques. Pour celui-ci tout est affaire de routine et de force musculaire « Sans doute, dit-il, Antoine est assez entendu, mais il ne sera jamais aussi capable que son père qui, dans sa jeunesse était infatigable et une fois sa journée faite à labourer, passait des parties de nuit à creuser des fossés au clair de la lune. »

« Mais on était fort alors,» déclare ce grand vieillard, sur un ton qui trahit l'amertume dont est rempli son cœur. «On ne s'en laissait pas imposer non plus par

les messieurs de la ville; s'il y avait quelque affaire à régler, quelque paiement à faire chez les avocats de Saint-Hyacinthe, on savait fort bien se présenter à la porte de devant; et de même, jadis, s'il arrivait qu'on eût des démêlés avec le « seigneur », souvent bureaucrate (partisan de l'oligarchie administrative de 1837), on ne craignait pas de lui parler dans le blanc des yeux et de frapper vigoureusement du poing sur la table. »

Le fils, il est vrai, aurait pu répondre que pour sa part il traitait toujours sur un pied d'égalité avec les membres des professions libérales et les bourgeois les plus cossus, et cela sans effort, sans avoir à se mettre en colère. Sa formation pratique de cultivateur, jointe à l'instruction, tout incomplète qu'elle fût, acquise au collège, lui a assuré une supériorité dans toute entreprise se rattachant à l'exploitation des terres. Durant quelque temps chef de culture pour une compagnie betteravière établie à Farnham, il a représenté le comté de Bagot à la Législature et a été membre du conseil d'agriculture de la province de Québec.

(Note du 18 janvier 1909). — Au moment de remettre son manuscrit à l'imprimeur, l'auteur a voulu se rendre compte de ce qu'il était advenu des divers membres de la famille C. * * * dans l'intervalle des vingt-deux ans écoulés depuis la date de ses premières observations, et voici les principaux renseignements qu'il a pu recueillir au cours d'un rapide voyage à Saint-Dominique:

Antoine C. * * *, chef de la famille en 1887, est décédé en 1892, âgé de près de soixante-six ans. Il n'avait jamais été très robuste et sur la fin de sa vie souf-

frait de rhumatismes. Son père l'a suivi dans la tombe, deux ans plus tard, âgé de près de quatre-vingt-huit ans, à la suite d'une maladie de quelques jours seulement. Depuis plusieurs années il était sourd, mais c'était sa seule infirmité. Sa bru, femme du chef de famille, après avoir perdu son père Abraham V. * * *, et sa mère Geneviève Ch. * * *, longtemps valétudinaires, est elle-même morte, il y a un peu moins de deux ans, d'un cancer à l'estomac, à l'âge de près de soixante-huit ans.

Les enfants se sont dispersés. Joseph, l'aîné de ceux du second lit et que son père avait établi à la Savane, n'y est pas demeuré. Convaincu par une expérience de dix ou douze ans que sur une propriété de cette nature il lui serait impossible de prospérer, il s'en est défait au prix de deux mille sept cents dollars, et a fait l'acquisition d'une ferme plus étendue et à sol plus fertile dans la paroisse de Saint-Pie, voisine de Saint-Dominique. Il y vit à l'heure qu'il est avec sa femme et ses dix enfants, et réussit assez bien. Alma, l'aînée des filles, a épousé, encore très jeune, Léon D. * * *, dont l'établissement de commerce est le plus important de Saint-Dominique. Mère de deux enfants, elle occupe une fort jolie maison attenante au magasin. Elle a auprès d'elle la plus jeune de ses sœurs, Sara, restée fille, qui est modiste et occupe ses loisirs à peindre. Son autre sœur, Virginia, est depuis plusieurs années à New-York, où elle gagne en service vingt-cinq dollars par mois. Hector, le plus jeune fils, marié et père de famille, exerce aujourd'hui, à la suite d'une tentative infructueuse de culture dans la paroisse de Saint-Valé-

rien, rang de l'Égypte, le métier de fromager dans un village des environs.

C'est Omer, le deuxième fils, qui détient le domaine paternel. Marié et père de sept enfants, dont l'aîné n'a pas plus de dix ans, il a aussi auprès de lui depuis un an la veuve du grand-père C. * * *, Pélagie Demers, laquelle, malgré ses quatre-vingt-neuf ans, encore active et sans la moindre infirmité, prodigue ses soins aux arrière-petits-enfants de celui qui fut son troisième mari. Omer, dans sa jeunesse, annonçait un certain goût pour l'étude; il avait même été question de l'envoyer au collège; mais il ne s'est pas prévalu des bonnes dispositions de ses parents à cet égard, non plus que son frère plus jeune, Hector, que le testament même de son père mettait pourtant en mesure de faire un cours d'études complet. Aujourd'hui en possession du domaine paternel, il ne montre pas cette belle confiance en soi, ce bel enthousiasme de la culture qui distinguaient son père.

D'une des fenêtres de la pièce assez spacieuse qui sert à la fois de cuisine et de salle à manger, j'aperçois à quelque distance sur le domaine une plantation de 200 jeunes pommiers, une des dernières améliorations effectuées par le père, peu d'années avant sa mort; et tandis qu'une nombreuse marmaille s'agite à nos pieds. Omer m'explique qu'il a renoncé depuis plusieurs années à la culture de la luzerne, dont son père tirait si bon parti, et que l'hiver dernier il n'a pu mettre en hivernement ses abeilles que la sécheresse probablement avait fait mourir. C'est encore l'industrie laitière qui rapporte le plus de bénéfices, « si toutefois on peut

parler de bénéfices en des années aussi défavorables que l'année dernière et la précédente ».

Le feu a dévasté un coin de sa forêt, l'été dernier, et Omer s'est empressé d'opérer le défrichement de cette partie et d'en tirer du bois de chauffage qu'il a vendu à Saint-Hyacinthe, en même temps que des planches et madriers de bois blanc (tilleul). Récemment, il a vendu la deuxième maison d'habitation (celle occupée jadis en partie par le grand-père et en partie par la famille d'Amédée) ainsi que le petit verger attenant. Toutefois, il avait eu grand soin, avant d'aliéner cet emplacement d'enlever la petite grange qui faisait partie des dépendances et de la transporter à proximité des autres bâtiments de ferme.

Vis-à-vis de cette seconde maison d'habitation, de l'autre côté du chemin public, Amédée, seul fils issu du premier mariage d'Antoine C. * * * , s'est construit, il y a quelques années déjà, une fort coquette maison dont l'aménagement indique un certain bon goût et une certaine recherche du confort. Bien qu'il n'ait guère plus de cinquante ans, et sa femme pas davantage, il jouit d'une réelle aisance, et voit autour de lui sept ou huit grands enfants qu'il a pu faire convenablement instruire et dont les aînés commencent déjà à se tirer d'affaire par eux-mêmes. Un des fils est fromager au village même de Saint-Dominique; deux autres assistent leur père dans l'exploitation de la ferme; deux des filles sont encore au pensionnat.

En somme, s'il est difficile de se rendre compte dès à présent de la mesure dans laquelle Omer continuera l'œuvre du père et réussira à maintenir le domaine, le

succès d'Amédée paraît assuré. Quant aux six sœurs de ce dernier, qui s'étaient mariées au Canada, elles sont toutes rendues aux États-Unis, leurs maris ayant été attirés vers l'Ouest américain par l'espoir d'une vie plus large et plus facile.

• • •

Commençons par bien nous remettre en mémoire les principaux caractères d'organisation de notre type traditionnel, fondamental. À Saint-Justin, vers 1886, toute la vie sociale se concentre dans trois groupements principaux: la famille de l'habitant, qui se charge d'assurer, pour le bénéfice de tous ses membres, le maintien du patrimoine commun, et vient en aide à l'établissement des jeunes, en retour des services qu'ils ont rendus à la communauté; le voisinage ou rang, dont toutes les familles s'assistent mutuellement au besoin, et coopèrent en vue de certains objets excédant la capacité ordinaire des familles prises isolément; enfin, la paroisse, dirigée par le curé, se superposant à ces deux groupements élémentaires, étendant sur eux sa direction paternaliste, surtout dans l'ordre moral et spirituel.

À Saint-Dominique, vers le même temps, la situation est un peu plus compliquée. On y retrouve bien ces trois institutions traditionnelles, mais elles n'y ont plus le même caractère de simplicité, et elles n'y occupent plus tout le terrain. La famille de l'habitant n'y a plus autant de stabilité, autant de cohésion; les relations de voisinage sont moins étroites. Les corvées récréatives, du moins en ce qui regarde les cultivateurs de progrès, comme celui dont il est ici question, sont d'un

usage beaucoup moins fréquent. Enfin, l'institution paroissiale n'y a plus autant de prestige, autant d'autorité.

D'autre part, à côté de la traditionnelle famille d'habitant dont le chef exploite avec l'aide seulement de sa famille, on voit apparaître un type de famille agricole où la routine n'est plus souveraine, où l'initiative individuelle, le désir d'améliorer son sort par ses propres efforts, est plus en évidence; mais, qu'on le remarque bien, ce n'est pas encore ici le type dominant. On y observe même le petit atelier patronal de culture, dont le chef recourt constamment à la main-d'œuvre salariée, comme chez Antoine C. * * * ; le petit atelier d'exploitation minière, comme au sein de ce hameau de carriers et de chaufourniers.

Le petit atelier de fabrication n'y tient guère plus de place qu'à Saint-Justin; mais, d'autre part, on y aperçoit plus vivement un phénomène à peine sensible à Saint-Justin: le patronage collectif exercé de loin par un nouveau type de groupement social, le grand atelier de fabrication, la grande maison de commerce, installée dans les centres urbains, le grand atelier de transports, dont les steamers sillonnent les mers, dont les voies ferrées rayonnent à travers les campagnes.

Dans la même mesure, les professions libérales ont acquis de l'importance, les institutions religieuses ont pris de l'ampleur, et l'activité politique s'est développée, non pas tant sur place, non pas tant dans la paroisse même, mais dans les petites villes du voisinage, comme Saint-Hyacinthe, à la fois centre de fabrication, de chemins de fer, de commerce, doté de nombreuses

maisons religieuses, collège, couvents, communautés d'hommes, de femmes, et où, enfin, depuis nombre d'années l'activité en matière politique est grande. On sait que ce sont les villages bordant la rivière Richelieu qui ont été les principaux foyers de l'insurrection de 1837, et c'est dans cette même région, à Saint-Hyacinthe notamment, que se sont recrutés, que se recrutent encore, les chefs politiques les plus remuants, les plus influents de la province. Au reste, la ville de Montréal, beaucoup plus populeuse, n'est pas éloignée et fait sentir fortement l'influence de son voisinage.

Résumons en quelques lignes les principales constatations de notre enquête. Dans les campagnes du pays bas de la rive du Saint-Laurent, comme sur la rive nord, il se trouve, à la base de la société franco-canadienne, un groupement traditionnel mixte, à la fois famille et atelier de travail.

Chez le type à l'étude, il se manifeste un commencement de spécialisation sociale, un commencement de séparation entre les deux sections du groupement mixte. Comme résultat, la famille tend à mieux remplir sa fonction la plus élevée, qui est l'éducation des enfants, et l'atelier tend aussi à mieux remplir son rôle, qui consiste dans l'exploitation des ressources locales.

Cette évolution a été favorisée par les conditions physiques du pays bas de la rive sud, dont le sol est généralement fertile et la surface plane, sillonnée par plusieurs rivières importantes, quelques-unes navigables, et qui se rattache vers le sud à des régions encore mieux partagées au point de vue de la facilité des communications.

Mais, en dernière analyse, c'est grâce à la constitution et à l'initiative d'un nouveau type de groupement social, d'origine étrangère ou extérieure, le grand atelier de fabrication, de transport, de commerce, que cette évolution sociale a été déterminée.

De même, c'est grâce à l'initiative intelligente de son chef que l'impulsion imprimée par le grand atelier s'est transmise à la famille décrite ici, avec des effets, en somme, bienfaisants.

Le progrès est moins marqué en ce qui regarde le mode d'existence, ce côté de la vie sociale échappant dans une grande mesure à l'action du grand atelier. Au reste, ce progrès social est de date récente; il a suivi de près l'établissement des chemins de fer, des grandes usines, des grandes maisons de commerce, et en ce qui est de la famille décrite, il a été entièrement l'œuvre de son chef qui vient de s'éteindre. On ne saurait assurer qu'il va se maintenir à la génération suivante.

En effet, lorsque s'exerce brusquement, dans un milieu traditionnel comme celui-ci, l'action énergique du grand atelier, il se produit une sélection. La masse des familles subit cette action plus ou moins passivement, et la passivité revêt deux formes très opposées: résistance pure et simple, ou bien désorganisation complète. Le premier procédé réduit la famille à un régime de privations, et sera désormais de moins en moins praticable; le dernier a l'effet de détacher la famille du sol, de la livrer à toutes les aventures de l'instabilité.

Mais, entre ces deux types extrêmes, on observe ici et là des chefs de famille supérieurement doués qui sa-

vent s'adapter aux conditions nouvelles, en profitent, sans se laisser désorganiser par elles; et à chaque génération il se fait une nouvelle sélection.

Dans le cas dont nous terminons l'étude, il n'y a pas eu rupture de l'équilibre social, la famille, sous la direction d'un chef intelligent, ayant développé son activité propre dans la mesure où s'exerçait celle du grand atelier.

Toutefois, ce type de famille agricole à tendances particularistes, étant encore exceptionnel dans ce milieu, on ne voit pas que les groupements complémentaires de la vie sociale se soient transformés dans la même mesure. L'avènement du grand atelier a eu l'effet de diminuer l'importance du rôle social de ces institutions traditionnelles, le rang, la paroisse; il a augmenté le nombre, amélioré la situation matérielle, des institutions religieuses, mais sans les engager à adapter plus complètement leur action aux conditions du régime nouveau. Ces institutions continuent de se conformer à l'idéal de la masse des familles encore dominées par la tradition, au lieu de s'adapter aux exigences des types encore exceptionnels, précurseurs d'un état social futur.

• • •

CHAPITRE QUATRIÈME

L'ÉMIGRANT DÉRACINÉ, EN BORDURE A LA ZONE VALLONNEUSE DU SUD

C. * * *, qui ne manquait ni d'humour ni de finesse me répétait à l'occasion en m'expliquant ses procédés de culture, fruit d'une longue expérience: « La lettre en est grosse, comme vous voyez ». Je finis par le croire, et, à la suite d'un apprentissage sommaire, je me lançais hardiment dans la pratique. Naturellement, j'avais toujours un contremaître pour assurer la meilleure utilisation de la main-d'œuvre; et, bientôt, je constatai que plus d'un contremaître à mon service se faisait volontiers passer auprès des voisins et des autres engagés comme étant plus spécialement chargé de « m'enseigner comment cultiver ». Je ne tirais pas d'autre vengeance de ce renversement des rôles que de faire à l'occasion la monographie de « mon professeur » improvisé, si elle comportait réellement un enseignement. Celle-ci me paraît tomber dans cette catégorie.

En 1903, lorsque je fis la connaissance de la famille Z. * * *, elle se composait de 9 ou 10 personnes:

Pierre Z. * * *, chef de la famille, âgé de 54 ans;
Élodie T. * * *, sa femme, âgée de 52 ans;
Olive Z. * * *, enfant demeurant au foyer, âgée de 28 ans;
Agnès, enfant demeurant au foyer, âgée de 19 ans;
Françoise, enfant demeurant au foyer, âgée de 16 ans;
Angéline, enfant demeurant au foyer, âgée de 14 ans;
Wilfrid, enfant demeurant au foyer, âgé de 9 ans;
Philippe, enfant demeurant au foyer, âgé de 7 ans;
Oscar, enfant demeurant au foyer, âgé de 5 ans.

Déjà cinq enfants s'étaient séparés du groupe familial: Joseph, âgé de 31 ans; Louise, 27 ans et Rose, 21 ans, mariés et vivant aux États-Unis; Georges, 26 ans, et Zéphirin, 24 ans, encore célibataires et vivant aux États-Unis. Georges devait revenir se joindre à la famille l'année suivante.

Les relations qu'avaient entre elles ces neuf ou dix personnes donnaient à première vue l'impression d'un type bien caractérisé de famille quasi-communautaire. L'esprit communautaire y était nettement en évidence. Les parents entretenaient avec les enfants, et même avec la plupart de ceux qui s'étaient détachés du groupe familial, des rapports étroits et suivis. La mère surtout se montrait extrêmement soucieuse du bien-être de ses enfants, désireuse même de satisfaire leurs caprices, n'hésitant pas à s'imposer beaucoup de fatigues et à entreprendre de longs voyages pour prodiguer ses soins à ses filles mariées depuis quelques années déjà; enfin, à grands frais, et en dépit de bien des obstacles, ramenant au foyer un de ses fils qui, séparé de la famille,

montrait peu de conduite et peu d'aptitudes à se tirer d'affaire. Ce vigoureux esprit de famille ne s'arrêtait pas au cercle relativement étroit du foyer familial; il s'étendait aux grands-parents, tant du côté paternel que du côté maternel, aux oncles et tantes, aux cousins et cousines, aux neveux et nièces; et c'étaient les survenances notables dans la vie de toute cette parenté, naissances, mariages, décès, établissements, entreprises, déplacements, voyages, accidents, maladies, succès, revers qui formaient le plus souvent le sujet des conversations; de même que les échanges de services ou de visites avec les plus rapprochés de ces parents, et quelques-uns des plus éloignés, fournissaient les incidents les plus ordinaires de l'existence de la famille.

Mais on ne tardait pas à relever à côté de ces manifestations de l'esprit communautaire des traits non équivoques de ce qu'on désigne en science sociale sous le nom de famille instable. C'est ainsi que la paix au foyer était fréquemment troublée, l'autorité du père de famille étant mal reconnue tant par la mère que par les enfants. L'éducation de ces derniers laissait beaucoup à désirer. Un des fils vivait loin de sa famille et sans aucun rapport avec elle, tandis qu'un autre, incapable de se tirer d'affaire par lui-même, revenait, sur les instances de sa mère, vivre aux crochets de son père, quoique presque constamment en mauvais rapports avec lui. Au reste, bien que les parents fussent déjà assez avancés en âge, la famille n'avait réussi à prendre pied nulle part et vivait entièrement du salaire, au jour le jour.

Lorsque l'auteur fit la connaissance de Z. * * *, celui-ci venait, avec sa femme et ses enfants, d'entrer au

service d'un propriétaire de la zone montagneuse, ou plutôt, pénéplaine du sud de la province de Québec, pour le compte de qui il exploitait une ferme spécialisée dans la production de crème destinée à la fabrication du beurre. Il n'y a guère lieu de faire connaître pour le moment les particularités du pays qu'il habitait mais dont les ressources ne contribuaient qu'indirectement à sa subsistance et qui n'était, comme nous le verrons bientôt, qu'une des nombreuses étapes dans sa vie mouvementée.

Z. * * * retirait alors, comme rémunération, tant de son propre travail que de services légers rendus par sa femme et deux de ses filles, la somme de trente-deux dollars, portée l'année suivante à trente-sept dollars par mois; plus une prime en argent qui pouvait s'élever, année moyenne, à vingt-cinq dollars par année; plus diverses subventions en nature: un logement, son bois de chauffage, le lait consommé par la famille, sa provision de pommes de terre, d'œufs, etc.

Grâce à ces recettes importantes, tant en nature qu'en argent, la famille Z. * * * vivait dans une abondance relative. Le régime alimentaire, qui ne se distinguait guère par la délicatesse, ou par l'économie dans la préparation et l'utilisation des diverses denrées, était en général très suffisant, et les viandes de boucherie, les pommes de terre, les pâtisseries, y tenaient une large place. La tenue de la maison laissait à désirer au point de vue de la propreté et de l'hygiène, deux facteurs dont on ne tenait pas compte davantage en ce qui regarde le soin de la personne. Aussi, bien que le père et la mère fussent d'apparence robuste, leur santé n'était pas des meilleures; quant aux enfants, ils souf-

fraient presque tous d'infirmités ou de tares assez graves. Françoise était bossue, Philippe était sourd, deux ou trois autres des enfants étaient plus ou moins atteints ou menacés de surdité ou de maladies nerveuses.

Mais c'est le chapitre des phases d'existence qui fournit sans conteste l'aspect le plus intéressant de cette monographie de famille. Il aide merveilleusement à faire comprendre le type social et la loi de son évolution.

Dans la première moitié du dix-neuvième siècle, le grand-père du chef actuel de la famille Z. * * * habitait les bords de la rivière Richelieu, au cœur de cette fertile zone qui forme la rive sud du Saint-Laurent, à l'est de Montréal. Il était pauvre, et, paraît-il, fort peu laborieux, sa principale occupation, à part de vendre les paniers de jonc confectionnés par sa femme, étant de fumer la pipe, d'où le surnom pittoresque de *la Boucane*, sous lequel il était généralement connu. À la génération suivante, et notamment avec Mathieu Z. * * *, père du chef actuel, la famille s'élève notablement dans l'échelle sociale.

Vers 1850, nous trouvons Mathieu Z. * * * tenant à ferme une terre à la pointe de la Savane, dans la paroisse de Richelieu, marié et père de famille. Quelques années plus tard, la famille quitte sa ferme des bords de la Richelieu, pour se fixer, toujours à loyer, sur une terre sise à Saint-Sébastien de la rivière du Sud, à proximité de la baie de Missisquoi. Il s'écoule quatre autres années, et, en 1862, Mathieu Z. * * *, déjà chargé de plusieurs enfants, se déplace de nouveau, en revenant sur ses pas dans la direction du nord, et fait l'acquisition d'une terre dans la paroisse de l'Ange-Gardien.

Alors adolescent, le chef actuel de la famille, Pierre Z. * * *, accompagne son père à l'Ange-Gardien. Mais, dans les années suivantes, il commence à quitter périodiquement la maison paternelle, et fait, quatre années de suite, quatre voyages aux États-Unis, où il s'engage comme matelot sur les bateaux transportant la brique de Haverstraw sur l'Hudson, à New-York, et même à l'isthme de Panama, dans l'Amérique centrale. Ces voyages ne paraissent pas avoir produit une bien vive impression sur l'esprit de Z. * * *. À quelqu'un qui lui demandait comment il avait trouvé le pays de Panama et s'il n'y avait pas beaucoup souffert de la chaleur, il répondit qu'il s'était très bien trouvé de son séjour là-bas, n'étant pas sorti de la cale du navire, où la température était douce.

Dans les premières années de la période décennale suivante, Pierre Z. * * * se sépare de son père, pour s'établir à son compte. À la suite d'un bref séjour dans une ville manufacturière des États-Unis, il retourne à l'Ange-Gardien, et y prend pour femme Élodie T. * * *, fille d'un cultivateur originaire de Saint-Mathias, paroisse voisine de celle de Richelieu d'où venaient les Z. * * *, et qui, plusieurs années avant les Z. * * *, avait émigré à l'Ange-Gardien, dont toute la population alors se réduisait à quatre ou cinq familles de défricheurs.

Par sa mère, Élodie T. * * * se rattachait à une des familles les plus anciennes et les mieux établies de Saint-Mathias. À l'Ange-Gardien, la famille T. * * * occupait dans le rang de Saint-Georges une terre peu éloignée de celle habitée par les Z. * * *.

Durant son dernier séjour aux États-Unis, Pierre Z. * * * avait travaillé dans la ville de Manchester, assez rapprochée du petit centre de Manchaug, où Élodie T. * * * elle-même avait été chercher de l'emploi, en compagnie d'une de ses sœurs. Toutes deux avaient quitté l'Ange-Gardien quelques mois auparavant, à la suite d'un de leurs oncles, N. * * *, de la même paroisse, que les agents des grandes manufactures avaient réussi à embaucher avec toute sa famille. Aussitôt après leur mariage à l'Ange-Gardien, Pierre Z. * * * et sa femme retournent aux États-Unis et y travaillent encore quelques mois dans les usines; puis, ils reviennent au Canada et y font l'acquisition d'un terrain en forêt, dans la paroisse de Saint-Alphonse de Granby, encore plus reculée et moins défrichée que celle de l'Ange-Gardien.

L'Ange-Gardien n'occupe pas dans la vallée une situation aussi avantageuse que les paroisses bordant la rivière Richelieu. On n'y est plus au cœur de la vallée, on n'y est plus dans la zone argileuse, on y est dans la zone sablonneuse confinant à la montagne. Les terres y sont très rocheuses et difficiles de culture. Mais, vers 1855 ou 1860, ces terres offraient aux colons une production spontanée de nature à leur faciliter l'existence durant la période pénible du défrichement: le bois.

Au début, une fois le meilleur bois de construction enlevé, et faute de moyens suffisants de communication, on se bornait à brûler les arbres et à en tirer de la potasse, produit marchand d'une assez grande valeur sous un faible volume. Mais, à la suite de la construction des voies ferrées, les colons trouvèrent plus avantageux de disposer des produits de la forêt sous forme de bois

de chauffage. Les Z. * * * ont vendu beaucoup de ce combustible récolté sur leurs terres de l'Ange-Gardien et de Saint-Alphonse. Mais finalement c'est de la vente d'écorce de « pruche » qu'ils ont obtenu les ressources supplémentaires les plus importantes.

L'habitant donne le nom de « pruche » à un arbre de la famille des conifères, le sapin du Canada (*abies* ou *tsuga canadensis*), dont l'écorce épaisse est très riche en tannin. Ce produit s'est vendu à des prix variant de un dollar cinquante à cinq et six dollars la corde. C'est même, à ce qu'il m'a déclaré, principalement en vue de se faire un magot par la récolte et la vente des produits de la forêt, et par-dessus tout de l'écorce de pruche, et de revendre le fond à bénéfice à quelqu'un désireux d'y faire de la culture, que Pierre Z. * * * faisait l'acquisition de terrains.

Mais voici qu'il se produit une crise dans l'existence de la famille Z. * * * . Il y avait alors vingt ans que l'Ange-Gardien avait reçu ses premiers colons, et dix ou douze ans que Mathieu Z. * * * y était établi. Le bois, cette grande ressource accessoire du colon, commençait à se faire rare. C'est dans la paroisse plus reculée de Saint-Alphonse de Granby qu'on allait désormais chercher des terres et du bois. D'autre part, les jeunes gens étaient de plus en plus portés à émigrer aux États-Unis. Mathieu Z. * * * n'était pas sans en concevoir quelque inquiétude; il commençait à vieillir, et déjà son fils aîné l'avait quitté pour s'établir à son compte.

Il lui restait bien dix enfants, cinq filles et cinq garçons; mais il se trouvait que les aînés étaient des filles:

Philomène, Victoire, Lucie; puis venaient trois garçons, Edmond, Thomas, Honoré, qui n'étaient encore qu'adolescents. Enfin, les quatre derniers, Emma, Théodore, Louis, Marie, étaient alors très jeunes, et ne pouvaient rendre de services appréciables dans l'exploitation d'une terre.

Mathieu Z. * * * cherche à surmonter cette difficulté par un moyen qui est bien de tradition communautaire: donner moyennant rente viagère sa terre de l'Ange-Gardien à son fils aîné, qui est revenu des États-Unis avec sa femme, et qui sans doute sera mieux en état que son vieux père de tirer parti du bien par le travail de ses bras et de ceux de ses frères et sœurs, et d'assurer ainsi le maintien du foyer familial. Mais cette proposition se heurte de part et d'autre à des objections qui nous font voir à quel point déjà la tradition communautaire était ébranlée par l'influence des conditions nouvelles, et notamment celle du voisinage des centres industriels des États-Unis. Les frères et sœurs de Pierre Z. * * * verraient d'un mauvais œil le bien paternel passer aux mains de leur frère aîné, et, d'un autre côté, la jeune femme de Pierre Z. * * * s'oppose à ce que son mari se charge du paiement d'une rente viagère, en retour du simple droit de cultiver quelques arpents d'une terre rocheuse et difficile d'exploitation.

Ce premier projet n'ayant pas abouti, Pierre Z. * * * quitte sa terre de Saint-Alphonse et reprend avec sa femme le chemin des États-Unis, tandis que, de son côté, Mathieu Z. * * * afferme à un étranger la terre qu'il avait voulu donner à son fils aîné, et ne tarde pas

à aller avec sa femme et ses dix enfants retrouver aux États-Unis ce fils aîné. Or bientôt Pierre Z. * * *, dont la femme, grosse de son deuxième enfant, n'est plus guère en état de l'aider à gagner de l'argent dans les manufactures, conçoit le dessein de retourner au Canada. Il conclut avec son père un marché en vertu duquel il se substitue dès le printemps suivant au locataire étranger, et prend à ferme le bien paternel de l'Ange-Gardien, le père restant entre-temps aux États-Unis avec toute sa famille. Il paraîtrait que ce ne fût pas là une opération très brillante de la part du fils: c'est à partir de ce moment, et en vue d'acquitter ce fermage exigé par son père, que Pierre Z. * * * aurait commencé « à se casser le cou ».

C'était dans une ville manufacturière du New-Hampshire que Pierre Z. * * * avait travaillé quelque temps à la suite de ses voyages à Haverstraw, New-York et Panama; c'était dans un petit centre du Massachusetts que sa femme avait séjourné avant leur mariage; et c'est à North-Grosvenordale, dans l'État du Connecticut, que toute la famille émigre en dernier lieu. On sait que le Connecticut est un des États de l'Union américaine où la fabrication en grand atelier a pris le plus d'extension depuis cinquante ou soixante ans. Eu égard au chiffre de sa population, le Connecticut a été longtemps au deuxième rang des cinquante-deux États de l'Union par la valeur de l'ensemble des articles fabriqués. Dans sa partie nord-est, il est traversé par une rivière à cascades, la Quinebaug, le long de laquelle s'échelonnent plusieurs centres de fabrication d'importance variable: North-Grosvenor-

dale, Grosvenordale, Putnam, Danielson, Brooklyn, etc.

Nous allons voir que cette vallée de la Quinebaug a tenu beaucoup de place dans la vie de la famille Z. * * *. Pierre retourne donc à l'Ange-Gardien avec sa femme et s'installe sur la terre paternelle, tandis que Mathieu Z. * * *, son père, s'arrange pour gagner le plus d'argent possible avec ses enfants à North-Grosvenordale. Naguère sa fille aînée, Philomène, était douée d'une force musculaire remarquable, et le père en avait tiré tout le profit possible dans l'exploitation de la ferme. Elle maniait la hache du bûcheron avec autant d'aise que ses frères. Au reste, c'était la pratique chez les Z. * * * d'exiger des filles à peu près le même travail que des hommes, et notamment un frère de Mathieu Z. * * *, exploitant une scierie dans l'Ange-Gardien, mettait ses massives filles à conduire les bœufs qui traînaient les troncs d'arbres à la scierie.

Mais arrivé à North-Grosvenordale, Mathieu Z. * * * s'aperçut que sa fille aînée, pour avoir trop travaillé à la ferme, était épuisée avant l'âge. Puis le travail dans les manufactures répugnait à Edmond, le deuxième fils. Le père le renvoie chez Pierre Z. * * *, à l'Ange-Gardien, ainsi que Philomène, et, avec l'aide des huit autres enfants et de sa femme (lui-même et Thomas sur la terre de la compagnie manufacturière, les autres dans la filature), il réussit à réaliser dans l'espace de deux ans une épargne de 1,500 dollars. Puis, Mathieu Z. * * *, ayant amassé cette somme rondelette, revient au Canada, avec sa femme et les plus jeunes enfants et reprend possession de sa terre de l'Ange-Gardien. Son fils, Pierre, que ce retour du père oblige à se faire

un établissement ailleurs, vend alors le terrain dont il était resté propriétaire à Saint-Alphonse de Granby, réalise sur cette opération un bénéfice de 400 dollars, et fait l'acquisition d'une ferme à l'Ange-Gardien.

Huit années se passent, et Pierre Z. * * * vend à un de ses parents sa ferme de l'Ange-Gardien. Il l'avait payée 750 dollars, il la revend 1,325, plus une vache; c'était donc une plus-value de 600 dollars; mais dans l'intervalle Pierre y avait fait des améliorations, construit une grange, etc. L'affaire avait été bâclée un peu à la légère, au cours d'une partie de dames, Pierre ne se figurant pas que son interlocateur le prendrait au mot. Il retourne alors se fixer à Saint-Alphonse de Granby, mais il n'y reste que deux ans, et, sur le conseil de son beau-frère et voisin V. * * * , qui l'a précédé aux États-Unis, il se défait de sa terre de Saint-Alphonse, et, vers 1884, émigre avec sa famille à Danielson (Connecticut), à quelques milles au sud de North-Grosvenordale, où la famille avait séjourné jadis.

À Danielson, les Z. * * * travaillèrent pour le compte d'une grande filature donnant de l'emploi à 1,300 ouvriers. Annexée à la filature était une ferme, comprenant douze chevaux utilisés pour les transports de la compagnie. Dès leur arrivée, le père et la mère et les trois enfants les plus âgés, dont l'aîné n'avait que huit ans, se mirent à l'ouvrage. Le père, chargé du chauffage et du soin des machines, et un peu plus tard de la conduite des ouvriers de la ferme, pouvait gagner 15 et même 20 dollars par semaine, la mère de 9 à 10 dollars, et les enfants 2 dollars 25c. chacun par semaine, dans la filature. La compagnie avait construit des logements (tenements) à l'usage de ses employés. Ceux-ci

étaient bien libres de se loger ailleurs, mais ils n'avaient pas intérêt à le faire, les logements mis à leur disposition par la compagnie étant mieux aménagés et se louant moins cher que ceux offerts par de simples particuliers, comme V. * * *, beau-frère de Pierre, propriétaire d'une buvette et d'une maison de rapport à Danielson. Ces « tenements » de la compagnie n'étaient pas tous semblables; ceux à l'usage des « arrangeurs de métiers ,» ou contremaîtres de l'atelier de tissage, étant mieux aménagés que ceux des simples tisseurs.

Les relations entre la classe ouvrière et les compagnies de fabrication, dans ces petits centres échelonnés sur les bords de la rivière Quinebaug, paraissent avoir été assez cordiales, ou du moins pacifiques. Il ne s'y est pas produit de grèves, comme à Fall-River, New-Bedford, etc. Les ouvriers ne s'y sont même pas, à l'exemple de ceux de centres plus importants, organisés pour la défense de leurs intérêts, et cela en dépit des efforts tentés dans ce but par des agents venus tout exprès de Fall-River. La population, qui comprend un nombreux groupe de Canadiens français, s'est grossie récemment d'un fort appoint d'émigrants polonais.

Après un séjour de onze années consécutives à Danielson, Pierre Z. * * * et sa famille se déplacent de nouveau et vont se fixer à Putnam, à sept ou huit milles de Danielson, en remontant le cours de la Quinebaug. Cette année même, la famille se voyait privée d'un de ses membres les plus actifs, par suite du mariage de Joseph, l'aîné des enfants. Mais la mère et ses filles les plus âgées travaillèrent courageusement à l'usine, tandis que le père, de son côté, employait bien le temps, soit à l'usine, soit dans le bois, où il exerçait son ancien

métier de bûcheron. À partir de cette année, qui est le commencement de la dispersion des jeunes, la famille de Pierre Z. * * * semble éprouver de plus en plus de difficulté à se faire un foyer stable. À l'expiration d'un an, la famille quitte Putnam pour s'établir à North-Grosvenordale, un peu plus haut sur la Quinebaug, où Louise, la deuxième des filles, épouse un ouvrier de fabrique.

La filature de North-Grosvenordale, plus importante que celle de Danielson, donnait de l'emploi à 1,800 ouvriers, avait en activité 2,000 métiers et payait 7,000 dollars de salaires par semaine. La ferme attachée à la filature de North-Grosvenordale couvrait 600 acres et portait 30 vaches et 22 chevaux. Pierre Z. * * * fut chargé de conduire l'omnibus faisant le service entre North-Grosvenordale et Grosvenordale, village voisin, mais de temps à autre on l'enlevait à cette besogne pour lui confier la direction du travail à la ferme. D'autre part, Pierre, ne sachant ni lire ni écrire, n'était pas en mesure d'exercer en permanence les fonctions de contremaître sur cette ferme, car cet emploi comprenait la réception et l'expédition de grandes quantités de coton, la filature de North-Grosvenordale étant très importante.

Après un séjour de quatre ans dans ce dernier centre, Pierre Z. * * *, constatant que les salaires sont plus élevés à Danielson, y retourne avec sa famille, et se remet au service de ses anciens patrons. Mais à peine s'est-il écoulé trois ans que l'on n'est plus satisfait, que la famille sent le besoin de se déplacer de nouveau, cette fois pour reprendre le chemin du Canada.

Il n'est pas très difficile de se rendre compte des raisons qui engageaient la famille Z. * * * à revenir au

pays natal. Dans ce type de groupement communautaire, on a dû l'observer, parents et enfants sont très dépendants les uns des autres. Les parents surtout comptent beaucoup sur l'aide qu'ils peuvent tirer de leurs enfants. Or les conditions de vie dans les centres de fabrication de la Nouvelle-Angleterre étaient à bien des égards défavorables au maintien d'une étroite communauté familiale. Il fallait compter notamment avec les cas de maladie, les éducations manquées, les mariages hâtifs et l'intervention parfois intempestive des pouvoirs publics.

Olive, l'aînée des filles, qui avait été plusieurs mois gravement malade pendant le séjour de la famille à North-Grosvenordale, ne put travailler à l'usine que par intermittences durant les trois années qui précédèrent le retour de la famille au Canada. Georges et Zéphirin étaient bien en état de rendre des services, mais peu laborieux, rebelles à toute discipline, ils étaient plutôt un fardeau et une source d'inquiétudes pour leurs parents. D'autre part, Joseph, l'aîné des enfants, et l'un des mieux doués, qui devait bientôt s'élever au rang de contremaître chargé de la surveillance de 150 métiers, s'était, dès sa dix-neuvième année, marié et établi à son compte. Louise, à l'âge de dix-huit ans, avait épousé à North-Grosvenordale un ouvrier intelligent, futur contremaître. Enfin, Rose, vers la vingtaine, venait de se marier à Danielson.

Notons ici en passant un fait curieux: c'est que, chez le groupe d'émigrants canadiens-français que nous avons à l'étude, le séjour dans les villes de fabrication des États-Unis paraît avoir eu l'effet dans bien des cas de hâter l'époque du mariage. Dans la famille de Pierre

Z. * * *, et au moins deux autres de sa parenté, ceux de l'ancienne génération au Canada s'étaient mariés à l'âge de vingt-cinq ans ou plus. Dans ces mêmes familles, une fois établies aux États-Unis, les jeunes gens de conduite et d'initiative, grâce, sans doute, aux conditions de vie plus faciles, n'attendent pas la vingtaine pour s'établir à leur compte.

Dans les dernières années de leur séjour aux États-Unis, les Z. * * * n'étaient même plus en mesure de tirer parti de la bonne volonté de leurs enfants, car la loi interdisait le travail d'usine aux enfants n'ayant pas atteint l'âge requis, dix, douze, quatorze ans, ou n'ayant pas fait un certain stage dans les écoles. Dans ces conditions, Agnès, âgée de dix-sept ou dix-huit ans, était à même de travailler à l'usine avec ses parents; mais Françoise était infirme et malade, et les quatre autres enfants encore trop jeunes. On conçoit dès lors que Pierre Z. * * * ait agréé la proposition que lui faisait son frère Thomas de venir le retrouver au Canada, avec toute sa famille, pour y exploiter, de concert avec lui et le grand-père Mathieu, une ferme dont ils venaient de faire l'acquisition dans la zone quasi-montagneuse ou pénéplaine du Sud. La somme de 75 dollars que lui envoyait son frère permit à Pierre Z. * * * de solder les frais de retour de sa famille.

C'est qu'en effet il se préparait un mouvement d'émigration de plusieurs familles alliées vers une même région agricole du Canada. On se rappelle que, vingt ans auparavant, le vieux Mathieu Z. * * * était venu se fixer à North-Grosvenordale, avec sa femme et dix enfants, et qu'à l'expiration de deux années il avait repris le chemin du Canada, il était revenu à l'Ange-

Gardien, avec ses plus jeunes enfants; les aînés (sauf Philomène et Edmond, qui avaient précédé leurs parents au Canada) demeurant aux États-Unis. Il est intéressant de nous rendre compte de ce qu'était devenu dans l'intervalle chacun de ces enfants. Victoire, la deuxième fille, s'était mariée à North-Grosvenordale; Philomène, Lucie, Emma, de retour au Canada, s'étaient mariées également et vivaient, Lucie à l'Ange-Gardien, les deux autres à Granby, petite ville du comté voisin. Marie, la plus jeune fille, avait épousé un ouvrier de Danielson.

Quant aux garçons, Edmond s'est fixé à Franklin, dans le New-Hampshire, où il exerce le métier de maçon; Louis habite Franklin Falls, centre très voisin du précédent, où il est contremaître dans une usine à papier. Honoré, qui a commencé par apprendre le métier de maçon en compagnie de son frère, Edmond, à Franklin, devient, à la suite d'un accident qui l'a forcé d'interrompre ce travail, palefrenier chez le médecin qui l'a soigné et chez un avocat ami de ce médecin. Ceux-ci s'intéressent à lui, lui donnent un commencement d'instruction, et plus tard s'associent à lui en vue de l'exploitation d'une carrière située dans la Nouvelle-Écosse. Honoré y est devenu entrepreneur de maçonnerie et s'est élevé à une certaine fortune.

Théodore, de retour à l'Ange-Gardien y est demeuré longtemps auprès de son père, a fini par acheter une des terres de celui-ci à l'Ange-Gardien, et subséquemment s'est établi à Granby; il cherche maintenant à se défaire du terrain qu'il a acheté de son père. Thomas, resté célibataire, a toujours suivi le père Mathieu; récemment, à la suite d'un dernier séjour aux États-Unis,

il a fait de concert avec son père l'achat d'une ferme dans le comté de Compton, pénéplaine du Sud de la province de Québec, et c'est de là qu'il écrit à son frère Pierre, l'invitant à venir les retrouver avec sa femme et ses enfants.

Thomas Z. * * *, lui-même était allé s'établir dans ce pays sur le conseil de Philippe T. * * *, de l'Ange-Gardien. Ce Philippe T. * * * était frère d'Élodie, femme de Pierre Z. * * *. Fils unique, il avait, conformément à l'ancienne coutume des familles rurales du Canada français, hérité du bien paternel, à l'exclusion de ses cinq sœurs, qui toutes, du reste, trouvèrent à se marier, une à Pierre Z. * * *, comme nous savons, une autre à Joseph V. * * *, qui naguère voisin de Pierre Z. * * *, à Saint-Alphonse de Granby, s'était plus tard établi à Danielson, dans le Connecticut, et avait engagé Pierre Z. * * *, à venir l'y retrouver. Quant à Philippe T. * * *, grâce à l'héritage de 60 arpents de terre qu'il tenait de son père, et qu'il avait arrondi de 90 arpents d'une terre attenante, il avait pu se dispenser d'émigrer aux États-Unis.

Sans aptitudes très prononcées pour la culture, il exerçait accessoirement la profession de boucher. Au cours d'un voyage qu'il fit en 1898, sans idées bien arrêtées, dans la pénéplaine située à l'est de l'Ange-Gardien, il crut avoir trouvé une affaire avantageuse, vendit sa terre de l'Ange-Gardien, et fit l'acquisition d'une ferme de quelques centaines d'acres sur le plateau de Compton, qui domine à l'est le cours de la rivière Coaticooke, à peu de distance de la petite ville du même nom. C'est alors que se produit ce mouvement

d'émigration de toute une parenté, frappante manifestation de l'esprit communautaire de nos familles rurales.

À peine installé sur sa terre de Compton, avec sa femme et ses enfants, son père et sa mère, Philippe T *** attire de ce côté le vieux Mathieu Z. *** et son fils Thomas Z. ***. Ceux-ci, devenus propriétaires d'une petite ferme à proximité de celle de Philippe T. ***, font venir des États-Unis Pierre Z. *** et sa famille; et l'année suivante le groupe se grossit de la famille de Paul V. *** (neveu de Philippe T. *** et de la femme de Pierre Z. ***), et aussi de la famille d'Isidore S. ***, beau-frère de ce dernier par son mariage avec Victoire Z. ***, comme nous l'avons vu. Toutefois cette dernière recrue ne demeure pas longtemps à Compton; après quelques mois, Isidore S. *** remet à Philippe T. *** le lopin que celui-ci avait détaché de sa terre à son intention, et retourne aux États-Unis. *On observera que c'est toujours ainsi que ces colons ont pratiqué l'émigration: c'est par groupes de familles alliées qu'ils avaient jadis colonisé l'Ange-Gardien; c'est par groupes de familles alliées qu'ils ont émigré aux États-Unis, et c'est par groupes de familles alliées qu'ils opèrent leur retour au Canada et s'établissent dans la région montagneuse du Sud.* Les familles du groupe en question, établies à Compton, ne tardent pas à contracter des alliances dans leur nouveau pays. Une fille de Philippe T. ***, une fille de Paul V. ***, deux filles de Pierre Z. *** se marient avec de jeunes colons du voisinage. Bientôt les parents des uns et des autres viennent leur rendre visite; ils affluent, par deux ou trois à la fois, de l'Ange-Gardien, du New-Hampshire, du Connecticut, de la Nouvelle-Écosse, les

frères de Pierre Z. * * *, la mère de Paul V. * * *, les fils ou les filles de Mme Z. * * *, et *bientôt tout le pays fourmille de cet essaimage quasi-patriarcal.*

Cependant la famille de Pierre Z. * * * ne parvient pas davantage à se créer un foyer permanent. Il y avait à peine un an qu'elle vivait au foyer du père Mathieu Z. * * * et de son fils célibataire, Thomas, qu'il fallut se séparer. Les enfants de Pierre Z. * * *, habitués aux mœurs plus tapageuses et à l'allure plus libre de la petite ville américaine, trouvent que le grand-père et l'oncle vieux garçon leur font la vie trop tranquille et trop monotone à la campagne. C'est alors que Pierre Z. * * *, ayant trouvé une place de contremaître dans une ferme du voisinage, s'y transporte avec sa famille, laissant son vieux père et son frère Thomas continuer seuls l'exploitation de leur propriété.

Malgré les avantages que lui assurait sa nouvelle situation, Pierre Z. * * * ne la garde que trois ans; et la cause de son départ c'est un vice de formation sociale, qui rend les relations désagréables et difficiles entre le père d'une part, la mère et les enfants de l'autre, entre le père et les garçons de ferme, entre la famille du contremaître et celle du propriétaire. Ce qui fait défaut ici, ce n'est pas tant l'habileté technique, ce n'est pas tant l'esprit de travail; c'est plutôt l'aptitude à suivre bien longtemps une ligne de conduite qu'on s'impose à soi-même, ou qu'on accepte d'autrui.

En d'autres termes, nous avons sous les yeux un groupement d'origine communautaire tendant à l'instabilité, et qui échoue dans l'exécution de la tâche compliquée de l'exploitation d'une ferme importante, et cela

par suite de l'insuffisance de l'autorité et des lumières chez les parents, ainsi que de l'insubordination des enfants, sans développement correspondant de l'initiative. Il est instructif de noter ici la désorganisation et l'*impuissance de la famille communautaire placée dans une situation exigeant une initiative et des aptitudes plus qu'ordinaires*.

En quittant cette ferme où il a été contremaître trois ans, Pierre Z. * * * retourne avec sa famille chez son père, Mathieu Z. * * * et son frère Thomas. Il n'y reste encore qu'une année, comme la première fois, puis se charge d'exploiter à mi-fruits une terre que son beau-frère Philippe T. * * * vient d'acheter dans ce même township de Compton. En effet, Philippe T. * * *, en sa qualité d'héritier du domaine paternel à l'Ange-Gardien, et conformément à la tradition communautaire, paraît toujours se considérer le protecteur naturel de la famille de sa sœur et vient à son secours dans tous ses embarras. Mais à peine s'est-il écoulé encore une autre année que l'affaire ne marche plus et qu'il est question pour la famille Z. * * * de retourner chez l'oncle Thomas, lequel vit absolument seul depuis la mort récente du grand-père Mathieu.

En somme, dans l'espace de cinquante ans, Pierre Z. * * * et sa famille *se sont déplacés vingt fois* en quête de nouveaux moyens d'existence, et il se trouve aujourd'hui des membres de la famille, tant de l'ancienne que de la jeune génération, dispersés dans deux provinces du Canada et plusieurs villes des États-Unis. On observera que, dans le cours de ces pérégrinations, de ces nombreuses tentatives d'établissement, la famille Z. * * *, d'une génération à l'autre, a fait preuve d'une

grande variété d'aptitudes dans les arts manuels et d'une extraordinaire mobilité. L'esprit communautaire s'y est maintenu dans une mesure surprenante. D'autre part, cette famille communautaire est gravement atteinte d'instabilité. Il ne paraît pas probable qu'aucun des fils du père Mathieu Z. * * * conserve la propriété même d'un fragment du domaine paternel de l'Ange-Gardien; il passera entre des mains étrangères. Tous les enfants se sont dispersés, et pour la plupart tendent à se rattacher à l'une ou l'autre de deux classes de communautaires: les prévoyants, à l'image de l'oncle Thomas, économe comme son père, qui se maintiennent en se privant de tout confort; et les imprévoyants, comme Pierre Z. * * *, qui vivent largement par intermittences, mais inaptes à prendre pied solidement dans la culture, non plus qu'à se maintenir dans une situation avantageuse.

Chez quelques-uns des fils de Pierre Z. * * *, cette imprévoyance s'aggrave d'inconduite; chez Georges Z. * * *, par exemple, type de l'instable, n'ayant ni les qualités du particulariste pour se créer une position par lui-même, ni les qualités du communautaire pour se concilier les bonnes grâces de son père dont il reste dépendant.

Cependant, parmi ces nombreux émigrants d'une famille communautaire qui ont défilé sous nos yeux, il s'en est trouvé quelques-uns, faisant preuve d'aptitudes plus qu'ordinaires, qui sont devenus contremaîtres dans les usines, ou même se sont isolément, à la manière particulariste, créé des situations indépendantes. C'est ainsi que Honoré ayant été, grâce à un heureux accident, mis en contact plus intime avec le milieu

yankee entreprenant de la Nouvelle-Angleterre, et joignant à la connaissance pratique de son métier un commencement d'instruction livresque, est allé, loin des siens, lancer avec succès une entreprise importante.

À première vue, on n'aperçoit pas le lien nécessaire entre ce type de famille communautaire et quasi-nomade et la plupart des groupements sociaux qui se surajoutent à elle dans les divers milieux où s'est passée son existence, tant aux États-Unis qu'au Canada. On ne conçoit même pas qu'il puisse y avoir correspondance entre les institutions de milieux aussi disparates et un type de famille aussi mobile. Pourtant nous avons vu que cette famille au cours de ses nombreux déplacements a pu, dans une mesure satisfaisante, suffire à tous les besoins de sa vie matérielle et morale. C'est que, en effet, les organismes qui ont pour mission de satisfaire à ces besoins multiples ont une existence propre, qui les rend plus ou moins indépendants de cette famille, et parfois même du milieu où elle s'est développée.

Le premier de ces organismes ou grands groupements qui se superposent à la famille ouvrière, c'est *le grand atelier, la grande organisation de l'industrie, des transports et du commerce.* Ce grand atelier est indépendant de la classe rurale canadienne-française, par son personnel dirigeant, presque toujours de langue anglaise, par sa main-d'œuvre, qui se recrute en grande partie chez des races étrangères. Il s'impose à elle par les ressources indispensables, l'importance des salaires qu'il offre aux émigrants de la classe rurale. Indépendant de la classe rurale canadienne-française par le lieu de

son établissement, qui est presque toujours un centre urbain et très souvent un pays étranger, il en est indépendant encore par ses méthodes de travail qui lui sont propres, par l'importance de ses installations, son outillage; il en est indépendant grâce aux capitaux qu'il a en réserve, grâce au vaste réseau des voies et moyens de communication par terre et par eau. Fort localement, en raison de l'importance de ses installations, et des moyens d'existence qu'il détient, le grand atelier est fort également par ses moyens d'expansion, par l'étendue de son champ d'action.

La monographie de l'Habitant de Saint-Justin ne nous a pas révélé toute l'importance du rôle social du grand atelier. En effet, cette paroisse de la rive nord du Saint-Laurent occupe une situation relativement isolée; à l'époque où furent recueillis les matériaux de la monographie, elle était assez mal pourvue de voies de communication, et ses émigrants se dirigeaient de préférence vers les centres d'exploitation forestière ou minière, encore peu développés, de l'Ouest des États-Unis. L'influence du nouveau régime industriel et commercial n'y était donc que faiblement sentie.

Nous avons vu qu'à Saint-Dominique sur la rive sud, dans un pays mieux pourvu et depuis plus longtemps pourvu de voies de communication, l'influence du grand atelier sur la famille rurale était plus apparente, et que ses effets dans le cas que nous avons eu à l'étude ont été plutôt bienfaisants, en ce qu'ils ont favorisé l'élévation sociale de la famille dans son propre milieu. Mais, dans le cas de notre famille de l'Ange-Gardien, nous voyons l'influence du grand atelier devenir prépondérante, presque destructive, au point de

détourner la famille de la culture, de la déraciner du sol natal, et d'en faire un *groupement nomade* pour ainsi dire, *ne vivant plus que du salaire.*

L'action exercée sur son personnel ouvrier canadien-français par ce grand atelier de fabrication a été profonde. Elle a développé chez lui dans une mesure remarquable l'esprit pratique, la dextérité manuelle, les aptitudes techniques. Elle s'est exercée même en ce qui regarde certains caractères extérieurs du mode d'existence, l'habitation, le régime alimentaire, mais déjà ici avec moins de succès, et elle n'a guère entamé la formation intellectuelle, morale, religieuse de la famille ouvrière canadienne-française.

Les Z. * * *, après avoir vécu dix-huit ans aux États Unis, en sont revenus peu modifiés en somme dans leur vie intime et domestique. Celle-ci a été sauvegardée par la force de la tradition et du milieu quasi-communautaire, et par l'action tutélaire d'une autre nature de groupement: la corporation religieuse. Le *clergé catholique-romain forme le deuxième grand organisme indépendant qui se superpose à la famille de l'émigrant canadien-français.* Il joue dans sa vie intellectuelle, morale, religieuse, un rôle analogue à celui du grand atelier industriel et commercial pour la satisfaction des besoins de la vie matérielle.

Ce clergé est indépendant de la famille ouvrière canadienne-française par son personnel dirigeant, lequel, recruté, de même que son personnel dirigé, dans tous les pays du monde, est réparti entre de nombreuses corporations dont la direction générale est centralisée à Rome. L'autorité de ce clergé sur ses ouailles, déjà

très grande lorsque le prêtre se borne à remplir sa fonction essentielle, qui est d'enseigner la vérité religieuse et de travailler au salut éternel des âmes, grandit encore lorsque, de même origine que les fidèles, il se donne pour mission accessoire le maintien des traditions et des caractères distinctifs de la race. À tel point qu'il s'est produit des troubles graves, à Danielson comme ailleurs, quand des évêques irlandais ont négligé de tenir compte des exigences à cet égard de leurs ouailles canadiennes-françaises.

Indépendant de la masse des fidèles en ce qui regarde au moins une partie de ses ressources, grâce aux biens accumulés par les diverses corporations religieuses, le clergé catholique-romain, en raison du caractère transcendant de sa mission et de la doctrine qu'il prêche, n'éprouve guère de difficulté à obtenir directement de ses administrés les ressources supplémentaires requises. Et cela d'autant plus que, sous un régime de salaires en argent généralement élevés, l'émigrant canadien-français n'est pas porté à lésiner comme son ancêtre l'habitant, et dépense plutôt largement. Aussi les jeunes prêtres canadiens, qui ont de l'ambition, ou des parents pauvres à soutenir, recherchent de préférence, comme champ d'action, les centres manufacturiers des États-Unis.

Dans les milieux ouvriers canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre, un peu comme dans les campagnes canadiennes, l'action du clergé s'étend donc à beaucoup d'objets qui ne relèvent pas strictement de son ministère. Et pourtant on ne saurait prétendre que, même dans le domaine religieux, cette action est profonde, dans la mesure du zèle et de l'énergie dé-

ployés par les prêtres. Pour un grand nombre de fidèles, l'enseignement de l'Église paraît être lettre morte. Il peut leur imposer certains actes extérieurs de religion; il ne pénètre pas au fond de l'âme, il n'inspire pas la conduite. Il s'en trouve fort peu qui aient une conception élevée, intelligente des vérités religieuses; il s'y mêle des croyances puériles, superstitieuses, et souvent beaucoup d'apathie.

C'est que l'éducation donnée par la famille et tout le milieu social communautaire n'a pas développé suffisamment la personnalité humaine, l'initiative individuelle, surtout dans l'ordre intellectuel, moral et religieux. Ce vice de formation, assez peu senti tant que se sont maintenues les conditions relativement simples de la vie rurale au Canada, aboutit à des résultats désastreux parfois, dans le milieu compliqué des centres industriels: défections, défaillances morales de toutes sortes.

On se rappelle l'importance du rôle joué par le groupement voisinage dans le milieu traditionnel de Saint-Justin. Déjà la monographie du cultivateur de Saint-Dominique nous a montré ce groupement occupant une place beaucoup moins importante dans le régime du travail. D'autre part, chez le colon-émigrant de l'Ange-Gardien, resté plus communautaire, les corvées récréatives ont encore de l'importance dans le régime du travail, tant que la famille vit de l'exploitation d'un domaine rural. Mais, à la campagne comme à la ville, le voisinage paraît avoir pour principale utilité, aux yeux de ce type social, de provoquer des réunions nombreuses de parents et d'amis pour des fins de récréation. Dans les centres urbains, l'action

utilitaire du voisinage est complétée par l'affiliation à des sociétés de secours mutuels, d'origine ou d'inspiration yankee, qui s'engagent à verser une indemnité en cas de mort ou de chômage causé par la maladie.

Il est un dernier ordre de groupement qui se superpose à la famille ouvrière: ce sont les pouvoirs publics, soit locaux, soit généraux. Ces organismes, tant au Canada qu'aux États-Unis, recrutent leur personnel dirigeant par le moyen d'élections au suffrage quasi-universel, qui permettent la participation du plus grand nombre des citoyens à la gestion des affaires publiques. Aux États-Unis comme au Canada, l'organisation des pouvoirs publics, d'origine anglo-saxonne, repose sur une large base d'autonomie locale et provinciale. Dès lors, dans les milieux à population mixte, les pouvoirs publics sont assez souvent les intermédiaires par lesquels s'exerce l'action d'une race sur l'autre, d'un type social sur l'autre.

En Canada, les groupes français subissent la concurrence des groupes anglo-saxons et autres surtout dans la vie publique centrale et dans la vie publique provinciale, même dans celle de leur propre province de Québec, où ils sont en très grande majorité. Ils ressentent cette influence beaucoup moins fortement et beaucoup plus rarement dans la vie publique locale, tant qu'ils restent dans l'isolement de leurs paroisses du pays natal. Mais, dans les centres de fabrication des États-Unis, ils se trouvent soumis à l'action de groupes étrangers, et notamment de groupes d'origine anglo-saxonne, tant dans la vie publique locale que dans la vie publique centrale.

Or, cette action des pouvoirs publics, précisément parce qu'elle s'exerce en grande partie du dehors, sur des groupes mal préparés à la subir, ne produit pas des effets très marqués, très durables. C'est ainsi que les Z. * * *, pendant leur séjour à North-Grosvenordale, à Putnam, à Danielson, ont été parfois gênés dans leurs habitudes communautaires par des règlements municipaux, ou des lois relatives à l'hygiène, aux écoles, à la fréquentation des ateliers de travail, mais ne paraissent pas avoir beaucoup modifié en conséquence leurs idées ou leurs habitudes à ces divers égards.

En somme, abstraction faite du voisinage et des sociétés de secours mutuels, dont le rôle n'est pas très important, *toute la vie sociale de ces groupes, en dehors de la famille, s'effectue par le moyen de trois grands groupements extérieurs: le grand atelier, la corporation religieuse, les pouvoirs publics, tous trois très indépendants de la famille ouvrière, mais qui précisément pour cette raison exercent sur celle-ci une action plutôt superficielle.*

Il ne reste plus qu'à résumer les indications et à formuler les conclusions les plus utiles qui se dégagent de cette étude:

Dans le pays bas de la rive sud du Saint-Laurent, à côté de familles rurales sur lesquelles le nouveau régime industriel et commercial a exercé une action en somme bienfaisante, on en observe d'autres sur lesquelles cette même évolution de l'industrie et du commerce a eu une influence toute contraire. Au sein d'un groupe de population organisé en familles communautaires et soumis à l'action de plus en plus éner-

gique d'un groupement supérieur, comme le grand atelier, il se produit une sélection, les unes s'adaptant plus rapidement et plus complètement que les autres aux conditions nouvelles.

Les unes se soustraient aux dangers et aux inconvénients du nouveau régime, grâce au développement de l'initiative individuelle, de la valeur personnelle, chez leurs membres; en d'autres termes, grâce à leur évolution vers la formation particulariste à la fois dans l'ordre matériel et dans l'ordre moral. Les autres, au contraire, rétrogradent vers une formation communautaire aggravée, se cramponnent aux rapports de parenté et de voisinage comme à une planche de salut, et se laissent aller, sans le contrepoids de l'initiative individuelle, à l'attraction puissante du grand atelier; elles sont déséquilibrées, arrachées à la culture et à la propriété du sol, et finalement dégénèrent vers le type de la famille instable.

Parmi les issus de ces familles désorganisées, il se produit à chaque génération une nouvelle sélection: quelques individus mieux doués réagissent contre les tendances de leur milieu et évoluent vers le particularisme, tandis que les autres membres du groupe tombent dans une instabilité de plus en plus impuissante.

Ces familles désorganisées qui ne détiennent plus leurs propres moyens d'existence ne sauraient organiser pour leur compte les organismes sociaux complémentaires; elles entrent passivement dans les cadres formés à leur intention par les grands ateliers de travail, les grandes corporations religieuses, les pouvoirs publics. Mais du fait même de l'insuffisance de l'initiative dé-

veloppée chez leurs membres, ces familles désorganisées ne reçoivent de ces groupements complémentaires qu'une direction extérieure, insuffisante.

Le seul moyen pour le moment de porter remède aux maux résultant d'un tel état de choses me paraît être une croisade menée par tous les esprits dirigeants, en vue de la réorganisation de la famille ouvrière, communautaire ou instable, sur le modèle particulariste, c'est-à-dire avec développement plus général et plus intense de l'initiative individuelle, de la personnalité humaine, dans l'ordre matériel, intellectuel, moral et religieux.

• • •

CHAPITRE CINQUIÈME

L'EXPLOITANT AGRICOLE ÉMANCIPÉ DES HAUTS TRIBUTAIRES DE LA SAINT-FRANCOIS

Quelle mouche m'avait donc piqué? Au sortir du collège et de l'université, et encore plein du souvenir des instants délicieux de songerie intellectuelle attrapés dans le mirage des théâtres, des musées, des bibliothèques, de toute la fantasmagorie de Paris-la-Grande, qu'est-ce qui pouvait bien me pousser, moi, fils de citadin et de fonctionnaire, à peine muni des diplômes libérateurs, à jeter aux orties la toge d'avocat, pour tenter de prendre pied en pays neuf, presque en plein bois? Aberration, sans doute, que mon entourage immédiat, que moi-même nous ne pouvions bien expliquer. Toujours était-il qu'à ce moment critique, l'attirance de la vie campagnarde était maîtresse de mes pensées.

Mettez-y les cinquante ans de recul qui nous séparent de cette date: vous reconnaîtrez que, même alors, la carrière du barreau était, dans notre province encore

jeune, une sorte d'impasse encombrée, sans perspective pour le malheureux dépourvu de relations dans le monde des affaires, de la finance. Ils n'avaient rien de séduisant, ces sombres petits bureaux, garnis de meubles déchiquetés, occupant des antiquailles d'immeubles, aux abords du vieux palais de justice, le long des rues étroites et tristes de l'ancien Montréal, où, de temps à autre, apparaissaient, comme autant de fantômes, clients et basochiens affairés, avec des mines peu réjouissantes.

Certes, pareil quartier, dans son air raréfié sentant la vieille pipe, n'avait rien d'attirant pour un assoiffé d'idéal, résigné à s'appliquer les méninges aux besognes les plus prosaïques, qui fussent susceptibles de lui assurer le pain quotidien; mais, non pas d'humeur à sacrifier sur l'autel de la chicane, en retour d'éventuels honoraires, le petit trésor de vie paisible et intellectuelle qu'il entrevoyait sur les coteaux là-bas, aux rayons d'un soleil vivifiant, dans le vaste horizon d'une campagne accidentée . . . Si seulement ce rêve était réalisable ! . . .

L'hérédité ou l'atavisme pouvait bien y entrer pour quelque chose. Du côté maternel, mes ancêtres québécois se rattachaient aux paysans défricheurs, recrutés par Giffard, à Mortagne, capitale du Perche, et je n'ignorais pas que ce contingent avait peuplé Beauport, la côte de Beaupré, et fourni à la région de Québec, à celles de Trois-Rivières et de Montréal, à toute la colonie française son premier et plus solide noyau agricole. Toujours rêvant, il me semblait entendre ces vénérés disparus unir leurs voix à celles de mes ancêtres de la lignée paternelle, — dauphinais, sainton-

geais et autres, — pour me suggérer en tapinois la fierté et la saine beauté de la vie des champs.

L'année de ma naissance s'intercale exactement entre celle de la parution du premier volume de l'œuvre de mon père: *Jean Rivard, le Défricheur* (1862) et celle du dernier volume: l'*Économiste* (1864). (Voir pages 111 et 112 du volume sur le *Centenaire de Gérin-Lajoie.*) Et puis, dès mon enfance, je retrouve en action, au foyer familial, l'influence salutaire de la vie campagnarde. Encore au berceau, une villégiature de mes parents à Saint-Jean, dans l'île d'Orléans, me sauvait la vie. Plus tard, lorsque déjà la famille était fixée dans une ville, — Québec, Ottawa, Montréal,— des séjours périodiques souvent prolongés en diverses campagnes, sur les rives du Saint-Laurent, avaient l'effet d'oxygéner un sang appauvri, de vivifier des organes anémiés, affaiblis par la réclusion de la vie urbaine.

Surtout, un contact plus intime avec le travail de l'habitant, à Saint-Justin et à Saint-Dominique, me familiarisait avec la vie ordinaire du cultivateur, amorçait un commencement d'apprentissage de la vie rurale. Bientôt j'en sus, ou je crus en savoir, assez pour susciter et nourrir en mon esprit l'idée de me faire colon, de tenter un établissement à mes propres frais. J'en étais encore à débattre le pour et le contre d'une pareille aventure, lorsque, vers la fin d'août, un beau-frère de C. * * *, chez qui se poursuivait mon apprentissage, arriva inopinément chez lui, à Saint-Dominique.

Depuis quelques années, Dumaine vivait dans un centre manufacturier de la Nouvelle-Angleterre, en

grande partie des recettes que pouvaient réaliser sa femme et ses filles à la filature ou ailleurs. Lui-même, à cause de son âge avancé et de son manque de formation, ne trouvait pas à proximité d'emploi rémunérateur. Il jugeait sa situation gênante, un peu humiliante, et il aurait voulu y mettre ordre en revenant au Canada reprendre son ancien état de cultivateur.

Or, l'année précédente, il avait, au cours d'une excursion en Canada, reconnu de bonnes chances de s'établir avec les siens dans les Cantons de l'Est, à peu de distance de la frontière internationale, et il se proposait de retourner avant longtemps dans cette contrée pour y poursuivre son enquête. Informé que j'étais moi-même à la recherche d'un établissement agricole avantageux, il m'offrait de l'accompagner dans sa voiture, moyen de transport plus pratique que le chemin de fer, puisqu'il nous permettrait d'explorer le pays à notre loisir, et de nous attarder, quand nous le jugerions à propos, aux endroits d'un intérêt spécial pour nous.

Les conditions suggérées par mon éventuel compagnon de voyage, à titre d'automédon, de guide, de palefrenier, de propriétaire d'une Rossinante distinguée (car à cette date reculée, il ne pouvait être question d'automobile), me parurent très acceptables. Puisque lui-même allait pouvoir tirer parti de cette seconde randonnée pour se mieux renseigner sur une contrée qui l'intéressait, il n'entendait me demander pour toute rémunération que le prix de sa journée, la pension de son cheval et la sienne en cours de route. Dès le soir, nous partions ensemble dans son petit *buggy* américain, vers Saint-Valérien, en Shefford, nous frôlions la sur-

face accidentée des Cantons de l'Est pour aller prendre gîte avant la nuit à Acton-Vale, en bordure sablonneuse.

Le lendemain matin, nous traversions la Saint-François et nous pénétrions dans la zone montagneuse du sud. Rivière de médiocre débit sur son cours supérieur, mais qui, depuis ses sources entre Lotbinière et Mégantic, déroule de fantastiques détours pour décrire à Lennoxville, proche Sherbrooke, un coude abrupt et, après avoir traversé Sherbrooke, Richmond, Drummond et Yamaska, s'épancher dans la nappe dormeuse du lac Saint-Pierre, la Saint-François n'est navigable que sur une faible partie de son cours, souvent interrompu par des sables affleurants et des cascades chantantes. Elle n'en était pas moins belle dans le cadre verdoyant de ses rives, de ses coteaux, de ses champs cultivés, de ses riches prairies, de ses jardins en fleurs, de ses massifs d'arbres de toute venue: noyers, érables, bouleaux et ormes. On y voyait de belles installations, soigneusement tenues, témoignant des goûts champêtres de leurs occupants.

Ici et là, une scierie spacieuse, une usine à outillage moderne, attestait l'esprit d'initiative, la formation pratique de la population, de ses capitalistes, petits ou grands. Le progrès se continuait crescendo jusqu'à Sherbrooke, principal centre industriel et commercial de la région, après quoi, il revêtait une autre forme, celle d'institutions de haut enseignement: à Sherbrooke même, collège, couvents de culture française; à Lennoxville, université de langue anglaise.

Volontiers, je me serais attardé dans ce jardin improvisé, dans ce petit monde fermé où se côtoyaient et

collaboraient deux races, hier, ennemies. Mais mon Maître Jacques à la Rossinante était pressé d'atteindre le terme de sa course: il avait hâte de me faire remonter la vallée de la Coaticooke, endormie dans les hautes herbes de la large prairie, après avoir actionné les roues et les turbines de mainte filature, de plus d'un moulin accroché à ses flancs. Je n'aimais pas les terres sableuses du haut pays; eh bien ! il allait m'en faire voir de franches et de compactes !

De Sherbrooke, au confluent de la Magog et de la Saint-François, nous remontions le chemin en bordure à celle-ci jusqu'à son remarquable coude de Lennoxville, angle de convergence de quatre cours d'eau: la Massawippi, la Coaticooke, la Moë, la Saumon, sans parler de l'Eaton, qui se déverse, à quelque 15 milles en amont; de la Magog, qui débouche à Sherbrooke même, et aussi de la Saint-François, dont la courbe brusque ferait croire parfois qu'elle se dédouble. Bref, nous avons ici le rayonnement de sept ou huit cours d'eau autour d'un axe commun: c'est un éventail de grande envergure.*

L'abondante irrigation de ce coin de notre province explique, pour une bonne part, du moins, sa fertilité. Les matières fécondantes contenues dans le sol ne deviennent assimilables par les plantes que sous la forme de solutions. La plante ne mange pas: elle boit seulement. Les cantons de Compton, de Clifton, de Barford, de Barnston sont parmi les mieux irrigués de la

* *La carte de la région sud-est des Cantons de l'Est*, publiée à Nantes, 1883, sous les auspices de la Société des Moulins Nantais, est fort suggestive à cet égard.

région, et dès lors les mieux pourvus des éléments nutritifs des plantes, sous la forme assimilable.

Remorqués par notre vaillante haridelle, nous remontâmes le chemin riverain de la Coaticooke, affluent des mieux encadré du cours supérieur de la Saint-François. Toute une révélation en partie double se développait en bordure à ses rives. Sur les mamelons dominant les herbages naturels, les prairies améliorées et les cultures soignées du bas pays se succédaient, comme au hasard, des fermes aux spacieux bâtiments, tandis qu'à travers les interstices des haies et des bocages, on distinguait des troupeaux de diverses races sélectionnées des espèces ovines ou bovines.

On me disait que nombre de ces exploitants, propriétaires de ces fermes, de ces troupeaux, étaient des éleveurs de grand renom, primés dans les expositions régionales, provinciales, nationales; estimés même à l'étranger, et jusque dans la particulariste Angleterre dont les Cochrane, les Smith, de Compton et d'ailleurs, avaient réussi, sur leurs propres domaines canadiens, à améliorer les sujets de race. On ne prévoyait pas alors que ces éleveurs, émules des Bakewell et des Bates de la moderne Angleterre, seraient bientôt déracinés de nos Cantons de l'Est par l'appel des savanes vierges de l'Ouest canadien, ou par la concurrence des ranchs de ces lointaines solitudes. Déjà c'était par tout l'univers la lueur décevante de perspectives d'enrichissement rapide, lesquelles hélas ! ne devaient que partiellement se réaliser, et au prix de conflits et de souffrances dont l'univers, sous la menace d'un nouveau et prochain cataclysme, souffre cruellement même aujourd'hui.

Chemin faisant, je ne pouvais m'empêcher d'observer que, dans la zone de beaux établissements que nous traversions, la couche superficielle des emblavures avait la coloration grisâtre d'une terre franche bien draînée et suffisamment riche en humus. Allons, me dis-je, nous sommes arrivés dans un bon pays. Mais ce n'était pas encore ici le terme de notre voyage. Mon guide pipa Rossinante; nous grimpâmes d'autres côtes; et ayant atteint une hauteur en général assez âpre moins bien pourvue de bâtiments de ferme, plus embroussaillée, Dumaine fit halte devant une maison de cultivateur qui n'avait rien de bien imposant; M. Cabana, apparemment fort brave homme, nous offrit l'hospitalité pour la nuit et nous entrâmes. Après souper en attendant l'arrivée du gendre de mon hôte, nous causâmes longuement, Dumaine et moi, avec Cabana, sa *vieille* et sa fille.

Philorum L. * * * arrivait en retard pour souper. La journée avait été dure. Troncs d'arbres et chicots noircis par le feu et la fumée du brûlis avaient laissé sur ses mains, sur son visage, sur ses vêtements, des traces d'un mortier fait de cendre et de boue: il fallait bien passer à la cuvette avant de se mettre à table. En un tournemain, le grand jeune homme blond nous revenait avec un galbe et des traits renouvelés: teint clair, œil bleuâtre, chevelure blondasse où le peigne, ô merveille ! avait passé. Au demeurant, voix sonore, verbe haut, démarche balançante qui donnaient par surcroît l'impression d'une inépuisable réserve de force musculaire, fruit d'une vie passée au grand air avec l'énergique stimulant d'une continuelle activité dans

l'étroit compagnonnage des forces de la grande nature du Bon Dieu.

Après de longues années de fréquentation de ce milieu rural, de familiarité avec le tour d'esprit de nos terriens, il me semble assez bien discerner ce qui mijotait dans cette tête de jeune défricheur. « Voici une jeunesse de la ville, se disait-il, qui aura de la peine à se débrouiller ici, à moins de s'aider de l'expérience de quelqu'un de mon acabit. » — Tout près de chez nous, il se trouve un beau morceau de terre que vous trouveriez probablement de votre goût. (*Je commençais à prêter une oreille attentive.*) — Votre charretier m'a dit que vous cherchez une terre; si vous le désirez, demain matin, je vous conduirai voir celle-là, qui est voisine de la mienne. Elle appartient à George Merrill, du village de Compton, mais il vous la cèdera à des conditions faciles, j'en suis bien sûr. Il est déjà propriétaire de plusieurs terres et ne demandera pas mieux que de vous vendre celle-là.

Dès le lendemain, la curiosité me gagnant, nous poussâmes une pointe vers l'intérieur. Ce grand rectangle de 200 acres à peu près, dont 65 défrichés à la grosse, comme on faisait dans le pays, encore tout hérissé des souches d'arbres abattus, sans un acre labouré, sans autre construction qu'une vieille grange et les ruines d'une maison abandonnée; mais, d'autre part, offrant au nouvel acquéreur 120 acres de forêt encore *debout et qui n'avait pas été pillée;* tout cela me paraissait assez intéressant. Je commençai à réfléchir.

Or le résultat de mes réflexions fut que, vingt-quatre heures après, je me trouvais de retour sur cette terre

inculte mais séduisante tout de même dans sa sauvagerie; j'arpentais le cours capricieux de la petite Moë; je notais les moindres particularités de ce grand losange formé de deux surfaces planes superposées que reliait une pente douce. Les méandres infinis de ce minuscule cours d'eau, qui traversait la partie la plus basse de la terre de part en part, devenaient à mes yeux un élément inappréciable à la fois du paysage et de l'économie rurale future du domaine.

Domaine spacieux, d'où, ici et là, jaillissait une source que, dans ma ferveur, je baptisai du nom de *Claire-Fontaine*. Marquetterie de végétations agrestes, aux teintes chaudes, se déroulant en toute liberté, sous les grands arbres, dans le rayonnement amorti d'un soleil d'automne; bois aux frondaisons parfois éclatantes, étalant leurs larges dômes ou élevant leurs flèches par-dessus les sommets lumineux des coteaux et couvrant de leurs joyeux panaches les bords de la gazouillante rivière, qui se jouait dans le dédale de ses détours, dans l'ombre de retraites silencieuses. O, me disais-je, débordant d'enthousiasme, comme il ferait bon vivre, rêver, méditer, bâtir, ici !

Ce tribut obligé de la tradition classique une fois rendu au dieu Pan et à son cortège des forces inconscientes de la nature, le sens rassis, positif de l'observateur social et du raisonneur en chambre, ne tardait pas à reprendre le dessus. Je me représentais, vivement par avance, quel charme, quel souverain attrait, aurait pour moi, comme pour tout cerveau tant soit peu cultivé et meublé, une telle communion avec cette belle nature ! . . . bien plus, une active participation à l'œuvre de lente transformation de ce pays inculte,

même de ces esprits neufs, où déjà bruissait l'annonce des temps nouveaux.

À mon insu, prenait forme chez moi une conception plus large du monde ambiant, le dessein d'un contact plus prolongé, d'une collaboration plus étroite et plus constante avec le terrien, avec ces groupements de rudes travailleurs d'un sol rebelle. La carrière s'ouvrait à moi dans un cadre terne, sévère, c'est vrai, mais où brillait, par instants, la lumière vacillante d'un phare lointain: l'appel du déshérité et gagne-denier aux favorisés d'une race fière de ses ancêtres et résolue à préparer l'avenir des siens. Oui, à tout risque je combattrais à côté de mes frères, et je débrouillerais pour mon compte ce mystère de notre éducation sociale !

C'est pourquoi je suis devenu propriétaire d'un terrain sur le plateau de Clifton. Demain, de retour dans le plaisant vallon de la Coaticooke, explorant les campagnes plus accortes, mieux brossées, de Barnston, de Compton, de Hatley, je prêterais l'oreille à des offres plus alléchantes; on me ferait visiter des terres plus belles, — notablement plus chères aussi, — où la vie serait plus confortable, l'entourage moins hirsute. N'importe, l'obsession du plateau *à terres froides* de l'arrière-pays me hantait partout; ses champs de bruyères hérissés de souches, couvertes de grands troncs d'arbres en décomposition, de ces longs *calabres*, suivant le parler pittoresque du peuple; parsemés de roches de toutes formes, de toutes dimensions, depuis le galet, le caillou plat ou arrondi, jusqu'au *perron* rolandesque de marbre ou de schiste, et au bloc erratique d'origine glaciaire, fièrement planté en plein champ !

Bientôt, ma décision bel et bien prise, j'annonçais à un trafiquant de terres, qui s'était montré extrêmement assidu auprès de moi, escomptant une grasse commission, que, décidément, je n'achèterais pas une de ses belles terres du bas pays, avec ses prix *doux*, mais que je me préparais à remonter sur le plateau à l'est de Coaticooke, pour y acheter une terre dans les souches et dans les roches. Les sages de la région déplorèrent mon aveuglement, mon peu d'esprit pratique, et peut-être avaient-ils raison. Pourtant, depuis cinquante ans que j'habite et que j'exploite *Claire-Fontaine*, je n'ai pas eu occasion de regretter cette décision ou songé à la qualifier de *coup de tête*.

Le caractère physique le plus marqué du coin des Cantons de l'Est où je m'étais installé, c'était une heureuse combinaison d'éléments disparates, tant physiques que sociaux, se complétant et se corrigeant les uns les autres de manière à former un tout harmonieux. Sa configuration générale, celle d'un bloc solide fermant au sud-est le bassin du Saint-Laurent, se révèle pourtant, si on l'examine plus en détail, diffuse, irrégulière, accidentée.

Dans un même vaste horizon, clos de bleuâtres lointains, où trône le massif Orford, on distingue le soulèvement granitique, la pénéplaine cambro-silurienne (ou ordovicienne, pour parler la langue réformée du géologue contemporain). Ce sont de grandes ondulations verdoyantes ou dénudées, arides parfois, portant une forêt plus ou moins entamée, où s'entremêlent la clairière, la savane, la prairie, le frais vallon où s'épanche une source, où gambade à l'occasion un chevreuil, en compagnie peut-être d'une génisse ou d'un

bouvillon échappé de la ferme voisine, à la lisière d'un champ cultivé où déjà pointe la céréale ou la graminée.

Le sol, aussi, de composition fort variable: le sable, l'argile, la terre noire y voisinent capricieusement. Des fines alluvions sur les bords du ruisseau tranquille, on passe presque sans transition au gravier grossier ou au tuf glaciaire du coteau, au terreau d'origine récente, résidu de la végétation d'un ancien marécage. Le sous-sol n'est pas particulièrement riche. Ici et là, affleurent les strates redressées, tordues, tourmentées des couches sous-jacentes d'origine sédimentaire, mais entre-temps saisies par le feu, ou comprimées, crystallisées par l'action d'une force irrésistible. On y trouve de l'ardoise, de l'antimoine, du fer chromé, du cuivre, et aussi de l'amiante, tandis que maint cours d'eau roule des paillettes d'or.*

Le climat? Oh ! il est fort dur et capricieux. Hiver froid, rigoureux, accompagné de neiges hautes et persistantes; avec l'alternance de chaleurs tropicales, au cours de la période faisant suite au solstice d'été, en juillet – août. Au reste, pluies très abondantes en saison opportune, ce qui assure la croissance rapide de la plupart des céréales (même du maïs), comme de la plupart des légumes et des fruits de consommation courante dans la zone tempérée. Bref, en dépit de l'altitude, pays favorable à la culture, à l'élevage, à l'industrie laitière.

Et les habitants? Car après tout, c'est l'homme (sans oublier la femme) qui nous intéresse surtout ici.

* Voir sur ce sujet les études éclairantes de M. J.-A. Dresser, géologue et membre de la Société Royale du Canada.

C'est pour ces deux-là, pour le couple humain et sa progéniture, pour la famille humaine, que tout cela existe, ou, du moins, c'est à cause d'eux que nous nous intéressons à tout cela: phénomènes physiques et naturels, objets inanimés, plantes et bêtes du grand univers. D'où venaient donc les hommes et les femmes qui ont connu ce pays presque à l'état sauvage et l'ont rendu habitable?

Longtemps délaissé à cause des incursions meurtrières des Iroquois, maîtres de la projection du plateau laurentien au sud des grands lacs Ontario et Érié, et qui avaient fait de la bordure méridionale du grand fleuve un de leurs terrains de chasse et chemins de passage, ce pays s'ouvrit aux colons de langue anglaise et plus particulièrement aux loyalistes, à ceux restés fidèles à la couronne anglaise, une fois la concorde rétablie entre les deux grands rameaux de la race anglo-saxonne. Aussi bien, lorsque les descendants des anciens colons de la Nouvelle-France, trop à l'étroit dans leurs seigneuries riveraines du Saint-Laurent, débordèrent dans la région vallonneuse des Cantons de l'Est, ils trouvèrent les loyalistes et autres émigrants ou fonctionnaires de langue anglaise déjà en possession des terres. Dès les premières années du dix-neuvième siècle, ma future propriété de *Claire-Fontaine* ainsi qu'une vaste étendue environnante se trouvaient englobées dans l'immense bloc concédé au gouverneur d'alors, sir Robert-Shore Milnes, dont la fringale d'accaparement, sous le régime anglais, ne saurait se comparer qu'avec celle de l'intendant Lauson, sous le régime français.

Dans ces conditions, les colons issus du bas pays

français, du *French country*, durent attendre leur tour, se contenter des restes, ou s'infiltrer sous le couvert de leurs compagnons de travail, en général mieux vus ou mieux partagés. L'arrière-pays des sources de la Saint-François se trouvait dans une situation toute particulière. Il occupait l'extrême sud-est de la province de Québec. Au delà de la ligne faîtière, les hauteurs du Maine, du New-Hampshire, du Vermont annonçaient l'avènement d'un tout autre régime politique, d'une allégeance étrangère. De ce côté-ci de la ligne internationale, on en vint à s'entendre à merveille entre gens de langue française, catholiques généralement, et gens de langue anglaise représentant toutes les confessions, depuis le baptisme, l'anglicanisme, le méthodisme jusqu'à l'agnosticisme et l'indifférentisme.

Aussi bien, vers le milieu du siècle dernier, voyons-nous s'installer de conserve, sur les hauteurs de l'arrière-plateau de Clifton, à la fois des colons de langue française et d'autres de langue anglaise. Nombre de ceux-ci, après quelques années passées dans ce pays neuf, reprirent le cours de leurs migrations; mais l'un d'eux nous présente le cas remarquable d'un Écossais américanisé, encore jeune, qui s'agrippe à ce plateau montagneux et à son entourage de défricheurs canadiens de langue française, en fait son pays d'adoption; et, tout en retenant les principaux traits distinctifs de son tempérament national ou confessionnel, lui-même se déclarant agnostique, ne cesse de vivre en parfait accord avec le groupe ambiant, dont ni lui ni sa famille ne partagent les convictions. Ce qui ne l'a pas empêché d'être cinquante ans choisi par ses voisins et coparoissiens comme premier magistrat de la municipalité

et, même d'être, à l'occasion, leur représentant à la chambre d'assemblée.

Dès mon arrivée dans le pays, j'avais observé des écarts notables entre les prises de contact des divers groupes de campagnards de langue française avec les éléments anglophones ambiants et les progrès inégaux de l'assimilation qui se manifestaient en conséquence. Ainsi, dans un faible rayon de Coaticooke, où le contact des deux races avait été intime et prolongé, et avait abouti, dans bien des cas, à des unions mixtes, les adultes parlaient l'anglais avec le nasillement particulier au Yankee de la Nouvelle-Angleterre, et le français, — s'ils se hasardaient à s'en servir en compagnie,— ils le parlaient du bout de la langue, comme quelqu'un qui ne l'aurait appris qu'à un âge avancé. Les Lafond étaient devenus des *Lafoe* et les Benoît des *Benway*. Il est vrai que, dans l'intervalle, cet état de choses s'est modifié du tout au tout. Non seulement les Lafond et les Benoît ont repris leurs noms d'origine, mais leurs enfants ne peuvent plus, en général, (c'est grand dommage !) que bredouiller l'anglais: effet du convol avec des femmes plus récemment venues de la Beauce, proche Québec.

Mais dans le pays de Sainte-Edwige, on n'a pas connu de ces avatars: le groupe français, arrivé avec ses traditions des seigneuries du cours inférieur de la rivière Yamaska, a continué à se servir de son parler français; tandis que l'Écossais, même lorsqu'il est resté perdu dans ce milieu de langue française, a continué de parler l'anglais, sans se douter peut-être que cette langue n'avait jamais été celle de ses ancêtres. Il est

intéressant de voir comment s'est effectuée en plein dix-neuvième siècle, cette montée de colons riverains de la Yamaska.

Nous avons vu précédemment que le régime des eaux en pays montagneux a pour premier rôle la fécondation des pentes et des niveaux inférieurs qui reçoivent des apports d'éléments fertilisants détachés des couches supérieures. Mais ces thalwegs et lits de rivières rendent un autre service aux habitants de la vallée: c'est, dès l'origine, de servir de voies d'accès aux habitants du niveau inférieur à la recherche de terres neuves. Si nous voulions y mettre le temps, nous relèverions, sur les sommets borduriers de la Coaticooke, de la Moë, de la Saumon, des colons à provenance de points extrêmes de la vallée du Saint-Laurent, depuis Montréal et Laprairie jusqu'à Montmagny et Rimouski, en passant par Trois-Rivières, Québec et Saint-Irénée; mais de nulle part plus nombreux probablement que du cours mitoyen de la rivière Yamaska. Pourquoi cela?

Jetez un coup d'œil sur la carte de la province de Québec. Vous verrez que cette rivière Yamaska, qui baigne la plaine de la rive sud du Saint-Laurent, à michemin entre la Richelieu et la Saint-François, est la dernière des rivières de plaine dans la direction de l'est, la Saint-François étant à proprement parler un cours d'eau arrosant le pays montagneux. Et puis, les anciens vous diront que, vers le milieu du siècle dernier, on jugeait que toutes les bonnes terres étaient prises dans les seigneuries des Massue et des Wurtele, sur la basse Yamaska. D'où la nécessité d'un exode de tout un excédent de population de cette région vers le

pays des hauts tributaires du cours d'eau voisin, coulant en ligne presque parallèle à la Yamaska.

Nos voisins de *Claire-Fontaine*, en Sainte-Edwige de Clifton, nous ont dit l'odyssée de la migration en caravane de tout un groupe de familles originaires de Saint-Aimé, de Saint-Marcel, etc., exploitant, encore aujourd'hui dans la paroisse, des terres où ils sont venus planter leurs tentes avant que la plupart de ceux de la génération actuelle aient vu le jour. D'autres coparoissiens nous disent, d'après les souvenirs de l'aïeule, comment deux des futurs fondateurs de Sainte-Edwige stationnèrent en cours de route, entre la Coaticooke et la Moë, le temps d'entrelacer les tiges souples de deux jeunes arbustes, qui depuis ont continué de croître, mais sans se séparer*. Non, le souvenir de la montée des seigneuries d'en bas n'est pas près de s'effacer dans la mémoire de nos anciens. C'est un symbole en même temps qu'un gage de durée.

Les indications contenues dans les pages précédentes donnent une idée suffisamment précise peut-être des caractères physiques de la région sud-est de la province de Québec. Il nous reste à faire connaître les divers groupes d'habitants qui s'y sont successivement établis.

D'extérieur plutôt rude, d'apparence mal dégrossi, le fond primitif de la population se composait en grande partie de bûcherons, de mineurs des couches superficielles, de chercheurs d'or dans les bancs de sables charriés par les eaux des torrents, de flotteurs de bois

* C'est la route qu'ont suivie les Dumoulin, les Martineau, les Hébert, les Masson, les Perrault, etc.

en grume, de bouviers, garçons de ferme, éleveurs de bêtes à cornes. Dès mon arrivée, je connus les derniers représentants de cette phase première, qui tirait rapidement à sa fin. Le vieux Bill L. * * *, *squatter* (occupant sans titre) du lopin de terre dont, par la suite, je fis l'acquisition, n'était plus là depuis nombre d'années. On m'informa que je le trouverais logé dans une hutte temporaire le long d'un chemin bordant la route sablonneuse qui conduisait à la scierie de Pallister, actionnée par une chute de la Moë, à 2 ou 3 milles en aval de mon installation actuelle. J'eus la curiosité d'échanger une poignée de main avec ce pionnier de la colonisation en nos parages.

Je m'attendais à trouver un individu plus ou moins miséreux, aigri, le cœur plein de fiel contre ceux qui l'avaient ainsi dépossédé, évincé du lot sur lequel s'était fixé son choix, où même, il avait amorcé le défrichement et diverses cultures. Je comptais qu'il allait dénoncer en termes amers ses spoliateurs et l'ordre social tout entier. Il n'en fut rien. J'avais mal jugé l'état des choses. Le vieillard, dans son ermitage d'occasion, mais dont la longue barbe blanche et toute la tenue inspiraient le respect, interrompit sa lecture, — celle de la Bible, peut-être, — pour m'expliquer que, dans cette affaire d'éviction, il avait su mater la compagnie foncière de Sherbrooke en exigeant une grasse indemnité comme prix des améliorations culturales qu'il avait exécutées sur la terre en question.

Mon voisin Ch. L. * * *, homonyme et, sans doute, parent éloigné de l'ermite, était d'un tout autre type: homme encore jeune, au teint brun, à l'œil résolu, il s'appliquait énergiquement à commander et conduire,

de la voix et de la baguette, ses grands bœufs sous poil roux: laboureur, essoucheur, épierreur émérite, dans ces landes, ces pâturages et ces friches, où le croît d'un troupeau de bovins fournissait le plus clair du rendement de la terre.

S'entremêlant aux nombreuses familles de cette lignée autochtone des L. * * *, les B. * * * étalaient leurs arpents de pâtis, de prairies et de cultures tant du côté de Compton que de celui de Coaticooke. Un des plus en vedette, c'était Frank B. * * *, bel homme, beau discoureur, mieux au fait, et aux manières plus *commandantes* que la plupart des gens de son entourage. Sa prestance, son entregent, sa faconde lui assuraient les suffrages du grand nombre, mais, à l'occasion, les critiques voilées de quelques-uns. Un de ses familiers, souvent aux aguets pour le trouver en défaut, s'aventurait même à insinuer, en l'absence de l'autre, que, *au bout du compte, Frank ne savait pas tout.*

Dans le même sens, assurément, aurait abondé le vieil Alec, naguère chercheur de paillettes d'or dans les sables charriés par la Moë, ou de minerais de cuivre dans le feldspath de la formation rocheuse. Courtaud, fluet, avec de petits yeux noirs, pétillants de malice, il lui arrivait de se reposer sur les marches de ma véranda, au retour d'une promenade à Coaticooke-la-Plaisante. Hélas ! ce n'est pas à ce métier qu'il pouvait s'enrichir.

Heureusement, ce premier fond de la population se grossit par la suite de colons d'un type plus nettement agricole, issus de régions de la province de Québec sé-

parées par de notables distances. Pour qui voulait s'en donner la peine, il était assez facile de relever entre ces contingents des divergences tenant aux milieux d'origine ou de provenance. Ainsi, ceux qui venaient des environs de Laprairie (proche Montréal) étaient souvent grands charretiers harcelant leurs chevaux de jurons terribles, qu'ils proféraient d'une voix tonitruante, en contraste avec les conducteurs de bœufs de Compton, dont le verbe restait en général sourd et bas.

Ces charretiers au verbe retentissant, comme aussi les colons des bords de la Richelieu, se distinguaient souvent aussi par une grande liberté d'allures, même par une certaine indépendance d'esprit, comme un souvenir lointain de la prise d'armes de 1837, ou comme un relent de la fermentation politico-religieuse et des rancœurs de la période décennale suivante. Ils étaient, les uns comme les autres, en contraste frappant avec les éléments sociaux traditionnels, routiniers même, qui se portèrent à diverses époques vers les hauteurs de l'arrière-pays.

Traditionnelle de manière générale, — et en ce qui regarde plus particulièrement certains de ses éléments, — jusqu'à la routine, apparaissait la plus ancienne émigration agricole, qui, vers 1850, vint prendre terre dans l'arrière-pays de Compton à provenance des bords de la petite rivière du Sud (en Montmagny et Bellechasse). Traditionnelle aussi, l'émigration qui se portera vers ce même arrière-pays de Compton, originaire des bords de la rivière de la Chaudière (en Beauce). Telle du moins elle paraîtra aux habitants des Cantons de l'Est, comme aussi, du reste, l'émigration qui est venue

vers le même temps de la terrasse argileuse de Saint-Justin (en zone trifluvienne).

Traditionnelle enfin, certes, et remarquablement respectueuse de la hiérarchie sociale représentée par ses anciens seigneurs, tout en se montrant prompte, dans leur nouveau séjour, à faire largement la part du progrès et de la nouveauté, sont apparus à leurs nouveaux coparoissiens de Clifton, ces colons partis soit isolément, soit en caravanes du pays bordant le cours mitoyen de l'Yamaska, pour venir piquer le socle de leur charrue dans la pénéplaine ondulante de Clifton.

Si je ne craignais de faire sourire le lecteur à l'esprit nettement positif, je serais tenté d'esquisser un rapprochement, qui clocherait sans doute à certains égards, entre ces émigrants venus du bas pays pour ouvrir des terres neuves à la colonisation et ces *bannis* de l'Attique et de la Grèce ancienne, fondateurs de la Macédoine, etc., pionniers de la puissance de Philippe et de l'empire d'Alexandre. Et maintenant, sans vouloir en rien diminuer le mérite de nos hardis colonisateurs en terre haute, revenons à la réalité moins brillante et séduisante de la dure vie du colon des terres neuves, dans la pénéplaine des Cantons de l'Est.

Au reste, on se tromperait singulièrement si l'on s'imaginait que cette *montée des seigneuries* du cours mitoyen de la rivière Yamaska représente le terme final de la colonisation de nos terres hautes. Il y a lieu de faire entrer en ligne de compte le reflux de nos gens, de nos propres émigrants de leurs centres primitifs d'émigration, soit les chantiers à bois, soit les centres urbains de commerce ou de fabrication du Cana-

da ou de l'étranger. Il ne faut pas oublier, en effet, que notre pays des hauts tributaires de la Saint-François, à l'extrême sud-est de la province de Québec, est encastré entre les sommets boisés du Maine et du New-Hampshire, aussi bien qu'en facile communication avec les centres de fabrication ou de commerce, d'importance diverse du Canada et des États-Unis.

À première vue, rien de troublant, rien de périlleux comme l'immersion des éléments les plus forts et les plus actifs d'une race inorganisée, ou peu s'en faut, dans un milieu étranger, et surtout d'un milieu doué de l'emprise du Yankee, du galvanisme séducteur de l'Oncle Sam. Aussi bien, il a fallu pour résister, même provisoirement, à l'absorption mettre en œuvre toutes les ressources de l'esprit communautaire des nôtres; il a fallu faire appel aux traditions familiales, à l'organisation paroissiale, à la tutelle d'un clergé déjà excédé de fonctions surérogatoires. Mais cela n'a pas arrêté l'œuvre de lente transformation qui s'opère dans tout l'univers.

La révolution économique et sociale qui, naguère introduite aux États-Unis, battait timidement à nos portes, s'est entre-temps installée chez nous spontanément; ou plutôt, par l'entremise, par l'agence des nôtres. C'est un exemple extrêmement remarquable de ce qu'un historien français, — Michelet, si j'ai bonne mémoire, — a désigné *le travail que la nation fait consciemment sur elle-même*. Voyons cela un peu à la lumière des faits observés, des faits vécus, dans ce pays des hauts tributaires de la Saint-François.

Il serait difficile de se figurer un état d'inorganisation plus complet de la classe agricole que celui dont nous

étions les témoins lors de mon arrivée dans le pays en 1887. L'ancienne industrie de l'élevage du bœuf des races Durham et Hereford, ou de leurs croisés, se mourait d'inanition depuis que l'Ouest américain s'était ouvert à la colonisation; et l'industrie laitière était encore vagissante.

Imbu de la conception surannée, encore en vogue dans les écoles, suivant laquelle le propriétaire rural devait s'appliquer à produire sur son domaine le plus possible des denrées de sa consommation courante, et réduire au minimum le recours au commerce, les conditions économiques ambiantes m'imposaient par elles-mêmes un régime d'isolement pour ainsi dire complet. Les inconvénients de cette situation, excellente en théorie, m'apparurent bientôt. Ne disposant pour la vente que d'une petite quantité de beurre, que le gros marchand du village ne voulait accepter qu'en échange de marchandises de son propre stock, et au prix qu'il me fixait, je restais complètement à sa merci.

Or l'établissement des transports à vapeur, à la fois sur terre et sur mer, qui sur les entrefaites s'accomplit autour de nous, changea bientôt du tout au tout la situation du producteur canadien et permit l'organisation d'une industrie laitière parfaitement outillée en vue de la production et de l'exportation sur les marchés universels de quantités indéfinies de fromage et de beurre. Un groupe remarquable d'agronomes, de professeurs, de fonctionnaires, d'hommes politiques même, recrutés dans les centres les plus importants de la province, sans excepter les Cantons de l'Est, se firent les animateurs, voire même les techniciens et les portefanion de ce mouvement pour l'établissement de coopé-

ratives de laiterie et la diffusion des méthodes de fabrication les plus recommandables.

Nombre de jeunes gens eurent l'idée d'entrer dans ce mouvement, à un titre quelconque. Parmi eux, mon frère cadet, Auguste, renonça à l'emploi qu'il détenait dans une maison de commerce de Montréal pour s'initier au maniement du lait et à la fabrication du fromage. Notre oncle Denis, curé de Saint-Justin, chez qui je m'étais moi-même confirmé naguère dans mes goûts de vie campagnarde, lui fournit l'occasion de se rompre aux diverses opérations de la laiterie et de la fromagerie, en le mettant en apprentissage chez son excellent paroissien, Pierre Baril, exploitant d'une fromagerie à Saint-Justin même. J'avais, de mon côté, dès l'automne 1887, fait l'acquisition d'une terre dans le canton de Clifton. Mon cadet vint m'y rejoindre, le printemps suivant, non pas pour travailler la terre, cependant; car, sur-le-champ, il louait ses services comme fromager à un cultivateur, directeur d'une coopérative dont la fabrique était installée à quelques 3 milles de chez moi, sur la route conduisant à Coaticooke.

Les braves *patrons*, fournisseurs de lait de l'établissement coopératif, purent difficilement dissimuler leur surprise, leur méfiance, lorsqu'ils virent arriver leur petit fabricant de la ville, blondin, aux traits plutôt délicats. Car nous n'avons jamais compté beaucoup de géants parmi les membres de notre famille. Ils s'attendaient à rien de moins qu'un fiasco; mais de fiasco il n'y eut point. Le *petit blondin* leur fit un fromage de bonne texture, et qui de plus était *de conserve*, que les exportateurs de Montréal apprirent vite à re-

chercher. Et de leur côté, les patrons négligents apprirent de la bouche de leur fromager que, sous peine de déchet dans la qualité et le rendement du fromage, il leur faudrait livrer un lait débarrassé de toute impureté, de toute mauvaise odeur, parfaitement tamisé et aéré après la traite.

Bref, le *petit blondin*, qui était plus robuste qu'il ne paraissait, et savait fort bien tenir tête aux mauvais coucheurs, arriva en fin de saison avec un rendement satisfaisant pour ses employeurs. Dès lors sa réputation se trouva établie, et son succès assuré, dans l'organisation d'une industrie qui n'en était encore qu'à ses débuts dans la région. Son progrès se calqua en quelque sorte sur celui de l'industrie laitière elle-même, dont les transformations dans cette partie de notre province furent à partir de ce moment merveilleusement rapides, sous sa direction.

Mon cadet avait des goûts sensiblement différents des miens et, dans une large mesure, plus pratiques. Il n'avait jamais eu pour le dieu Pan qu'une admiration contenue: quand il s'attardait dans les grands bois, ce n'était pas pour y rêver dans le vague murmure du feuillage et de l'eau du ruisseau endormi. Non; c'était pour en rapporter à brève échéance quelque bonne pièce de gibier, perdrix, sinon chevreuil. Les classiques anciens ou modernes n'avaient pour lui qu'un attrait modéré. Par contre, s'agissait-il d'un placement à faire, d'une entreprise à combiner, d'une industrie à organiser, il avait le coup d'œil sûr, la main prompte, et les résultats, la plupart du temps, étaient fructueux à l'avenant.

De ce modeste emploi de fromager à gages, mon petit frère ne tarda pas à monter en grade: dès l'année suivante, il s'installait dans le village voisin, Sainte-Edwige de Clifton, où il se rendait acquéreur d'une demi-part dans la propriété de la fromagerie locale. Or ce n'était qu'un premier pas: l'industrie laitière en fabriques coopératives, qui ne faisait que de s'introduire dans notre province, prit à partir de ce moment un formidable élan. Un progrès n'attendait pas l'autre. À peine une fromagerie, une beurrerie, une fromagerie-beurrerie, avait-elle commencé ses opérations dans un canton, une paroisse ou une simple concession ou rang, que les cultivateurs-laitiers, mis en goût, en demandaient de nouvelles: chacun insistant pour avoir une fabrique à sa porte.

Et puis, dans cet ancien pays d'élevage, plusieurs se plaignaient que le sérum, sous-produit de la fabrication du fromage, n'avait pas dans l'élève des bestiaux la valeur nutritive du babeurre, déchet du barattage de la crème. En maint endroit, on renonça aux fromageries: on les remplaça par des beurreries. Bientôt, on jugea que la beurrerie était trop éloignée de la ferme; et, pour parer à cette nouvelle réclamation, il fallut installer, dans les intervalles, des postes d'écrémage dont les produits étaient dirigés pour barattage vers une beurrerie centrale.

C'est ainsi que mon frère, après avoir pris femme à Sainte-Ewidge, et y être devenu père de deux enfants, jugea à propos de laisser aux soins d'un fabricant à salaire sa principale fromagerie d'alors pour installer à Coaticooke une beurrerie centrale, établissement qui eut bientôt pour complément plusieurs postes d'écré-

mage, ainsi qu'une sorte de bazar, ou grand magasin, pour la fourniture de toutes les choses dont l'habitant peut avoir besoin.

Un progrès plus marqué encore: ce fut l'introduction et la généralisation de l'emploi des écrémeuses *de ferme* au foyer même du cultivateur, et dont l'effet fut de supprimer, ou du moins d'alléger singulièrement, la corvée des charrois répétés de grandes *canes* en fer-blanc à lait ou à crème, parfois à de fortes distances, à travers les ornières de chemins, qui n'avaient pas encore été améliorés. Grand soulagement pour le propriétaire d'une vacherie de quelque importance, opérant à forte distance d'un établissement laitier, et dépouvue peut-être d'une provision de glace ou de moyens de réfrigération.

Par-dessus tout cela, une comptabilité exacte, tenue à jour, avec redditions de comptes périodiques fréquentes, et contrôle sévère aussi, ne permettant pas à l'imprévoyant de s'enliser dans un marécage de dettes; et qui, d'autre part, tenait le prévoyant au courant de sa situation, lui permettant, s'il était suffisamment laborieux et rangé, de toucher en fin d'exercice un notable excédent, avec la perspective d'une existence paisible et d'un progrès continu. En comparaison de l'ancien état de choses fait d'arbitraire et d'incertitude, c'était là, pour le petit exploitant, un progrès inespéré.

Surtout dans un ouvrage de cette nature, certes il serait inadmissible que l'auteur se fît le panégyriste de qui que ce soit, encore moins d'un de ses proches. Tout de même, ce frère cadet, disparu depuis plusieurs années de la scène, où il avait dépensé ses forces au service et

à l'avantage d'un groupe nombreux de ses concitoyens, me paraît bien avoir rempli dans ce milieu campagnard, et en temps fort opportun, le rôle de patron agricole, et de manière effective.

Mais je me hâte d'ajouter qu'il n'a pas été seul, — non plus qu'il n'a été le dernier, — à remplir ce rôle. Si nous remontions sur le plateau de Sainte-Edwige, dans l'arrière-pays de la pénéplaine, nous y relèverions la présence et l'activité de plus d'un organisateur émérite qui se dépense à l'avantage de son groupe. Sans la perspective d'une récompense éventuelle adéquate, ils font, eux aussi, fonction de patrons dans les arts nourriciers: ils aident à combler une lacune regrettable de notre organisation sociale ancienne.

En effet, on voudra bien le remarquer, c'est grâce à l'intervention spontanée, désintéressée, de quelques-uns de ses membres, — bien entendu, avec l'assentiment, le concours des autres au besoin, — que la coopérative de laiterie de Sainte-Edwige a donné ces excellents résultats tant au point de vue du rendement financier que de la qualité des produits. Les naïfs ou les doctrinaires, qui ne manquent pas une occasion de chanter les louanges de l'action coopérative, pourraient fort bien s'arrêter à réfléchir que cette prétendue action coopérative se ramène à l'initiative personnelle d'un petit nombre de particuliers dévoués, qui font de l'œuvre collective leur souci constant. Les admirables résultats dont chacun se félicite et s'étonne n'ont pas d'autre explication.

Avant de clore ce chapitre consacré à l'étude de l'exploitant du pays des hauts tributaires de la Saint-Fran-

çois, il sera utile de faire la rapide revue des traits les plus saillants de son type économique et social relevés en cours d'apparition. Nous l'avons trouvé habitant une pénéplaine de grande surface en combinaison avec des groupes de langue anglaise et d'origine surtout anglo-américaine (ou yankee), qui l'avaient précédé au pays vallonneux. Type de caractère tranché qui se distingue à la fois des gens de langue anglaise de son voisinage et de ses propres congénères riverains du Saint-Laurent, dont il a pourtant reçu des essaims venus de tous les points de la vallée, et que, dans le pays de leur adoption, on qualifie couramment *les gens d'en bas*.

Assez curieusement, ces nouveaux venus, de quelque provenance qu'ils soient, manifestent sous la loupe de l'observateur, tant la perte de certains traits marqués de leur organisation sociale antérieure que l'adjonction à des degrés variables de traits nouveaux. C'est le résultat de tamisages successifs subis en cours de route, et à la suite de rencontres de caractère multiple, avec les arrivages récents de colons d'autre origine. Batailles rangées sur terre ou sur mer, joutes dans une arène politique quelconque, avec des répercussions de divers ordres. Peu importe, après tout, que ces passes d'armes, ces assauts, ces combats aient eu lieu sur des théâtres lointains, sur terre ou en plein océan, en Amérique, en Europe, dans l'Inde même, le résultat n'a pas moins été, tôt ou tard, d'altérer, de bouleverser tout notre état social.

La guerre de Sept ans, qui a abouti au triomphe des armes anglaises et, au dix-huitième siècle, a sonné le glas de l'empire colonial de la France dans l'Ancien et

le Nouveau-Monde, s'est engagée et surtout décidée loin de notre pays. C'est pourtant cette guerre aux péripéties premières de laquelle nous n'avions pas été mêlés qui, dans sa dernière phase, a eu pour effet de nous imposer un changement d'allégeance et dès lors a donné le branle au renouvellement dans le cours du siècle suivant de toute notre armature sociale, soit des rapports de notre population avec son clergé, ses seigneurs, ses gouvernants.

Mais, de ces généralités historiques sur lesquelles il serait fastidieux de s'étendre, hâtons-nous de revenir à la situation actuelle et concrète de notre exploitant du pays des hauts tributaires de la Saint-François. Peut-on dire de lui sans trop d'exagération qu'il est émancipé? Affirmons-le sous bénéfice d'inventaire et, sur-le-champ, assurons-nous à quels égards et dans quelle mesure ce qualificatif lui est applicable.

Tout d'abord, fait patent, hors de conteste, les colons établis dans les cantons du sud-est de la province de Québec ont été, dès l'origine, libérés du régime seigneurial *dont restaient affublés les gens d'en bas*. Mais il est nécessaire de noter ici que l'initiative de l'abolition de ce reliquat du régime français a été provoquée par l'installation sur nos bords des Anglo-Américains.

En second lieu, la dîme, qui était comme le régime seigneurial un legs de l'Ancienne-France, a subi dans la Nouvelle de notables adaptations. Transplantée en Nouvelle-France dès 1663, elle fut promptement réduite du minot 13e au minot 26e des grains récoltés par l'habitant. À mainte reprise modifiée à la suite d'acrimonieux débats, elle devient partie intégrante

des institutions de la Nouvelle-France, et ratifiée par les autorités anglaises après la conquête, et par nos propres législateurs de la seconde moitié du siècle dernier, reste inscrite dans nos codes.*

Toutefois, le plus rude assaut que cette antique institution ait subi, dans la province de Québec, lui est venu de la défaveur du milieu physique de la pénéplaine du sud, médiocrement adaptée à la production des céréales, dont les cultures ont été notablement réduites en conséquence. Menacé dans la perception de ses revenus, le clergé a dû changer l'assiette de ses réclamations. Par décret de l'autorité diocésaine, les anciens prélèvements en nature ont été remplacés par une contribution, — toujours, quoique abusivement, désignée dîme, — tablée désormais sur la cote foncière du contribuable au rôle des cotisations municipales (autrement dit communales). Grâce aux cordiales relations subsistant entre les fidèles et son clergé, ce changement a pu se faire sans conflit, sans même l'intervention du législateur. La dîme est ainsi devenue une contribution purement volontaire au point de vue juridique, bien que fixée d'après une spécification et un quantum déterminés par le clergé.

Une formidable gêne au progrès de la Nouvelle-France et du Canada, ce fut, pendant tout le régime français et au cours du premier siècle de l'occupation anglaise, l'absolutisme du pouvoir central: plaie inséparable d'une organisation sociale reposant sur la force des armes, sur l'esprit de domination et de conquête.

* On pourra consulter avec fruit l'excellent travail du regretté abbé Auguste Gosselin sur *L'Histoire de la dîme au Canada* (1705-1709), reproduit dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada*, 1903, p. 45-63.

Or, après avoir causé la ruine de l'ancienne civilisation, ce chancre, devenu l'affliction des états modernes et contemporains même, a fini, sinon par user ses forces, du moins par perdre beaucoup de son empire, au profit du régime plus satisfaisant dans l'ensemble — mais dans l'ensemble seulement — du parlementarisme, des chambres électives, d'un exécutif responsable de sa gestion.

Or la lutte contre l'absolutisme politique, cette hydre à plusieurs têtes, parfois liguée avec le fanatisme sectaire multiforme, les Canadiens du haut pays l'ont menée avec succès de concert avec les éléments d'esprit ouvert et tolérant recrutés au sein des groupes de langue anglaise, et parfois dans les Cantons de l'Est, et même sur le cours supérieur de la Saint-François. Car Anglais, Écossais, Irlandais, Anglo-Américains, que sais-je, bigarrure d'éléments ethniques disparates et associés de date récente, tout ce monde s'est, à l'occasion, rallié aux tenants de la liberté politique et religieuse, en vue de rogner les griffes à la haine sectaire intolérante.

Régime seigneurial, privilèges de classe, absolutisme politique, fanatisme sectaire, c'étaient là autant d'obstacles matériels à la liberté d'action et au progrès des nôtres, se posant sur la route et leur coupant le passage. Mais l'analyse en révèle deux autres, d'ordre psychologique ceux-là, qui n'en méritent pas moins de retenir l'attention. Notons d'abord cette crainte ou phobie — qui dégénère facilement en haine — de l'étranger, la xénophobie, néologisme d'étymologie grecque quoique d'aspect barbare, la xénophobie, dont, au siècle dernier, on faisait couramment le péché mignon de l'Angleterre,

mais qui, au siècle actuel, si nous n'y portions attention, pourrait bien devenir le nôtre. Heureusement, chez nous comme dans tout pays éclairé, la xénophobie est tenue en laisse, du moins dans ses manifestations instinctives les plus bruyantes.

La tolérance, la largeur d'esprit sont devenues la devise et tendent de plus en plus à s'imposer comme la règle de conduite de ceux qui détiennent la direction des divers groupes. Dans le milieu mixte des exploitants de la pénéplaine au sud-est du Saint-Laurent, ces principes ont trouvé un champ d'action et d'expansion exceptionnellement bien situé et préparé, où l'on a pu largement recourir à l'adjuvant des lumières de l'ordre intellectuel et moral.

On voudra bien l'observer, les faits sociaux que nous avons indiqués ci-dessus (droits seigneuriaux, dîme ecclésiastique, absolutisme politique, etc.,) ont une existence objective, sous forme d'une institution sociale, qui les rend indépendants de l'individu sur qui leur influence s'exerce. Au contraire, la xénophobie, comme aussi l'apathie, l'atonie intellectuelle, désignent des attitudes purement psychologiques inhérentes à l'esprit du principal intéressé, et que, dès lors, on jugerait volontiers plus facilement modifiables par lui. Ces attitudes, ces habitudes acquises, en cours d'existence, doivent pouvoir s'éliminer par le renversement du procédé d'acquisition.

Voyons de manière sommaire comment les indications qui précèdent nous aident à comprendre la genèse du type de l'exploitant de notre pénéplaine. Le peuplement de ce pays neuf, au moyen d'émigrations suc-

cessives venues de divers points de la vallée, peut se représenter comme un filtrage qui se poursuit à travers un jeu de tamis à mailles plus ou moins serrées. Le premier tamisage opéré sur les habitants primitifs, ou les colons venus directement des anciennes seigneuries du Bas-Canada, était à larges mailles et livrait, peut-on dire, du tout-venant. Le deuxième tamisage, représenté par le travail exécuté dans les chantiers à bois, les exploitations forestières de l'arrière-pays montagneux, était un peu plus serré: sous peine d'être exclu, il fallait être doué d'une forte charpente, de muscles solides; mais une intelligence et une instruction dans la moyenne étaient suffisantes.

Déjà il en fut autrement lorsque le tamisage ou la sélection dut se faire en vue du travail exécuté dans les manufactures, les fabriques, les usines, ou encore les maisons de commerce. Ici, on se montrait plus exigeant: le nombre des exclus (invalides, inaptes, tarés) augmentait notablement.

C'est que la sélection faite en vue de la bonne exécution du travail dans une grande usine mécanique, après installation à grands frais de machines complexes, d'un outillage coûteux, ne saurait se passer de l'intervention d'un personnel d'experts, spécialement dressés, préparés. Autrement on s'expose à de nombreuses déconvenues, et, inévitablement, le rendement tombera, l'entreprise cessera d'être profitable. Ici, la sélection doit s'opérer impitoyablement au point de vue non seulement de la dextérité manuelle, mais aussi des connaissances techniques et de la culture générale de l'esprit.

En dernier lieu, dans ces milieux plus complexes de la vie rurale, comme de la vie urbaine, se surajoutent, dans le cours des années, aux triages ordinaires que nous avons vus, deux autres tris de finissage, pourrait-on dire, d'abord en fonction des qualités morales du sujet, et le dernier en fonction de sa valeur sociale. Il m'est arrivé, comme à d'autres, sans doute, d'en relever des exemples frappants autour de moi. Il m'a été donné d'observer quelque type de campagnard fort remarquable assurément, qui, à la suite d'une préparation assez sommaire, était une lumière pour son entourage: il avait acquis l'esprit avisé et calculateur qui distingue le Yankee ainsi que sa faculté d'application aux affaires. Seulement, il n'avait pas eu le loisir de développer au même degré le côté moral ou intellectuel de sa nature: dans ses rapports avec ses coparoissiens, il se montrait revêche et dur.

C'est ainsi que les simples ébauches en milieu progressiste restent parfois apparemment inférieures à leurs compatriotes passés au rabot du milieu traditionnel communautaire: ceux-ci, moins avisés peut-être, se montrent en général moins âpres au gain, plus larges et traitables dans les rapports ordinaires de la vie sociale. Lorsque le progressiste aura franchi le dernier stade de son évolution, et aura acquis quelque chose de l'entregent de son coparoissien du type traditionnel, alors pourra-t-on affirmer en toute justesse que l'exploitant du haut pays est émancipé; émancipé non seulement des entraves léguées par un passé plus ou moins lointain, mais de celles inhérentes à sa propre nature et dont il lui est parfois plus difficile encore de surmonter l'influence néfaste.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

page

AVANT-PROPOS 9

Chapitre Premier : Le paysan du bas Saint-Laurent, colonisateur du Saguenay 13

Chapitre Deuxième : L'habitant casanier, au cœur de la contrée laurentienne 55

Chapitre Troisième : Le cultivateur progressiste, au croisement des routes de la vallée 111

Chapitre Quatrième : L'émigrant déraciné, en bordure à la zone vallonneuse du sud 151

Chapitre Cinquième : L'exploitant agricole émancipé des hauts tributaires de la Saint-François 183

Achevé d'imprimer
le quatorzième jour de janvier
mil neuf cent trente-huit
pour les Éditions de l'A. C.-F.,
1735, rue St-Denis,
Montréal, Canada,
par



L'Imprimerie Modèle Limitée,
1206 est, rue Craig,
Montréal.



Prix $1.00

Imprimerie Modèle Limitée
1206 est, rue Craig,
Montréal.

R

BNQ
000 343 887